



# Programme de développement rural hexagonal

**2007 - 2013**

***TOME 3 : Annexe 1 (Volets régionaux)***

**Version 6**

Version consolidée

Avis du comité de développement rural le 13 avril 2011





## SOMMAIRE

1.1	Volet régional Alsace .....	5
1.2	Volet Régional Aquitaine .....	13
1.3	Volet régional Auvergne .....	23
1.4	Volet régional Basse-Normandie .....	33
1.5	Volet régional Bourgogne .....	45
1.6	Volet régional Bretagne .....	55
1.7	Volet régional Centre .....	63
1.8	Volet régional Champagne-Ardenne .....	73
1.9	Volet régional Franche-comté.....	83
1.10	Volet régional Haute-Normandie.....	95
1.11	Volet régional Ile-de-France .....	105
1.12	Volet Régional Languedoc-Roussillon: .....	115
1.13	Volet Régional Limousin : .....	121
1.14	Volet Régional Lorraine .....	131
1.15	Volet Régional Midi-Pyrénées .....	141
1.16	Volet régional Nord-Pas-de-Calais .....	153
1.17	Volet régional Pays-de-la-Loire : .....	161
1.18	Volet régional Picardie : .....	169
1.19	Volet régional Poitou-Charentes : .....	179
1.20	Volet Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	187
1.21	Volet régional Rhône-Alpes .....	193

## 1.1 VOLET REGIONAL ALSACE

### 1.1.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	8 280	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	48 %
		- zones rurales intermédiaire		100,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5 %
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 734	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	17 %
		- zones rurales intermédiaire		100,0%	54 %
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29 %
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	19%	19%
		entre 15 et 64 ans		67%	65 %
		plus de 65 ans		14%	16 %
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	115	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8,7 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	2%	3 %
		secteur secondaire		32%	22 %
		secteur tertiaire		66%	75 %
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	2%	4 %
		secteur secondaire		29%	23 %
secteur tertiaire		69%		74 %	

ALSACE

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	12 744	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	2,3%	100 %
	SAU	en hectares (enquête structure 2005)	330 022	27 312 013	
	Taille moyenne des exploitations	en hectares - Source : Eurostat (2003)	24	45,3	
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	0,8%	100 %
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	64,2%	57.2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	5%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale	Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	3,6%	1,9%	
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	40,7%	54,1 %
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	39%	26 %
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	16%	44 %
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	15,4%	11,8 %
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	8,5%	8,4 %
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	72,4%	49,2 %
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	45%	24 %
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	66%	73 %
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	2	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	9%	15 %
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	19%	41 %

## 1.1.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>PMBE / PVE</p> <p>Profil équilibré de la démographie agricole</p> <p>Bassins de consommation urbains proches et à pouvoir d'achat supérieur à la moyenne nationale</p> <p>Exploitations agricoles ayant des productions à forte valeur ajoutée, et réactive aux évolutions</p> <p>Equipement récent, bonne capitalisation des exploitations et des filières</p> <p>Industries de transformation proches et bien situées pour les marchés européens et internationaux</p> <p>Nouveaux débouchés : bioénergie</p>	<p>Exploitations agricoles de taille limitée et diversifiées</p> <p>Pression foncière limitant les agrandissements</p> <p>Manque de structuration de certaines filières</p> <p>Modification ou disparition des régimes de soutien, ou fragilisation des débouchés dans certaines filières</p>	<p>Moderniser les exploitations agricoles en respectant l'environnement</p> <p>Favoriser les démarches collectives (CUMA, interprofessions) pour augmenter la puissance commerciale ou pour réduire les charges des exploitations</p> <p>Exploiter les potentialités énergétiques de l'agriculture</p>
<p>IAA</p> <p>Réputation gastronomie locale (vins, choucroute, ...)</p> <p>Nouveaux débouchés : biocarburants</p> <p>Secteur coopératif fort</p>	<p>Structures de tailles très variées</p>	<p>Soutenir les industries agroalimentaires les plus innovantes</p> <p>Promouvoir les démarches qualité et l'origine « Alsace »</p>
<p>Forêt - bois</p> <p>Ressources forestières importantes</p> <p>Nouveaux débouchés : bioénergie et construction</p>	<p>Forêts endommagées suite à la tempête de 1999</p> <p>Structures de transformation de taille très variée</p>	<p>Améliorer la compétitivité de la filière bois et développement durable</p>

Trois champs d'intervention principaux ont été ciblés en Alsace au regard des spécificités régionales et des priorités nationales et communautaires.

Le premier porte sur le soutien aux exploitations agricoles visant à moderniser leur outil de production en vue d'améliorer leur compétitivité tout en intégrant les préoccupations environnementales. Un financement particulier est également réservé aux démarches collectives et à la diversification des exploitations dans le domaine de la production de biocarburants. Un soutien spécifique aux énergies renouvelables de type biomasse sera complété par le FEDER.

Les investissements dans la production agricole sont accompagnés par des aides aux industries agroalimentaires visant à conforter, voire à renforcer leur position dans l'économie régionale. Le Feader interviendra pour les entreprises de transformation et de commercialisation des produits de l'annexe 1 alors que le FEDER interviendra notamment pour les entreprises de transformation et de commercialisation des produits hors annexe 1.

Le soutien aux entreprises de travaux forestiers, unique mesure forestière de cet axe, devra permettre une meilleure valorisation du fort potentiel de production des forêts alsaciennes.

ALSACE

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
MAE Natura 2000 Réceptivité des agriculteurs à la prise en compte de l'environnement et à l'entretien du paysage.		
MAE Autres enjeux Forte sensibilité du citoyen et des collectivités au respect de l'environnement (proximité de l'Allemagne et de la Suisse)	Forte pression foncière sur les milieux naturels : artificialisation du territoire. Diminution des prairies et de la biodiversité agricole et forestière	Maintenir, restaurer l'état de conservation des habitats et des espèces, et plus généralement arrêter la perte de biodiversité
MAE DCE Abondance des ressources en eau en particulier souterraines Amélioration des pratiques des exploitants agricoles (fertilisation)	Certaines productions agricoles à forts besoins d'intrants d'où risque de non atteinte du bon état des eaux 72,4 % de la SAU en zone vulnérable	Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et surtout du bon état chimique des eaux souterraines
Agriculture biologique Potentiel de consommation important	Potentiel de production non exploité	Développer le potentiel de production de l'agriculture biologique

Concernant l'axe 2, l'essentiel des moyens a été affecté aux mesures agroenvironnementales territorialisées : dispositif phare du volet régional.

En Alsace, ces mesures sont ciblées sur l'enjeu « biodiversité » dans les sites Natura 2000 (agricoles et forestiers) afin d'assurer un bon état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites.

L'enjeu « eau » concerne les zones prioritaires dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau : il s'agit prioritairement de restaurer le bon état des eaux souterraines, en particulier celui de la nappe phréatique d'Alsace et des autres nappes destinées à l'alimentation humaine.

Les autres enjeux pris en compte concernent :

- la reconstitution de populations viables de hamster commun (espèce de l'annexe 4 de la directive 43/92/CEE) dans la plaine d'Alsace ;
- la préservation de la biodiversité, des eaux, des paysages et des sols d'intérêt régional ou local qui sont souvent complémentaires ou synergiques des priorités nationales et européennes.

Le soutien de la conversion à l'agriculture biologique sera poursuivi afin d'augmenter le potentiel de production nécessaire à la poursuite de la structuration de cette filière et pour répondre à une demande régionale en constante progression.

La particularité des dispositifs de cet axe est un engagement volontaire de la part des exploitants agricoles et forestiers pour un changement de pratique d'une durée de 5 ans.

En plus de ces dispositifs agroenvironnementaux financés par le FEADER, une politique de reconstitution de corridors naturels est prévue au sein du PO FEDER.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique</p> <p>Attractivité du milieu rural : activités récréatives en milieu rural (sports de nature, pédagogie de l'environnement, ...) qualité de l'habitat, des paysages et du patrimoine architectural, gastronomie et vins</p> <p>Tissu économique dense, présence de grandes entreprises en zones rurales, et de nombreuses PME, notamment dans les secteurs de l'artisanat et de l'hôtellerie familiale</p>	<p>Urbanisation rurale mal maîtrisée : « mitage » de l'espace, disparition d'espaces naturels, coût des infrastructures</p> <p>Faible taux de création d'entreprises</p> <p>Déprise de certains territoires éloignés</p> <p>Niveau de qualification insuffisant pour permettre le développement de nouvelles activités</p>	<p>Diversifier et développer l'économie rurale, avec les secteurs agricoles et non agricoles (tourisme, offre de services, nouveaux services en particulier dans le secteur tertiaire, création de micro entreprises ...)</p> <p>Consolider les entreprises du tourisme en améliorant leur compétitivité (modernisation des hébergements)</p> <p>Soutenir l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoires intégrés et partagés</p>
<p>Qualité de vie en zone rurale</p> <p>Vitalité et capacité d'animation du milieu associatif</p> <p>Maillage régional des centres de pédagogie de l'environnement</p> <p>Réseau de transport public développé et relié aux centres urbains</p> <p>Organisation dense des territoires (EPCI, Pays, PNR)</p>	<p>Desserte des zones isolées en transport public insuffisante</p> <p>Offre insuffisante de services à la population</p>	<p>Préserver et améliorer la qualité de la vie en milieu rural (amélioration de l'offre de services, aménagement du territoire, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel)</p>

Concernant l'axe 3, les enjeux se concentrent sur le soutien à une économie rurale diversifiée et sur le renforcement de l'attractivité des espaces ruraux, à travers :

la diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles, le développement des micro-entreprises et le maintien de services de base de proximité pour la population rurale. Les aides aux investissements hors micro-entreprises, les services numériques notamment relèveront du PO FEDER. Par ailleurs, des projets pilotes innovants dédiés à la mise en place de services communs aux entreprises ou offrant des services aux populations seront financés par le Programme interrégional du Massif des Vosges (PO FEDER Lorraine).

le renforcement de l'offre touristique rurale, notamment par le développement du tourisme actif, par le soutien au regroupement de professionnels du tourisme et par l'amélioration de la qualité des hébergements de petite capacité. Si l'impact du projet est interrégional, alors il sera financé par le Programme interrégional du Massif des Vosges.

- Par ailleurs, les hébergements structurants de grande capacité, les projets touristiques innovants (tel le tourisme fluvial) sont éligibles au PO FEDER.
- une attention particulière est portée à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, qui conditionnent la qualité de vie en milieu rural.
- le développement des capacités d'animation autour de projets de territoires partagés.

A  
L  
S  
A  
C  
E

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader Implication des collectivités et des acteurs locaux dans les projets de territoires Expérience acquise par les collectivités dans la gouvernance territoriale Existence de nombreux territoires organisés	Précarité du statut des animateurs Image vieillissante de l'Alsace d'un point de vue touristique A SUPPRIMER.	Assurer l'équilibre et la cohésion du développement des territoires alsaciens en améliorant la gouvernance locale, et en valorisant leur potentiel endogène. Favoriser des nouveaux partenariats public-privé, notamment en associant plus étroitement le monde agricole aux projets de développement rural

Les candidats à l'appel à projet de sélection des GAL devront satisfaire aux principes généraux de LEADER (approche ascendante, partenariat public/privé, ...) et notamment définir une priorité ciblée propre à leur territoire, cohérente avec les politiques territoriales et l'ensemble de la politique de développement rural et permettant d'amplifier la portée de ces politiques.

Dans un souci de bonne articulation entre LEADER et la stratégie régionale, les GAL pourront proposer une stratégie locale de développement en réponse à l'appel à projet définissant comme priorité la mise en œuvre de mesures de l'axe 2 et de l'axe 3.

#### 1.1.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

**Au sein de l'axe 1**, les principales mesures ouvertes du volet régional alsacien intègrent une préoccupation environnementale :

en permettant de produire et d'utiliser les énergies renouvelables de type huiles végétales brutes et biogaz (dispositif 121 C1),

en concentrant les efforts du Plan Végétal pour l'Environnement sur les enjeux fertilisants, phytosanitaires et sur les économies d'énergie,

en soumettant l'accès du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage à une étude d'intégration paysagère,

en soumettant l'accès à l'équipement des entreprises forestières à des conditions environnementales réduisant notamment l'impact sur les sols et le risque de pollution des milieux naturels,

en favorisant les entreprises agro-alimentaires inscrites dans une démarche de développement durable.

**Au sein de l'axe 2**, les MAE territorialisées ont un impact indéniable sur l'environnement. Sur la période 2007-2013, la grande majorité des DOCOB sera achevée, ainsi l'enjeu de contractualiser les surfaces Natura 2000 via les MAE territorialisées et les contrats forestiers sera fort en terme de préservation de la biodiversité. Concernant la qualité des eaux, l'état des lieux 2004 a mis en évidence l'importance des pressions d'origine agricole en Alsace et du risque de non atteinte du bon état des eaux en 2015. Les MAE territorialisées devant contribuer à atteindre cet objectif seront ciblées sur des territoires restreints en cours de définition (bassin d'alimentation des captages contaminés par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires et bassin versant du cours d'eau présentant des pollutions d'origine agricole). La préservation des paysages, des sols et de la biodiversité « d'intérêt régional ou local » souvent complémentaires et synergiques des priorités nationales et européennes sera une politique soutenue fortement par les trois collectivités territoriales alsaciennes.

**Au sein de l'axe 3**, les principales mesures du volet régional alsacien peuvent avoir un impact environnemental :

par un effet significatif sur le paysage grâce à une bonne intégration des projets, sans artificialisation du paysage (fermes-auberges, gîtes, locaux de ventes directes,...),  
en favorisant les micro-entreprises inscrite dans une démarche de développement durable,  
en ciblant les hébergements touristiques présentant un caractère innovant dans le domaine de l'environnement (économie d'énergie, matériaux renouvelables..) et la qualité des prestations,  
en préservant, conservant et valorisant le patrimoine rural, notamment naturel.

**Au sein de l'axe 4**, la préservation environnementale ne constitue pas l'objectif premier de LEADER, mais il s'agit d'une priorité transversale qui devra être prise en compte dans les actions programmées par les groupes d'action locale (GAL) et relevant des axes 1, 2 et 3. L'appel à projet pour la constitution des GAL définira comme priorité la mise en œuvre de mesures en particulier de l'axe 2.

#### **1.1.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP**

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER Alsace et FEDER Interrégional Massif des Vosges ainsi que FSE mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

A  
L  
S  
A  
C  
C  
E

A x e s	Mesures PDRH	FEADER	FEDER	FSE	Programme interrégional Massif des Vosges (PO FEDER Lorraine)
A X E 1	Formation	actions de formation courtes relatives au développement et à l'adaptation de l'exploitation ou de l'entreprise		actions de formation longues visant l'installation, la reconversion, la qualification des publics en agriculture	
	PMBE				
	PVE				
	CUMA				
	Energies renouvelables	acquisition de matériels permettant la production de biocarburants (huiles végétales brutes et biogaz)	équipements utilisant des énergies renouvelables dont la biomasse		
	Investissements dans les IAA	PME et entreprises médianes de l'industrie agro-alimentaires produits annexe I	PME de l'industrie agro-alimentaires hors annexe I		
	Sylviculture : mécanisation				
	Participation régimes de qualité				
A X E 2	Mesures agrienvironnementales	paiements agrienvironnementaux (fonctionnement)	politiques de reconstitution des corridors naturels sur le réseau trame verte hors zones Natura 2000 (investissements)		
	Agriculture biologique				
	MAE Natura 2000				
	MAE DCE				
	Accompagnement Natura 2000, DCE				
Investissements non productifs en forêt					
A X E 3	Diversification vers des activités non agricoles	ménages agricoles (local vente, agritourisme, accueil à la ferme, offres de prestations de services, activités équestres)			hors ménages agricoles
	Création et développement de micro-entreprises	- hors ménages agricoles - micro entreprises (moins de 10 salariés et CA inférieur à 2 M€)	- aides aux investissements hors micro-entreprises (à titre individuel) - participation à des fonds de prêts d'honneur pour la création d'entreprises - soutien à l'équipement des services communs aux entreprises en pépinière ou en hôtel d'entreprises		- projets pilotes innovants dédiés à la mise en place de services communs aux entreprises (notamment TIC)
	Promotion des activités touristiques	- hors ménages agricoles - hébergements de petite capacité (moins de 30 chambres) - tourisme actif en milieu rural - regroupement de professionnels et d'acteurs locaux du tourisme rural	- hébergements structurants de grande capacité (> 30 chambres) à proximité de sites d'intérêt régional - projets touristiques innovants valorisant le patrimoine naturel et culturel (tourisme fluvial, ...) - jonction avec des sites touristiques majeurs éloignés des gares		- randonnée itinérante, hébergements localifs, soutien au regroupement de professionnels pour des produits touristiques innovants -> ligne de partage avec FEADER : si l'impact du projet est interrégional et/ou la taille du projet est importante et/ou l'échelle du bénéficiaire est interrégionale, alors le projet sera financé sur le programme interrégional du Massif des Vosges
	Services de base pour l'économie et la population	- hors ménages agricoles - maisons de services publics et assimilés - projets novateurs de desserte des communes les plus éloignées des gares et de transport à la demande - nouvelles activités liées aux services à la personne	- mise en accessibilité des points d'arrêts multimodaux des réseaux de transports collectifs - système d'information en ligne sur l'offre multimodale de transports publics - développement des activités de services numériques (e-commerce,...)	- projet associatif reposant sur la création d'activité dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, des nouveaux gisements d'emplois locaux (écotourisme, environnement, ...)	- animation et équipement de sites pilotes en matière d'offre de services aux populations
	Infrastructures Internet à haut-débit	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.			

En règle générale un soutien communautaire aux investissements à finalité piscicole relève du seul programme FEP.

## 1.2 VOLET REGIONAL AQUITAINE

### 1.2.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	41 309	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	57,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		43,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	2 908	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	35,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		65,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	17%	19%
		entre 15 et 64 ans		64%	65%
		plus de 65 ans		19%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	102	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	9,3%	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	6%	3%
		secteur secondaire		23%	22%
		secteur tertiaire		71%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	7%	4%
		secteur secondaire		21%	23%
secteur tertiaire		72%		74%	

A  
Q  
U  
I  
T  
A  
I  
N  
E

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone		
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	43 850	542 698	
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	8,6%	100%	
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 411 169	27 312 013	
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	32,2	45,3	
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone		Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	4,1%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	52,4%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	11,5%	3,8%
Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2%	1,9%		
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	38,2%	54,1%	
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	41%	26%	
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	63%	44%	
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	10,5%	11,8%	
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	12,6%	8,4%	
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	18%	49,2%	
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	27%	24%	
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	71%	73%	
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER + Nombre de GAL LEADER		unités - Source : MAP	7 14	133 204	
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	17%	15%	
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	42%	41%	

## 1.2.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Formation</p> <p>Dispositif régional de recherche – expérimentation – formation – développement</p> <p>Amélioration du niveau de formation initiale</p> <p>Modernisation des exploitations agricoles</p> <p>Filières bovine, ovine et caprine techniquement bien maîtrisées</p> <p>Nombreuses filières de qualité</p> <p>Tradition d'organisation collective (CUMA)</p> <p>Filières végétales nombreuses et performantes</p> <p>IAA</p> <p>Rôle structurant de plusieurs IAA et coopératives</p> <p>Capacité exportatrice</p> <p>Lien fort avec l'amont agricole et ancrage territorial</p> <p>Savoir « exportateur » dans certaines grandes filières (maïs, vin...)</p> <p>Qualité</p> <p>Notoriété de productions de qualité diversifiées et liées à l'origine (image «sud-ouest»)</p>	<p>Accès inégal au progrès technique</p> <p>Adaptation inégale de l'offre de formation aux besoins</p> <p>Résultats inégaux en matière de compétitivité</p> <p>Nécessité d'investissements coûteux pour la préservation de l'environnement, le bien-être animal et la sécurité sanitaire</p> <p>Structuration insuffisante de l'offre</p> <p>Prédominance des petites entreprises et problème de succession</p> <p>Implantation territoriale inégale</p> <p>Insuffisances en matière de stratégie des entreprises</p> <p>Manque de lisibilité auprès des consommateurs</p> <p>Atomisation des opérateurs commerciaux dans certaines filières de ces produits</p> <p>Manque de structuration de la filière agriculture biologique</p>	<p>Renforcer la diffusion de la connaissance auprès des agriculteurs et des entreprises et adapter la formation continue</p> <p>Moderniser les exploitations agricoles. Investir pour la préservation de l'environnement dans l'ensemble des filières animales et végétales</p> <p>Favoriser l'investissement en commun pour en améliorer la performance et réduire les coûts</p> <p>Renforcer la capacité exportatrice des IAA</p> <p>Renforcer la structuration de l'offre pour accéder aux marchés</p> <p>Développer l'innovation</p> <p>Consolider les démarches de qualité et d'origine, notamment émergentes, en lien avec les spécificités des territoires</p> <p>Conforter les exploitations produisant en agriculture biologique</p>

AQUITAINE

L'Aquitaine comporte un important tissu d'exploitations agricoles jouant un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire. La mesure de modernisation des exploitations agricoles, qui est la mieux dotée du volet régional, vise donc à conforter les productions de qualité alliant respect de l'environnement et ancrage territorial, en pleine cohérence avec les efforts engagés en ce sens ces dernières années. Toutes les filières animales seront éligibles au plan de modernisation visant une agriculture respectueuse de l'environnement, des priorités seront établies en matière d'investissement en fonction des enjeux de chaque type de production. Dans le cadre du plan végétal pour l'environnement, la priorité sera accordée à l'enjeu phytosanitaire. Un accompagnement spécifique des investissements collectifs (CUMA) sera également mis en place.

L'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles constitue également une forte priorité régionale en raison des potentialités de développement des entreprises, notamment à l'export, et des nombreux emplois liés à ces secteurs. Les approvisionnements locaux et régionaux seront valorisés (en particulier dans le cadre de signes officiels de qualité), de même que les impacts en matière d'aménagement du territoire et la dimension environnementale.

Ces efforts en matière d'investissement seront accompagnés par des actions de formation et de diffusion des connaissances, en vue de promouvoir un développement durable des activités.

L'axe 1 du FEDER « Promouvoir l'économie de la connaissance » permettra de soutenir la recherche, l'innovation et le transfert de technologie dans l'ensemble des domaines, y compris l'agriculture et la filière forêt-bois, en amont de la diffusion des connaissances auprès des agriculteurs et sylviculteurs soutenue par le FEADER. En outre, l'axe 3 du FEDER « Valoriser le potentiel énergétique et environnemental » devrait favoriser le développement de la filière bois-énergie et des bio-ressources de manière générale, en relais des interventions sur l'amont des filières agricoles et sylvicole via le FEADER. Par ailleurs, le FSE interviendra dans une logique de qualification et de sécurisation des parcours professionnels, notamment en accompagnement de reconversions et pour la formation professionnelle en faveur des PME relevant des pôles de compétitivité (dans le cadre d'opérations collectives).

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE Natura 2000</p> <p>Importance du nombre de sites Natura 2000</p> <p>MAE DCE</p> <p>Agriculture biologique</p> <p>Des atouts pédo-climatiques propices à ce mode de production</p>	<p>Retard dans la réalisation des DOCOB</p> <p>Pollutions par les produits phytosanitaires</p> <p>Une filière insuffisamment développée</p>	<p>Mettre en œuvre les mesures de bonne gestion des DOCOB, y compris dans les zones humides d'intérêt patrimonial définies à l'échelle du bassin Adour-Garonne</p> <p>Réduire les pollutions d'origine phytosanitaire et les pollutions diffuses d'origine agricole dans les zones d'alimentation des captages pour l'eau potable</p> <p>Accompagner les conversions en agriculture biologique</p>
<p>Forêt-bois</p> <p>1<sup>ère</sup> région française pour la récolte de bois. Pin maritime : prix de vente stables, productivité, couplage forêt/industrie</p> <p>Prévention des feux de forêt : système en place efficace, faibles surfaces brûlées</p> <p>Grande diversité des types de forêt (massif landais, Dordogne-Garonne, forêt de montagne...) et forte richesse faunistique et floristique</p>	<p>Morcellement des massifs Adour-Pyrénées et Dordogne-Garonne et difficulté d'accès à la ressource.</p> <p>Totalité de la région en zone à haut risque "Feux de forêt"</p> <p>Forêts vieillissantes pour Pyrénées et Dordogne-Garonne Revenu forestier dépendant uniquement des recettes de vente de bois</p>	<p>Mieux mobiliser la ressource bois, notamment hors massif landais, par la desserte et l'exploitation forestière</p> <p>Développer la filière bois énergie, sans fragiliser la filière.</p> <p>Maintenir et renforcer le système de prévention des incendies de forêts</p> <p>Relancer la gestion et l'exploitation par des méthodes adaptées</p>

Les mesures agroenvironnementales seront ciblées en priorité sur les enjeux eau (réduction des pollutions par les produits phytosanitaires) et biodiversité (gestion des sites Natura 2000), dans le cadre d'une montée en puissance progressive au cours du programme. L'accélération du rythme de réalisation des documents d'objectifs sur l'essentiel des sites Natura 2000 identifiés en Aquitaine constitue un préalable à cette montée en puissance.

Concernant l'agriculture biologique, l'objectif est de favoriser la conversion des agriculteurs au mode de production biologique pour atteindre un niveau satisfaisant de surfaces conduites en agriculture biologique, dans un objectif à la fois de préservation de la biodiversité et d'amélioration de l'impact environnemental des pratiques agricoles sur l'état de la ressource en eau.

L'Aquitaine étant classée zone à haut risque « feux de forêt », un effort conséquent sera fait en matière de défense des forêts contre les incendies pour renforcer le système de prévention ayant montré son efficacité ces dernières années.

Le FEDER interviendra pour la prévention des risques autres que feux de forêt, mais aussi en faveur de la protection du patrimoine naturel et de la ressource en eau par des investissements spécifiques (hors agriculture et forêt) et par des animations territorialisées qui devraient favoriser la contractualisation des mesures agroenvironnementales.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique</p> <p>Forte tradition de produits du terroir</p> <p>Alternatives économiques pour le monde agricole</p> <p>Très forte densité artisanale</p> <p>Collaborations issues des démarches de territoires de projet (pays, consulaires...)</p> <p>Tissu régional de micro-entreprises dense, diversifié et très pourvoyeur d'emploi</p> <p>Attractivité des territoires</p> <p>Dynamique d'emploi</p> <p>Richesse de la palette de l'offre touristique</p> <p>Image patrimoniale servie par un réseau d'hébergements ruraux de qualité</p> <p>Clientèle fidélisée</p>	<p>Déficit de formation, d'investissement, et d'action commerciale</p> <p>Fortes disparités infra régionales, selon les zones d'emploi avec plus forte proportion d'entreprises de petites tailles</p> <p>Manque de culture partagée (approche sectorielle) et d'approche territoriale</p> <p>Saisonnalité de l'activité touristique</p> <p>Compétitivité des entreprises (taille, politique de prix, individualisme)</p> <p>Diminution de la fréquentation étrangère</p>	<p>Conforter les exploitations agricoles</p> <p>Favoriser le développement des secteurs artisanal et commercial dans le cadre de démarches territoriales</p> <p>Favoriser le développement d'un tissu de micro-entreprises non délocalisables et équilibré sur le territoire régional</p> <p>Renforcer l'emploi dans les activités caractéristiques du tourisme</p> <p>Augmenter la valeur ajoutée sur le tissu économique environnant</p> <p>Organiser les territoires et les filières dans une logique de développement durable et de produits touristiques</p>
<p>Qualité de vie en zone rurale</p> <p>Maillage du territoire par de nombreux bourgs jouant un rôle de centralité à l'échelle du bassin de vie</p> <p>Foisonnement des initiatives, facteur de construction identitaire des territoires</p> <p>Un patrimoine naturel riche et diversifié</p> <p>Des territoires ruraux vivants, notamment en montagne</p>	<p>Fortes disparités territoriales avec secteurs classés en zones déficitaires (démographie médicale)</p> <p>Inadéquation des équipements, insuffisance des services existants au regard des nouvelles populations (enfance/vieillesse)</p> <p>Insuffisance des services aux entreprises</p> <p>Difficultés à maintenir l'activité en montagne du fait des handicaps naturels</p> <p>Fragilité de l'équilibre de l'écosystème montagnard</p>	<p>Mettre en œuvre un dispositif territorial d'accompagnement avec réflexions préalables (schéma de services)</p> <p>Mettre en synergie les différents acteurs, adéquation renforcée offre / demande sur les territoires</p> <p>Mutualiser les moyens et promouvoir la dimension « échanges inter générations »</p> <p>Maintenir les conditions d'un entretien et d'un usage multifonctionnel des espaces en montagne, en particulier les espaces pastoraux</p>

A  
Q  
U  
I  
T  
A  
I  
N  
E

Au-delà des filières agricoles et forestières, l'effort doit porter sur la diversification économique en milieu rural, en favorisant le développement d'un tissu de micro-entreprises équilibré, et de services répondant à la demande sociale. Une attention particulière sera accordée au secteur du tourisme, en lien fort avec les territoires. Les priorités en matière de développement local reposent sur trois principaux domaines d'intervention :

- le soutien aux micro-entreprises et à la diversification des activités des exploitations agricoles (vers l'agritourisme et la commercialisation des produits agricoles) avec un accent mis sur des démarches collectives,
- la consolidation et le développement de l'offre touristique en milieu rural : il s'agit en particulier d'encourager la structuration de l'offre des territoires touristiques autour d'une ou deux thématiques fortes auxquelles s'adosse leur plan marketing et de promouvoir le professionnalisme et les démarches de progrès des acteurs du tourisme,
- le maintien et la création de services aux personnes en milieu rural afin, en particulier, de retenir et d'attirer des populations actives : les services à l'enfance, les projets inter-générationnels et le maintien des professionnels de santé sont les principales pistes d'action retenues.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de conforter les capacités d'animation et d'ingénierie de projets des territoires ruraux organisés et porteurs de projets intégrés et transversaux de développement territorial et mettant en jeu des partenariats et de réseaux d'acteurs locaux structurés.

Concernant le patrimoine naturel, l'Aquitaine accuse un retard important dans la mise en œuvre du réseau des sites Natura 2000 qu'il convient de rattraper par un effort volontariste d'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB), de poursuite de l'animation territoriale et de développement de la contractualisation des mesures. L'accompagnement du pastoralisme, dans une approche patrimoniale, sera également soutenu.

Les complémentarités avec le FEDER et le FSE sont nombreuses sur cet axe. L'axe 2 du FEDER « Développer les technologies de l'information et la communication (TIC) au service de la société de l'information » permettra de garantir l'accès à des réseaux compétitifs et faire des services TIC les moteurs de la compétitivité des entreprises, notamment en zone rurale. En outre, le développement des services TIC comme outils de proximité et de lien social à travers les services aux citoyens devrait contribuer à améliorer la qualité de vie en milieu rural. L'axe 4 du FEDER « Développer durablement des territoires spécifiques » comporte des interventions visant la diversification économique de territoires en mutation, par la mise en réseau des acteurs qui seront complémentaires des interventions du FEADER en matière de soutien aux micro-entreprises, au tourisme, ... En parallèle, le FSE interviendra sur des formations destinées à favoriser le développement du e-commerce et adapter les professionnels aux évolutions technologiques, il favorisera également la professionnalisation des réseaux d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises (particulièrement visant les publics en difficulté).

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader 25 contrats de pays Aquitaine maillée par des territoires de projet	Disparités des démarches Masse critique souvent insuffisante	Concentrer Leader sur des démarches innovantes

Vu l'importance des territoires de projet en Aquitaine, l'approche Leader sera développée par rapport à la période 2000-2006 et articulée étroitement avec les démarches des Pays et des Parcs Naturels Régionaux. Dans certaines zones littorales, une synergie sera recherchée avec l'axe 4 du FEP visant le développement intégré de zones côtières, qui cherchera notamment à répondre aux objectifs de sortie de crise du secteur de la pêche.

### 1.2.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Au titre de l'axe 1 visant la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, la prise en compte des enjeux environnementaux se fait à plusieurs niveaux. La mesure formation / diffusion de connaissances vise notamment l'adaptation des pratiques en vue de préserver les ressources naturelles (en particulier la qualité de l'eau et la biodiversité) ainsi que la prise en compte des enjeux liés au changement climatiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des

bio-énergies). La mesure modernisation des exploitations agricoles accorde clairement la priorité à la protection de l'environnement : taux d'aide majorés pour la gestion des effluents d'élevage et l'insertion paysagère des bâtiments, plan végétal pour l'environnement (réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, économies d'énergie,...), et pour les CUMA taux majorés sur les investissements favorisant la préservation de l'environnement, liés à la biomasse et à l'entretien de l'espace. En outre, la mesure investissements dans les IAA tient compte de l'intégration de la dimension environnementale dans les critères de modulation des taux d'aide, tandis que la mécanisation de l'exploitation forestière visera notamment à développer l'approvisionnement de la filière bois énergie.

**L'axe 2** est dédié à la gestion des ressources naturelles. Vu les enjeux importants en Aquitaine, les mesures agroenvironnementales seront ciblées en priorité sur les enjeux eau (réduction des pollutions par les produits phytosanitaires) et biodiversité (gestion des sites Natura 2000), dans le cadre d'une montée en puissance progressive au cours du programme. Une part conséquente de l'enveloppe régionale des MAE visera à favoriser la conversion des agriculteurs au mode de production biologique pour atteindre un niveau satisfaisant de surfaces conduites en agriculture biologique, dans un objectif à la fois de préservation de la biodiversité et d'amélioration de l'impact environnemental des pratiques agricoles sur l'état de la ressource en eau. De plus, un effort significatif sera fait en matière de défense des forêts contre les incendies.

**L'axe 3** contribuera également à la préservation et la valorisation des ressources naturelles. Le FEADER sera mobilisé pour accélérer la réalisation des DOCOB et permettre une animation efficace en vue de faciliter la mise en place des mesures de gestion adaptées auprès des agriculteurs, sylviculteurs et autres gestionnaires d'espace. La mesure intégrée en faveur du pastoralisme permettra de soutenir un mode d'utilisation d'espaces difficiles et à haute valeur naturelle par une approche patrimoniale de l'activité pastorale. Par ailleurs, les mesures micro-entreprises et tourisme comportent des critères d'éligibilité et de priorité en matière d'impact environnemental (choix des matériaux, traitement des déchets, économies d'énergie, ...).

**Sur l'axe 4 Leader**, l'une des priorités proposées pour les stratégies des GAL est la gestion et la valorisation des ressources naturelles et du paysage.

**1.2.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP**

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Actifs dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier formés sur des thèmes spécifiques de ces secteurs		Actions générales de qualification, de sécurisation des parcours professionnels, notamment en cas de reconversion ou pour des publics en voie d'installation dans une activité agricole	
111 Information et diffusion des connaissances	Diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes	Projets des laboratoires et des centres techniques ou d'expérimentation notamment dans le cadre de projets coopératifs		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
121-C1 Plan Performance Énergétique	Investissements liés aux économies d'énergie et à production renouvelable	Projets collectifs liés à l' portés par le MO n'étant pas exploitant agricole : acquisition des bancs d'essais moteur et de méthanisation collective		
123 IAA	Investissements dans les PME ou non PME de moins de 750 employés et dont le CA < 200 M euros transformant des produits visés à l'annexe 1 du traité de Rome	Investissements dans les PME, liés à un projet innovant ou de maîtrise de l'énergie. Les industries transformant des produits visés par l'annexe 1 du traité de Rome peuvent être éligibles pour des projets axés sur les enjeux environnementaux et / ou énergétiques.		Investissements dans les PME ou non PME de moins de 750 employés et dont le CA < 200 M€ transformant majoritairement des produits de la pêche et de l'aquaculture
124 coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies	Dans PME et non PME < 750 employés dont CA < 200 millions d'€ Transformation pour les produits de l'annexe 1 du Traité de Rome	Projets R&D&I de 1 <sup>ère</sup> transformation agroalimentaire (projets individuels) et de seconde transformation		
125 B Soutien aux retenues collectives collinaires ou de substitution	Constitution d'ouvrages de stockage de substitution, destinés à l'irrigation, avec gestion collective	Réalisation de retenues structurantes exemplaires, prévues par un SAGE ou un PGE Information et sensibilisation sur la gestion durable de la ressource en eau		
123 Mécanisation de la récolte de bois	Investissements « amont » des micro entreprises d'exploitation forestière y compris pour la filière bois-énergie	Investissements dans les entreprises de transformation du bois de moins de 250 employés, liés à un projet innovant ou de maîtrise de l'énergie. Pour la filière bois-énergie, investissements « aval » (hors mobilisation de la ressource), chaudières, etc		
226 Reconstitution du potentiel forestier	Défense de la forêt contre les incendies	Sensibilisation et prévention des risques autres qu'incendies de forêt		
312 Création et développement de micro-entreprises	Aides directes aux micro-entreprises en milieu rural dans des communes de moins de 10 000 habitants si les projets sont organisés autour de démarches territorialisées (ORAC)	Appui aux structures d'accueil des créateurs et des jeunes entreprises du secteur industriel. Projets territoriaux associant des entreprises en vue de la diversification économique des territoires en mutation.	Actions d'accompagnement des créateurs d'entreprises (priorité : publics en difficulté)	

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
313 Promotion d'activités touristiques	Hébergements Petits équipements de loisir et de valorisation des sites, hors sites majeurs aquitains Services touristiques	Développement des TIC.  Valorisation des sites majeurs aquitains  Gestion intégrée des zones côtières (volet littoral).		
321 Services de base	Services aux personnes et aux entreprises de commerce, dans le cadre de territoires de projets et localisés dans des communes de moins de 10 000 habitants. Exclusion des services TIC, exception faite des opérations retenues dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.	Développement des TIC. Services aux entreprises favorisant la création d'activités nouvelles en vue d'une diversification économique.		
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Biodiversité : mise en œuvre des directives Natura 2000	Autres thèmes : eau, énergie renouvelable, etc Biodiversité hors mise en œuvre stricte des directives Natura 2000		
331 Formation des acteurs économiques de l'axe 3	Formation de courte durée destinée aux acteurs économiques de l'axe 3, en particulier– agritourisme, gestion du temps de travail, méthodologie de projet.	Promotion de l'usage des TIC	Formation en faveur des PME relevant des pôles de compétitivité (opérations collectives) Formation à l'e-commerce Formation de plus longue durée : VAE et périodes de professionnalisation	
341 Stratégies locales de développement	Appui à l'ingénierie territoriale : animation de pays, et conseil de développement, soutien à la réalisation de schéma de services à la population, économie/emploi/formation, habitat/logement	Projets territoriaux coopératifs associant des entreprises Appui à l'ingénierie territoriale : Plan Climat Territoriaux		

AQUITAINE

En règle générale un soutien communautaire aux investissements à finalité aquacole ou de pêche relève du seul programme FEP.



## 1.3 VOLET REGIONAL AUVERGNE

### 1.3.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	26 013	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	41,0%	48 %
		- zones rurales intermédiaire		59,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5 %
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 309	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	28,0%	17 %
		- zones rurales intermédiaire		72,0%	54 %
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29 %
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	16%	19%
		entre 15 et 64 ans		65%	65 %
		plus de 65 ans		19%	16 %
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	96	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8,3 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	3 %
		secteur secondaire		31%	22 %
		secteur tertiaire		65%	75 %
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	7%	4 %
		secteur secondaire		27%	23 %
secteur tertiaire		67%		74 %	

A  
U  
V  
E  
R  
G  
N  
E

Domaine	Indicateur			Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	25 560	542 698	
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	4,7%	100 %	
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 496 120	27 312 013	
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	54,7	45,3	
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone		Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	8,2%	100 %
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	31,6%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	0,2%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale			Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	3,1%	1,9%
	Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	59,2%	54,1 %
		part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	28%	26 %
part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	90%	44 %		
Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	14,4 %	11,8 %		
Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	9,1%	8,4 %		
Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	9,7%	49,2 %		
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	20%	24 %	
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	65%	73 %	

Domaine	Indicateur	Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +	unités - Source : MAP	7	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +	Source : MAP	31%	15 %
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +	Source : MAP	61%	41 %

### 1.3.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

La prise en compte des spécificités culturelles, géographiques, climatiques et économiques de la région Auvergne et de l'impact très fort des caractéristiques montagnardes sur son agriculture se traduit par la nécessité d'une adaptation globale des dispositifs du PDRH.

En premier lieu, des priorités répondant précisément aux problématiques régionales ont été fixées pour chacun des axes du DRDR

#### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Potentiel d'amélioration de la productivité dans les filières d'élevage Notoriété des filières animales (lait, viande) avec des signes officiels de qualité : SOQ (AOC, labels rouges) Forte présence des industries agroalimentaires dans le tissu économique régional 2 pôles de compétitivité Une ressource forestière importante	Structuration en filières à améliorer Appropriation des SOQ par les éleveurs Tissu industriel atomisé. Manque d'innovation et insuffisante acquisition des techniques et technologies actuelles Des forêts sous-exploitées La filière bois n'est pas positionnée sur les produits innovants ou porteurs de valeur	Rénovation du parc de bâtiments d'élevage Amélioration du niveau de technicité des PME agroalimentaires Diffusion de l'innovation Profiter des opportunités offertes par le matériau bois et le développement du bois énergie

Le secteur de l'élevage est stratégique pour la région Auvergne. Il concerne en effet près de 80% des exploitations professionnelles agricoles. Or, une conjoncture difficile au début de la décennie et la nature économique de ce secteur à forte intensité en capital et à faible marge ont conduit à un parc de bâtiments aujourd'hui vétuste. Pour retrouver des marges de compétitivité mais également améliorer les conditions de travail, des investissements lourds doivent être consentis que les exploitations actuelles ne peuvent réaliser seules. Or, ces exploitations structurent le monde rural ; elles modèlent des espaces essentiels au secteur du tourisme vert et font partie du fonctionnement d'écosystèmes de grandes valeur ainsi qu'en témoigne l'importance des superficies inscrites au réseau Natura2000. Les soutiens publics sont donc triplement justifiés, par l'accompagnement des mutations d'un secteur important de l'économie locale, par le financement d'une externalité non rémunérée par le marché du tourisme et par l'intérêt collectif du maintien de la biodiversité. C'est pourquoi le plan de modernisation des bâtiments d'élevage occupe une place prépondérante au sein de l'axe 1 du volet régional de la programmation FEADER pour la période 2007-2013.

La production agricole Auvergnate a acquis une notoriété qui se traduit notamment par de nombreux signes officiels de qualité. Les industries agroalimentaires ne tirent cependant pas tout le parti de l'image positive de la région, notamment du fait d'une approche insuffisante des marchés et de leur segmentation et d'un niveau d'acquisition des techniques et technologies trop faible, et ce malgré la présence de deux pôles de compétitivité performants. Or, l'intégration continue des techniques, tant

dans le marketing que dans les procédés, est un facteur essentiel de survie à long terme, car elle permet de maintenir la valeur ajoutée. Des convergences importantes existent avec les autres secteurs industriels sur ces sujets qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Les soutiens proposés au sein de l'axe 1 s'inscrivent donc dans une stratégie plus globale et en synergie importante avec le FEDER.

La formation, est une composante importante du développement rural ainsi que le soulignent les orientations communautaires. Elle est développée dans l'axe 1 en complémentarité d'actions inscrites au FSE.

Enfin, le secteur de la forêt et du bois est également une priorité. L'Auvergne dispose de ressources importantes insuffisamment exploitées. Ce défaut de mobilisation des bois conduit à une fragilisation de l'état sanitaire des forêts et à une moindre résistance aux événements climatiques majeurs. Il constitue également un manque à gagner important pour les territoires ruraux. Enfin, le potentiel de développement de la filière bois est actuellement important, que ce soit pour des matériaux ou des énergies alternatifs au pétrole et ses dérivés. Le développement passe, là encore, par l'acquisition de techniques et de procédés modernes ou innovants qui permettront de conforter des unités de transformation et d'en créer de nouvelles. Au sein du volet régional du FEADER, l'action en faveur de la mécanisation de la récolte est complémentaire des actions du socle national et de l'aide au développement des industries du bois. Elle s'inscrit également dans un cadre plus global pour lequel est mobilisé du FEDER, notamment par le programme opérationnel Massif Central.

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Environnement globalement préservé	Agriculteurs encore insuffisamment sensibilisés aux problématiques environnementales Sur certains bassins versants, besoin de protection et de préservation de la qualité de l'eau	Favoriser la mise en œuvre d'actions agro-environnementales sur les sites Natura 2000 et les sous-bassins versants prioritaires.

L'Auvergne dispose d'un patrimoine naturel remarquable qui confère à la région un caractère globalement préservé et authentique. Cet atout pour l'attractivité du territoire et le développement du tourisme doit être conservé. En complément du FEDER, qui finance des actions au titre de l'attractivité du territoire et en synergie avec ce même fonds qui soutient l'acquisition et la diffusion de connaissances sur le patrimoine naturel ou la mise en valeur de paysages remarquables, le volet régional du FEADER agit essentiellement par des mesures agroenvironnementales.

En effet, les milieux et les habitats qui constituent l'image recherchée par les touristes ou le cadre de vie qui attirent les nouveaux actifs ou les retraités sont façonnés par l'agriculture ou la sylviculture. Pour les maintenir et éviter la banalisation des écosystèmes et des paysages, la rémunération d'aménités produites par l'exploitation agricole dans une logique d'engagement réciproque est un des moyens d'action. Par ailleurs, l'Auvergne porte une responsabilité en ce qui concerne la qualité des eaux compte tenu de son positionnement en tête de bassins versants. L'accent est donc naturellement mis sur le réseau des sites Natura 2000 et sur des sous-bassins versants prioritaires pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversité des territoires et des savoir-faire Région attractive (authenticité des paysages, tourisme, loisirs de nature) Qualité de vie en zone rurale Territoires organisés et forte expérience régionale en la matière	Un secteur agricole en marge des problématiques rurales Des régions en perte de vitesse économique, marquées par l'absence de stratégie de développement	Améliorer le taux de diversification non agricole des exploitations Améliorer le bien-être des populations par l'accès aux services Valoriser les atouts de la région en terme de patrimoine Favoriser l'émergence de projets locaux

Le patrimoine de l'Auvergne constitue une chance indéniable pour la région et contribue au développement territorial. Il représente un potentiel de développement économique qu'il faut valoriser et développer. Les effets induits multiples constituent pour certains territoires des éléments clefs de leur avenir.

C'est à partir de ces constats que le volet régional s'attachera au sein de l'axe 3 à contribuer au maintien et au développement des activités économiques en zones rurales (promotion du tourisme, amélioration de l'hébergement, des produits...), à favoriser l'emploi dans ces mêmes zones, ainsi qu'à y améliorer la qualité de vie, par la création ou le développement de services de base, l'adaptation et l'amélioration des structures de services - notamment de proximité -, la prise en compte de l'environnement et de la dimension sociale, la diversification des activités des ménages agricoles, ou l'accompagnement à la création d'activités nouvelles au travers de micro-entreprises.

De même, il s'agira d'œuvrer en direction de l'aménagement de l'espace via la gestion du patrimoine rural, notamment concernant les sites NATURA 2000 et les espaces naturels sensibles, mais aussi la mise en valeur d'éléments culturels patrimoniaux.

Afin de favoriser un développement harmonieux et qualitatif de ces actions, l'axe 3 s'attachera enfin à aider les acteurs du développement rural à s'organiser, en particulier en direction de territoires intégrés et partagés, mais aussi à soutenir la promotion de projets transversaux ou impliquant des partenaires multiples. L'objectif principal est ici de rendre aux territoires leur dynamisme, et donc de favoriser la croissance en zone rurale en aidant les espaces ruraux à s'organiser et à s'adapter aux évolutions auxquelles ils doivent faire face.

Ces thématiques prioritaires rejoignent la question centrale de l'attractivité du territoire auvergnat. Là encore, le FEADER ne représente qu'un levier d'action parmi d'autres au sein de cette stratégie plus vaste. La complémentarité avec le FEDER a été recherchée en général sur la localisation et la taille des projets soutenus, le FEDER intervenant sur des projets très structurants, là où le FEADER cherche à renforcer un tissu d'activités et de services denses en milieu rural et y finance donc des projets de taille plus modeste.

### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader Existence de 7 GAL et de 7 pays organisés	Certains périmètres à reconsidérer Il existe un important besoin d'animation et de concertation entre les acteurs. Population locale difficile à mobiliser pour s'organiser	Entreprendre des actions en adéquation avec les enjeux territoriaux et les attentes des populations, dans le cadre d'une synergie d'intervention avec les autres fonds européens

La mise en œuvre de l'axe 4 vise à renforcer, consolider et enrichir la capacité des territoires LEADER à prendre en main leur avenir.

En effet, les spécificités de Leader qui lui confèrent un caractère pilote, peuvent permettre de répondre à ces enjeux :

existence au niveau du territoire d'une stratégie partagée clairement identifiée consistant à associer plusieurs secteurs de l'économie rurale, s'appuyant sur un large partenariat entre l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, correspondant à des enjeux locaux et/ou nationaux et se traduisant, in fine, par l'essaimage de bonnes pratiques de gouvernance des territoires, ciblage de la stratégie sur une priorité pour garantir la concentration des moyens et la lisibilité, approches novatrices apportant une réelle valeur ajoutée aux territoires par rapport aux autres opérations existantes (en termes de méthode ou de contenu) et permettant d'éclairer certains des enjeux définis au niveau national ou régional, volonté de s'engager dans des processus d'échange, de capitalisation de pratiques de développement innovantes qui passe par un engagement dans la mise en réseau (dans le cadre plus général des futurs réseaux ruraux français et du réseau européen), ainsi que la volonté de prolonger les pratiques mises en œuvre sur le territoire par le biais de projets de coopération avec d'autres territoires, français, européens ou extra-européens.

Les candidats devront également démontrer la cohérence de leur projet avec les territoires organisés. De même le projet Leader devra s'articuler avec l'ensemble de la politique de développement rural cofinancée par le FEADER.

### **1.3.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

#### Axe 1 :

L'objectif est d'améliorer la compétitivité des exploitations auvergnates sans compromettre l'état de la ressource en eau. En effet, l'Auvergne se trouve en tête de bassin (Adour-Garonne et Loire-Bretagne) et a une grosse responsabilité sur la gestion de cette eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif. L'investissement dans un matériel performant en terme d'épandage ou d'irrigation est indispensable.

La maîtrise des effluents d'élevage en zone de montagne (période d'épandage, zones non mécanisables, zones de sources...) passe par des bâtiments adaptés permettant des hivernages longs et assurant une bonne capacité de stockage.

D'un point de vue paysager et énergétique, le développement des bâtiments en bois est souhaitable d'autant plus que la ressource en bois locaux est importante.

#### Axe 2 :

La filière biologique n'est pas assez développée en Auvergne alors que les pratiques de nombreuses exploitations sont très proches du cahier des charges AB. Il convient donc de favoriser le développement de cette filière tout en consolidant les exploitations bio existantes fragilisées par des filières pas assez organisées.

De nombreuses zones sont menacées par la déprise agricole. La mise en place de MAE permet de lutter contre cet abandon et permet de maintenir des paysages ouverts. C'est notamment le cas dans certaines zones Natura 2000. Il convient de maintenir sur ces zones une agriculture durable et équilibrée basée sur une conduite extensive qui s'appuie notamment sur l'entretien des prairies naturelles d'une grande richesse floristique et faunistique.

La préservation des têtes de bassin s'appuie sur le maintien de surfaces en herbe très présentes en Auvergne.

#### Axe 3 :

L'Auvergne présente une grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire ayant conduit à la définition de 94 sites Natura 2000. L'état de conservation de ces sites est globalement correct, mais menacé par une forte restructuration de l'agriculture qui conduit à une intensification des zones les plus favorables et un abandon des autres zones. Avec le développement de la filière bois énergie, des zones forestières Natura 2000 sont également menacées si une gestion durable n'est

pas programmée. Il convient donc d'élaborer rapidement les derniers DOCOB et de mettre en application ceux qui ont été validés.

La lutte contre la désertification du milieu rural peut passer par le développement de la pluri-activité. Celle-ci doit s'appuyer sur un tourisme durable attiré par un patrimoine naturel et culturel de grande qualité. Cet environnement préservé peut être le pilier d'une revitalisation du milieu rural et permettra une meilleure occupation et gestion du territoire auvergnat.

### 1.3.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure/Champ d'action	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation, diffusion des connaissances	Public en relation avec les domaines agricole et forestier Formation ne concernant que des actifs de ces secteurs Appui technique individuel aux exploitants agricoles nouvellement installés ou en cours de reconversion et aux propriétaires de forêts.		Formation sur les bas niveaux de qualification, avec un objectif d'accès à l'emploi Stages de formation dans le cadre de l'installation des exploitants.	
123-A Soutien aux investissements des entreprises du secteur agroalimentaire	- - IAA des pôles de compétitivité de la région dont l'assiette éligible est inférieure à 200 000 €. - IAA hors pôles de compétitivité (AE >60 000 €) Ne concerne que les produits visés à l'annexe I du Traité de Rome	IAA des pôles de compétitivité de la région dont l'assiette éligible est supérieure à 200 000 € et autres entreprises		
123-B Aide à l'équipement des entreprises de récolte de bois d'œuvre, bois d'industrie et de production de bois énergie	Entreprises prestataires de travaux, exploitants forestiers, coopératives forestières.	Autres catégories d'entreprises.		
124 Coopération pour la mise au point de nouveaux produits ou procédés par les entreprises	Entreprises du secteur de l'agroalimentaire. Projets collectifs associant les producteurs, les entreprises de transformation et la recherche.	Tous les autres secteurs		

A  
U  
V  
E  
R  
G  
N  
E

Mesure/Champ d'action	FEADER	FEDER	FSE	FEP
125 -Investissements collectifs à vocation pastorale [cf ci-contre] - Amélioration du foncier agricole - Infrastructures agricoles : gestion de l'eau - Infrastructures agricoles : projet collectifs	Projets ayant un impact direct agricole	Tous les autres projets		
312 Aide à la création, à la reprise, à la transmission et au développement de micro-entreprises en milieu rural	Micro-entreprises (moins de 10 personnes et CA<2 millions €) artisanales ou commerciales situées hors pôles urbains Coût du projet plafonné à 150 000 €	Toutes les autres Micro-entreprises		
313 Promotion des activités touristiques	Petite hôtellerie et « petits projets » situés hors pôles urbains Produits touristiques et équipements touristiques territoriaux d'un coût inférieur à 300 000 €.	Priorité sera donnée aux Projets touristiques de grande envergure		
321 Services de base pour l'économie et la population rurale	Priorité 1 : projets d'inscrivant dans une démarche LEADER Priorité 2 : points multi-services Autres projets : financement additionnel Les projets concernent des communes situées hors pôles urbains et sont plafonnés à 300 000 € (coût total) Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.	Intervention exclusive sur les projets supérieurs à 300 000 € .		
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural Gestion de l'espace et sensibilisation aux enjeux environnementaux	Ne concerne que le patrimoine rural Coût des projets plafonné à 300 000 €	Priorité est donnée aux projets importants sur tout le territoire		
331 Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	Ne concerne que la formation individuelle		Formation de «formateurs » Qualification et mise à niveau des centres de formation	

Mesure/Champ d'action	FEADER	FEDER	FSE	FEP
341 B Acquisition de compétences et animation en vue d'une stratégie locale de développement (y compris leader mesure 431)	Ne concerne que des projets s'inscrivant dans une démarche LEADER, en amont ou en aval de la sélection des GAL	Autres projets		

A  
U  
V  
E  
R  
G  
N  
E



## 1.4 VOLET REGIONAL BASSE-NORMANDIE

### 1.4.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	17 589	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	68,0%	48 %
		- zones rurales intermédiaire		32,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5 %
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 422	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	54,0%	17 %
		- zones rurales intermédiaire		46,0%	54 %
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29 %
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	19%	19%
		entre 15 et 64 ans		64%	65 %
		plus de 65 ans		17%	16 %
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	95	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8,9 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	3 %
		secteur secondaire		30%	22 %
		secteur tertiaire		66%	75 %
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	7%	4 %
		secteur secondaire		26%	23 %
		secteur tertiaire		67%	74 %
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités – Source : Enquête structure (2005)	26 942	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	5,0%	100 %
	SAU	en hectares (enquête structure 2005)	1 228 140	27 312 013	
	Taille moyenne des exploitations	en hectares - Source : Eurostat (2003)	41,5	45,3	

BASSE-NORMANDIE

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005) 7,8%	100 %
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003) 44,3%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003) 0,3%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005) 3%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003) 77,5%	54,1 %
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000) 8%	26 %
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000) 24%	44 %
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006) 5,0 %	11,8 %
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006) 3,9%	8,4 %
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003) 58,8%	49,2 %
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003) 23%	24 %
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002) 66%	73 %
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP 8	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP 45%	15 %
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP 68%	41 %

## 1.4.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>PMBE / PVE Poids majeur de l'agriculture dans l'occupation du territoire (71 % du territoire est en SAU)</p>	<p>Faiblesse de la productivité moyenne (forte hétérogénéité) des exploitations, hypothéquant l'approvisionnement des entreprises de transformation à un coût concurrentiel</p>	<p>Moderniser les exploitations</p> <p>Favoriser l'adaptation des exploitants aux nouveaux contextes</p> <p>Amélioration de la compétitivité (productivité)</p>
<p>IAA Importance du secteur agroalimentaire dans l'économie régionale</p> <p>Image positive des produits bas-normands</p>	<p>Faiblesse de la valeur ajoutée dégagée au niveau régional</p> <p>Risque de délocalisation vers les bassins d'approvisionnement les mieux adaptés ; disparition des entreprises orientées vers les produits de masse</p>	<p>Promouvoir la qualité et l'innovation</p> <p>Développer la capacité d'adaptation des actifs de l'agroalimentaire</p> <p>Promouvoir la segmentation des marchés au profit des filières et des circuits valorisants</p>
<p>Recherche - développement Quelques outils de recherche performants (Dozulé, CIRAD, ADRIA, SILEBAN, pôle cidricole, pôle herbe...) Des créneaux d'excellence (pôles de compétitivité,...)</p>	<p>Faiblesse de la recherche / développement et du transfert des connaissances notamment au profit des TPE/PME, particulièrement nombreuses en zone rurale</p>	<p>Fédérer les outils de recherche</p>
<p>Forêt Ressources forestières en accroissement. Dynamisme et diversification des entreprises (forte activité de mobilisation des bois hors région) Promotion de l'utilisation du bois dans la construction ; Existence d'entreprises de maisons à ossature bois (MOB) dynamiques</p>	<p>Inadaptation de l'outil de sciage à la demande du marché</p> <p>Ressources forestières dont le prélèvement est inférieur à l'accroissement</p> <p>Risque de délocalisation des outils de transformation</p>	<p>Accroître la mobilisation des bois et améliorer la valorisation régionale de la ressource forestière</p>

Au regard du diagnostic commun régional d'une part, des orientations communautaires et nationales d'autre part, 4 priorités se dégagent pour la Basse-Normandie.

#### - La modernisation des exploitations agricoles

L'agriculture occupe une place majeure dans l'occupation du territoire régional. Le maintien d'un nombre élevé d'exploitations pérennes nécessite un investissement très important dans le capital immobilier et matériel pour répondre à la restructuration et à l'adaptation des exploitations aux nouveaux contextes (concurrence accrue, respect de l'environnement,...).

Cet effort se porte tout particulièrement sur les bâtiments d'élevage, compte tenu du poids de l'élevage dans l'activité agricole de la région, mais aussi sur d'autres investissements notamment en lien avec le développement de la valorisation des productions régionales et la recherche d'économies d'énergie.

#### - Le soutien aux industries agroalimentaires

La faiblesse de la valeur ajoutée dégagée au niveau régional appelle un soutien important à la transformation des produits agricoles à proximité de leurs bassins de production.

La synergie des interventions du FEADER et du FEDER a pour objectif de contribuer à ce développement en s'appuyant sur l'image positive des produits bas-normands. Le FEDER interviendra plus spécifiquement sur la mise en place de nouveaux procédés et process ainsi que les technologies plus respectueuses de l'environnement.

**- La formation et la diffusion des connaissances**

Le dynamisme du secteur agroalimentaire et forestier repose grandement sur la capacité des entreprises et des personnes à s'adapter aux changements économiques (nouveau contexte de production, exigences et besoins des marchés,...) et sociaux (nouvelles attentes de la société sur les externalités,...). La formation à destination du public agricole et sylvicole sera proposée autour de thèmes privilégiés comme la valorisation de l'herbe et la qualité des produits, ou la réponse aux besoins d'accompagnement au changement et de prise de décision, de réflexion sur les systèmes d'exploitation ou techniques innovants, d'itinéraires culturels et de techniques d'élevage aux nouvelles exigences réglementaires et du marché, de promotion de la forêt comme instrument d'aménagement durable du territoire, etc.

Le FSE interviendra en complémentarité du FEADER sur des logiques d'accompagnement pour la reprise et la transmission d'exploitations et au profit du public salarié.

La diffusion des connaissances sera mise en cohérence avec la politique régionale agricole et forestière et axée notamment sur la valorisation de l'herbe, la promotion des produits de qualité, le développement des énergies renouvelables.

**- L'appui aux filières de qualité**

Les signes de qualité constituent des outils de segmentation du marché intéressants, porteurs de valeurs spécifiques et répondant aux attentes des consommateurs.

Le soutien au développement de ces signes, qui permettra de renforcer les débouchés commerciaux, sera encouragé par une incitation des agriculteurs à s'engager dans les régimes de qualité alimentaire et par l'appui aux actions de promotion et d'information.

Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE Natura 2000 Grande diversité de biotopes, notamment de vastes zones humides et de marais.</p> <p>MAE DCE Connaissance des masses d'eau souterraines et superficielles à risque fort de contamination par les produits phytosanitaires grâce aux travaux de l'observatoire régional qualité des eaux et produits phytosanitaires (ORQUEPP).</p> <p>Réseau de cours d'eau doté d'un patrimoine piscicole de grande qualité.</p>	<p>Un faible niveau de contractualisation, trop faible pour garantir le maintien en état de conservation Risque de perte de biodiversité remarquable et de banalisation des espaces à haute valeur patrimoniale (zones humides, marais, littoral, landes,...)</p> <p>Dégradation des ressources naturelles (pollution des eaux continentales par les phytosanitaires et les nitrates, pollution des eaux littorales conchylicoles) Risque de non atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015. Des aquifères stratégiques (bathonien – bajocien) très menacés par la pollution diffuse (nitrates, phytosanitaires)</p>	<p>Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture et une sylviculture durables pour atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau.</p>

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE autres enjeux Paysage préservé et de qualité (bocage, importance de l'herbe, haies, massifs forestiers réputés,...) Bonne image environnementale des territoires ruraux</p>	<p>Détérioration du maillage bocager Risque de déprise ou de changement d'affectation de nombreux herbages et de zones difficiles</p>	<p>Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les territoires en perte de compétitivité et valoriser l'herbe  Préserver le paysage traditionnel par l'agriculture</p>
<p>Agriculture biologique Engagement du partenariat régional pour accompagner la conversion des exploitations à l'agriculture biologique</p>	<p>Exploitations à soutenir pendant la phase de conversion</p>	<p>Accompagner la conversion des exploitations en agriculture biologique</p>

Les mesures agroenvironnementales seront ciblées sur les enjeux de biodiversité remarquable (MAE Natura 2000) et les enjeux eau (MAE DCE), ainsi que sur la conversion à l'agriculture biologique (CAB).

Le FEDER interviendra en complémentarité du FEADER en orientant son soutien en direction des actions de connaissance, de suivi et de gestion de la biodiversité ordinaire.

Enjeux de biodiversité :

La Basse-Normandie offre une grande diversité de biotopes, notamment de vastes zones humides ou marais, 470 km d'estrans alternant sables, falaises marno-calcaires et métamorphiques, des massifs dunaires de grande ampleur, des landes, un massif forestier peu étendu mais des chênaies réputées, ainsi qu'un patrimoine rivière de qualité. Les actions viseront à contribuer à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et à maintenir dans un bon état de conservation, des espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura.

Enjeux eau :

Si les rejets urbains diminuent rapidement grâce à l'amélioration de la collecte et de la performance des traitements, le problème majeur devient la pollution diffuse d'origine urbaine (pluviale) et surtout agricole. A cet égard, les actions seront particulièrement ciblées en première priorité sur la lutte contre la contamination des eaux souterraines et superficielles par les produits phytosanitaires. Les actions collectives sur des zones d'action prioritaire, avec un taux d'engagement minimum seront privilégiées. Des actions de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates et contre l'érosion pourront être mises en œuvre dans une seconde priorité.

Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique Nombreux bassins de vie</p>	<p>Vieillesse de la population. Difficulté de transmission d'entreprises et de recrutement de jeunes cadres</p>	<p>Maintenir, diversifier et développer les activités économiques agricoles et non agricoles, notamment en leur assurant un environnement favorable et en améliorant la qualité de vie en milieu rural</p>
<p>Qualité de vie en zone rurale Bon maillage territorial avec un bon niveau général d'équipement et de services Importante part de la population résidant en zone rurale (35 %)</p>	<p>Manque d'attractivité des métiers du secteur des IAA. Manque d'activité économique dans les campagnes qualifiées de « rurales isolées ». Majorité des bassins de vie reposant sur une économie résidentielle Insuffisante diversification des activités économiques. Persistance de la fracture</p>	<p>Maintenir une activité économique permettant la création d'emploi en milieu rural par le soutien aux micro-entreprises  Développer les services pour l'accueil de nouvelles populations par le développement de maisons de santé, d'équipements culturels et des activités commerciales et artisanales en lien avec la stratégie</p>

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Opportunité de l'émergence des TIC  Bonne couverture de territoires organisés	numérique.	des Pays. Maintenir l'ingénierie et l'animation sur les territoires organisés. Développer une mise en réseau des ressources territoriales.

Pour dynamiser ses territoires ruraux, les efforts de la région porteront principalement sur :

- le développement des activités économiques et l'emploi,
- le maintien et le renforcement de l'attractivité résidentielle et l'offre de services aux populations,
- l'organisation des acteurs autour des projets de territoire.

Pour répondre au premier enjeu, la région souhaite assurer un environnement favorable aux activités économiques agricoles et non agricoles et favoriser la création et le maintien d'emplois par des activités de diversification non agricole et par le soutien aux micro-entreprises. Le soutien permettra de mettre en œuvre des projets d'investissement portant sur la modernisation technique de l'outil de production et/ou de commercialisation. L'intervention du FEDER complètera celle du FEADER notamment par un soutien aux activités d'innovations, de R & D et aux TIC.

Le maintien et le renforcement de l'attractivité résidentielle se traduira par le développement de la qualité des services à travers des actions de maisons de santé, d'équipements culturels et d'activités commerciales, artisanales. Une articulation avec la stratégie des territoires organisés sera recherchée. En complément, le FEDER orientera ses interventions plus spécialement sur l'accessibilité (transports, TIC) et les actions innovantes en direction de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées.

Enfin, l'organisation des acteurs autour des projets de territoire passera par le soutien à l'ingénierie et à l'animation des territoires organisés ainsi que par la constitution d'un centre de ressources, plateforme d'échanges de l'ingénierie territoriale au niveau régional.

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader Couverture presque régionale en territoires organisés (pays, GAL, PNR) Mobilisation des structures territoriales présentes pour engager de véritables stratégies de territoire	Manque de projets innovants dans les territoires ruraux ; Difficulté à mettre en place une bonne « gouvernance » territoriale Peu de projets liant l'agriculture et le reste du monde rural	Encourager la valeur ajoutée de l'approche LEADER en respectant son caractère pilote et ascendant.  Développer les stratégies de développement local sur l'ensemble des territoires organisés de la région et la coopération entre les territoires.  Rapprocher le monde agricole et le monde rural non agricole.

La stratégie régionale pour la démarche LEADER repose sur les principes suivants :

- encourager la valeur ajoutée de l'approche LEADER en respectant son caractère pilote et ascendant.
- développer les stratégies de développement local sur l'ensemble des territoires organisés de la région et la coopération entre les territoires.
- rapprocher le monde agricole et le monde rural non agricole.

La logique de LEADER, son caractère pilote et ascendant seront encouragés afin de proposer des actions dont les contenus et les méthodes employées sont innovantes et basées sur les ressources locales des territoires.

Par ailleurs, l'articulation entre les stratégies des territoires organisés, celles des GAL et la politique de développement rural cofinancée par le FEADER devra être démontrée.

Les partenariats publics/privés devront être renforcés au sein des territoires organisés retenus pour être GAL, afin de promouvoir LEADER au niveau de la concertation des décisions et au niveau des actions.

Une enveloppe sera réservée en début de programme pour les Pays non GAL sur la période actuelle 2000-2006 afin qu'ils puissent être accompagnés pour préparer leur candidature à l'appel à projet 2007-2013.

Les futurs GAL seront encouragés à intégrer les sphères agricoles et sylvicoles avec les autres secteurs de l'économie rurale au niveau de leurs stratégies, de la composition des comités de programmation, des contenus des action et de la priorité ciblée.

### 1.4.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

#### Concernant l'axe 1 :

En améliorant les conditions d'élevage, le PMBE contribuera à la préservation de l'identité bas-normande basée sur la production d'herbe de qualité (50 % de la SAU est en STH) et sur le bocage. Ces formations végétales à fort potentiel de stockage de carbone, ont un intérêt évident dans la protection des eaux souterraines et de surface comme dans la protection des sols contre l'érosion et dans la présentation de la biodiversité ordinaire et des paysages.

La mise en œuvre de certaines mesures agroenvironnementales territorialisées par les exploitants agricoles sera conditionnée par le suivi de formations spécifiques (protection intégrée, raisonnement des pratiques phytosanitaires et de fertilisation) qui relèveront de la mesure 111A.

Le plan végétal environnement (mesure 121B) est consacré en première priorité à la lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, et en deuxième priorité à la lutte contre la pollution par les fertilisants et contre l'érosion. Il est mis en œuvre sur les zones d'action prioritaire de façon cohérente avec la mesure 214-I2 (MAE territorialisées).

Le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie sur les exploitations agricoles est incité par des investissements matériels.

Les investissements dans les industries agroalimentaires et les entreprises d'exploitation forestière peuvent concerner des investissements relatifs à des techniques respectueuses de l'environnement.

#### Concernant l'axe 2 :

La région présente des enjeux environnementaux majeurs sur des espaces fragiles. Les deux thèmes principaux d'action (mesures agroenvironnementales territorialisées - 214 I) concernent d'une part la biodiversité avec un réseau Natura 2000 important en particulier en zones humides et d'autre part la qualité des eaux menacée en particulier par la contamination par les produits phytosanitaires d'origine agricole. Les mesures seront mises en œuvre sur des zones d'action prioritaire définie en partenariat au niveau régional.

#### Concernant l'axe 3 :

Pour répondre à la stratégie de Göteborg, la région bas-normande souhaite encourager la prise en compte de démarches environnementales dans les investissements qui seront soutenus dans le cadre des dispositifs de l'axe 3.

Il s'agira de privilégier des équipements favorisant la prise en compte de l'environnement pour les micro-entreprises et pour les activités de diversification non agricoles, de soutenir en particulier les démarches à haute qualité environnementale dans le cadre d'activités touristiques, de services, d'artisanat et de commerces.

En outre, la préservation de la diversité biologique et la valorisation des sites Natura 2000 est un enjeu déterminant pour la qualité de vie des acteurs ruraux et pour l'attractivité touristique des zones rurales de la région.

C'est pourquoi, la conservation et la mise en valeur des sites Natura 2000 sera accompagnée d'une part, par des moyens consacrés à l'élaboration et à l'animation des DOCOB et d'autre part, par des moyens consacrés aux investissements destinés à l'entretien ou à la restauration des sites (hors milieux agricoles et forestiers).

#### 1.4.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation des salariés agricoles, forestiers et agro-alimentaires	-	-	<b>Axe 1 - Mesure 12</b> « Agir sur les compétences tout au long de la vie et amélioration de la qualification » → Formation continue et VAE des salariés dont les salariés agricoles, forestiers, piscicoles, aquacoles et agroalimentaires → Formation continue des salariés seniors	-
111 Formation des chefs d'entreprise (en agriculture, sylviculture, industries agro-alimentaires)	dispositif 111-A Formation continue courte des chefs d'exploitation agricole, des experts forestiers, des gestionnaires des forêts, des propriétaires de forêts, des entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers, des chefs d'entreprises piscicole et aquacole relevant de la MSA, en activité sur des actions en relation directe avec leur activité	<b>Axe 1</b> → Accompagnement et formation des chefs d'entreprises agroalimentaires	<b>Axe 1 – Mesure III</b> « soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise »: → formation continue - de pré-installation des chefs d'exploitation agricole, piscicole, aquacole (stages du dispositif du Plan de Professionalisation Personnalisé) - de création ou reprise d'entreprises et d'exploitation agricole, piscicole, aquacole, ou agroalimentaire	<b>Axe 4 – Mesure 1.5 et 3.1</b> → Formation continue des professionnels de la pêche maritime (propriétaires de navire, naviguant), conjoints et conjointes d'entreprises artisanales de la pêche, professionnels du secteur du mareyage, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, des professionnels de l'aquaculture relevant du régime social maritime (Cf. PO FEP)
111 Diffusion des connaissances à destination des actifs agricoles,	Connaissances scientifiques et pratiques novatrices			

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
forestiers et agroalimentaires	(démonstration-diffusion de références)			
123 Investissements dans les IAA	<p>Dispositif 123-A PME et entreprises non PME « médianes » dont les effectifs sont &lt; à 750 salariés ou dont le chiffre d'affaires &lt; 200 M €.</p> <p>Secteurs de la transformation et/ou de la commercialisation des produits de l'annexe 1 et des produits élaborés à partir de ces produits agricoles Projet comprenant un minimum de 50% en volume de matière éligible au FEADER</p> <p>Investissements pour la modernisation de l'entreprise</p>	<p><b>Axe 1</b> : activités d'innovation et de R &amp; D (mise en place de nouveaux produits ou de nouveaux process) Soutien à la création, la reprise et la transmission des entreprises. Industrialisation de l'innovation pour les produits hors annexe 1 du Traité de l'Union. Mise en réseau et mutualisation de l'innovation. Technologies innovantes plus respectueuses de l'environnement.</p> <p><b>Axe 2</b> : actions relatives aux TIC</p>		<p><b>Axe 2 B – mesure 35 B</b> Investissements pour la transformation et la commercialisation des produits de la mer et de l'aquaculture. Projet comprenant un minimum de 50% en volume de matière éligible au FEP</p>
124 Coopération pour la mise au point de nouveaux produits ou procédés par les entreprises		<p><b>Axe 1</b> : projets collectifs de développement et innovant associant des producteurs primaires agricoles et sylvicoles, des industries de transformation, la recherche et des consommateurs : soutien aux opérations préparatoires (études, essais, investissements matériels) nécessaires avant la mise sur le marché du produit. Technologies innovantes plus respectueuses de l'environnement.</p> <p><b>Axe 2</b> : actions relatives aux TIC</p> <p><b>Axe 4</b> : études et animations sur la valorisation non alimentaire des produits agricoles et le développement de nouvelles énergies à partir de la biomasse.</p>		<p><b>Axe 3 – mesure 3.1</b> Promotion et recherche de nouveaux débouchés (actions à caractère collectif) et de démarches de qualité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture</p>
132 - 133 Soutien aux démarches de qualité	Soutien aux démarches de qualité portées par des groupements d'agriculteurs et participation des agriculteurs aux régimes de qualité			<p><b>Axe 3 – Mesure 3.4 et mesure 3.1</b> Démarches de qualité relatives aux produits de la mer et de l'aquaculture</p>
Recherche et développement		Axe 1 : Renforcer les		<b>Axe 3 – Mesure</b>

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
		centres de recherche publics : INRA, IFREMER, pôle de recherche équine (Cirale, lab. Duncombe, Adria (Critt), Sileban, (légumes), ARAC, ...		<b>3.5</b> Projets pilotes, test de technologies innovantes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture
214 MAE	Axe 2 - Mesures agro-environnementales (AB ; DCE ; Natura 2000)	<b>Axe 4</b> : actions de connaissance, suivi et gestion de la biodiversité ordinaire		Mesures « aqua – environnementales » y compris sur le mode de production biologique
227 investissements non productifs en forêt	Investissements non productifs en forêt dans les sites Natura 2000			
311 Diversification	Diversification non agricole (agri-tourisme et services)	<b>Axe 2</b> : actions relatives aux TIC : couverture numérique, maîtrise de l'outil	-	Diversification hors secteur pêche, valorisation locale des produits
312 Création et développement des micro-entreprises	Aide à la création et au développement de micro-entreprises de commerce, d'artisanat et de services se situant dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants)	<b>Axe 1</b> : activités d'innovation et de R & D (mise en place de nouveaux produits ou de nouveaux process) dans les pôles urbains, les couronnes périurbaines et l'les communes multipolarisées.  Mise en réseau et mutualisation de l'innovation Technologies innovantes plus respectueuses de l'environnement  <b>Axe 2</b> actions relatives aux TIC	-	Investissements pour la transformation et la commercialisation des produits de la mer et de l'aquaculture dans les micro-entreprises de ce secteur
313 Promotion des activités touristiques	Dispositif de soutien aux têtes de réseaux agri-touristiques	<b>Axe 2</b> : actions relatives aux TIC (mise en réseau, maîtrise de l'outil...)  <b>Axe 5</b> : techniques innovantes plus respectueuses de l'environnement (tourisme durable)		Développement durable des zones côtières de pêche : éco-tourisme, diversification hors secteur pêche
321 Services essentiels	<b>Axe 3 - Dispositif 321-1</b> Soutien aux maisons médicales en milieu rural permettant d'améliorer l'offre de soin ou de garantir sa continuité dans les territoires  <b>Axe 3 – Dispositif 321 -2</b> Equipements culturels en milieu rural	Accessibilité : renforcement des réseaux de transports  <b>Axe 2</b> : actions relatives aux TIC (mise en réseau, maîtrise de l'outil, etc.)	-	-

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009	<b>Axe 5</b> : actions innovantes en matière de petite enfance, jeunesse, soins aux personnes âgées		
323 A et B Patrimoine rural naturel	<b>Axe 3 – Dispositif 323 A</b> DOCOB <b>Axe 3 – Dispositif 323 B</b> contrats de gestion Natura 2000 hors milieux agricoles et forestiers	<b>Axe 4</b> : Actions de connaissance, suivi et gestion de la biodiversité ordinaire.		Développement durable des zones côtières de pêche : protection de l'environnement
331 Formations des acteurs économiques des territoires ruraux			<b>Axes 4 et 5</b> : soutien à l'ingénierie de projets (projets associatifs, services à la personne, tourisme). Développement des partenariats et mise en réseau pour l'emploi	
341-B Stratégie locale de développement	<b>Axe 3 – Dispositif 341 A</b> Stratégies locales de développement de la filière bois <b>Axe 3 – Dispositif 341 B1</b> Accompagnement des pays non GAL pour l'appel à projet Leader 2007-2013 <b>Axe 3 – Dispositif 341 B2</b> Soutien à l'animation des stratégies locales de développement <b>Axe 3 – Dispositif 341 B3</b> Conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement	<b>Axe 2</b> : actions relatives aux TIC (mise en réseau, maîtrise de l'outil, etc.) <b>Axe 3</b> : soutien aux territoires de projet dans les agglomérations et pour l'animation d'actions financées dans le cadre du FEDER		Stratégie locale de développement via des Groupements d'action côtière



## 1.5 VOLET REGIONAL BOURGOGNE

### 1.5.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	31 582	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	45,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		55,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 610	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	35,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		65,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	18%	19%
		entre 15 et 64 ans		63%	65%
		plus de 65 ans		19%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	104	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8,3 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	6%	3%
		secteur secondaire		27%	22%
		secteur tertiaire		68%	75%
structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	6%	4%	
	secteur secondaire		26%	23%	
	secteur tertiaire		68%	74%	

B  
O  
U  
R  
G  
O  
G  
N  
E

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	22 359	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	4,1%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 764 146	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	73,5	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	6,1%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	50,4%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	1,8%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2,1%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	58,7%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	30%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	65%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	6,4 %	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	5,3%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	41,2%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	19%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	68%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	6	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	16%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	32%	41%

## 1.5.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1 :

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<u>Capital humain et physique</u> Rajeunissement et qualification des chefs d'exploitation  Secteur agricole dynamique, reconnu pour ses productions de qualité (vin, viande, céréales)	Accès hétérogène au progrès, rendant difficile l'anticipation ; Dispersion des demandes et temps limité consacré à la formation et à l'information  Intégration environnementale de l'activité agricole encore insuffisante (vétuste, pollution, intégration paysagère)	Adapter les équipements et accroître les compétences pour améliorer la qualité des produits et les pratiques face aux enjeux agro-environnementaux.  Maintenir des surfaces herbagères consacrées à l'élevage
<u>IAA et coopération nouveaux produits</u>  Secteurs recherche/ enseignement supérieur bien développés	Liens industrie-recherche en progression mais encore insuffisants	Développer la valorisation de la matière première agricole par une transformation innovante (aspects technologiques, qualitatifs, commerciaux)  Transmettre et développer des entreprises de transformation de produits agricoles locaux
<u>Forêt - bois : secteur stratégique</u> Production forestière en augmentation (résineux) Une surface forestière importante composée de peuplements productifs de qualité offre de nombreuses perspectives (bois d'œuvre, biomasse, ...) notamment avec la montée en puissance de la production de douglas	Entreprises d'exploitation forestière économiquement fragiles.	Améliorer le niveau d'équipement des entreprises d'exploitation forestière.  La filière bois régionale doit répondre à cette situation et produire une valeur ajoutée à la hauteur de son potentiel.

La stratégie régionale s'appuie sur une potentialité de développement régional forte en tirant mieux parti des ressources locales.

Les orientations d'actions retenues pour les enjeux de compétitivité des acteurs économiques issus des éléments du diagnostic s'organisent autour de 3 domaines prioritaires :

- 1) Accroître la capacité d'innovation de ces secteurs par une réorientation des politiques de formation des entrepreneurs et des salariés ainsi que par un accompagnement à la mise en œuvre de nouveaux itinéraires techniques de production et process de transformation. Les modes de production durable et respectueux de l'environnement seront dans ce cadre privilégiés, notamment dans l'économie de gestion et la protection de la qualité de la ressource en eau. La réalisation de retenues doit aller dans le sens de la réalisation de cet objectif.
- 2) Consolider le potentiel de production, adapter notre capacité d'innovation et améliorer la productivité et les conditions de travail, en modernisant le capital physique des secteurs agricole et sylvicole (mécanisation forestière) y compris les infrastructures nécessaires à la mobilisation et à l'expédition des produits.

Les bâtiments d'élevage et les chais des exploitations viti-vinicoles accusent un certain retard en terme de modernisation et de fonctionnalité : la priorité sera donnée pour les bâtiments d'élevage à l'amélioration du logement des animaux, des conditions de travail, notamment pour favoriser

B  
O  
C  
C  
O  
R  
D  
O  
N  
N  
E  
M

l'attractivité de la profession d'éleveur, et, pour les chais, à l'acquisition de matériels visant l'amélioration de la qualité des vin produits. La modernisation des exploitations pour la région Bourgogne mobilisera la plus forte part de la dotation de l'axe 1.

- 3) Diversifier la valorisation segmentée des productions agricoles et sylvicoles, en s'appuyant sur une offre qualitative renforcée, sur l'élaboration de produits nouveaux de haute valeur ajoutée. Cette valorisation des produits agricoles au sens de l'annexe 1 du traité de l'Union ayant un fort lien avec le monde rural sera un autre point fort de l'axe 1 et complémentaire des valorisations hors annexe 1 ou non alimentaires conduites au titre du FEDER. Les projets structurants, innovants, susceptibles de développer de nouveaux marchés plus rémunérateurs seront privilégiés ainsi que ceux générateurs de créations d'emplois particulièrement dans les zones en mutation structurelle (COPIEVAL, ...). Les interventions sur investissements immatériels le seront pour tous les domaines sur le FEDER.

Axe 2 :

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
MAE Natura 2000 Nombreux sites et paysages à préserver Sensibilisation croissante des agriculteurs aux enjeux environnementaux (eau, richesse des milieux, paysage)	Baisse tendancielle de la biodiversité	Améliorer globalement la protection de la biodiversité par des pratiques agricoles adaptées, et localement par des actions ciblées en zones Natura 2000
MAE DCE Ressource en eau préservée en secteur d'élevage extensif	Pollutions diffuses en secteurs céréaliers et viticoles Dégradation de la qualité de l'eau pour certains captages d'alimentation des populations	Concourir aux objectifs de la DCE et plus généralement à la préservation et la restauration de la ressource en eau
Autres MAE territoriales(enjeu biodiversité, érosion, paysage)	Évolution des pratiques. Coulées de boues dans les vignes	Améliorer globalement la protection de la biodiversité et agir sur les paysages par des pratiques agricoles adaptées.  Limiter les phénomènes d'érosion dans des zones prioritaires bien ciblées.
Agriculture biologique Dynamique engagée depuis plusieurs années et structure régionale d'animation		Maintenir la dynamique de conversion.
Races menacées, apiculture etc. Autres enjeux existants en Bourgogne		Préserver les races menacées. Inciter à la préservation du potentiel pollinisateur

Sa position à l'amont de trois des grands bassins des fleuves Seine, Loire et Rhône, confère à la Bourgogne une responsabilité particulière dans la qualité des eaux qui irrigueront les régions aval. De relativement bonne qualité dans le Morvan, et la zone d'élevage extensif, l'eau présente une situation dégradée dans les secteurs céréaliers et viticoles, où l'attention devra être particulièrement soutenue.

En zone Natura 2000, la mise en œuvre des DOCOB doit se poursuivre.

Hors zone Natura 2000, face à l'unification tendancielle des pratiques agricoles la biodiversité ordinaire est menacée et les initiatives visant le maintien des systèmes herbagers extensifs et des milieux humides seront encouragées.

L'enjeu érosion doit aussi, être pris en compte, notamment en zone viticole.

Enfin, le maintien des paysages menacés par l'évolution des pratiques est aussi un enjeu à prendre en compte.

La Bourgogne soutient également les investissements non productifs agricoles et sylvicoles.

Compte tenu de ces enjeux environnementaux, l'axe 2 mobilise autant de crédits que l'axe 1, tout en réorientant fortement les mesures agroenvironnementales sur les zones à enjeux (Natura 2000, alimentation des captages ). La mesure 323 participe de cette politique.

Axe 3 :

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique</p> <p>Structure efficace d'accompagnement des projets dans le domaine de la diversification non agricole</p> <p>Présence d'un bon maillage artisanal</p> <p>Une volonté forte de l'Etat et de la région de développer une gamme de produits touristiques diversifiés et de qualité formalisée par l'appui sur un schéma régional de développement touristique</p>	<p>Pluri activité des exploitations agricoles inférieure à la moyenne nationale</p> <p>Difficile transmission des entreprises (artisanat/commerce)</p> <p>Délaissement de certaines régions par le tourisme, par défaut de notoriété</p>	<p>Créer de la valeur ajoutée sur les exploitations en apportant des réponses aux attentes sociétales en terme de produits du terroir ou de services</p> <p>Conforter l'offre touristique en hébergements intégrés à des stratégies collectives de valorisation des territoires et des spécificités régionales, améliorer leur qualité, renforcer et équilibrer l'offre touristique en cohérence avec le schéma régional et les schémas départementaux</p>
<p>Qualité de vie en zone rurale</p> <p>Patrimoine naturel et culturel porteur d'activités économiques (tourisme, œnologie)</p> <p>Intercommunalité dynamique : région couverte par des territoires organisés</p>	<p>Des zones rurales manquant de services de proximité</p> <p>Certains projets de territoires encore faibles, et aspects développement durable insuffisamment pris en compte</p>	<p>Maintenir et améliorer le services ruraux pour favoriser l'implantation d'activités et l'accueil de population notamment des jeunes (santé, transports, culture et social)</p> <p>Préserver et valoriser ses biens patrimoniaux naturels et culturels dans une logique de projet collectif intégré.</p> <p>Accompagner l'ingénierie territoriale en améliorant la professionnalisation des acteurs et la qualité des projets.</p>

B  
O  
R  
G  
O  
G  
N  
E

► La conservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel constituent la première priorité de l'axe 3.

En ce qui concerne le volet culturel : dans une région marquée par un patrimoine historique particulièrement riche ; il s'agit de préserver et valoriser ce patrimoine afin qu'il soit attractif et source d'activité et d'emplois notamment pour le tourisme primordial pour le dynamisme de certaines zones rurales. Les priorités s'articuleront autour de la labellisation « Pays d'Art et d'histoire » des territoires, de la conservation et valorisation de certains chantiers archéologiques et de certains monuments dans le cadre de démarches globales de mise en réseau culturel ou touristique et en lien étroit avec les stratégies de développement des territoires.

En ce qui concerne le patrimoine naturel, il s'agit de finaliser l'élaboration des DOCOB et d'animer les sites Natura 2000 ainsi que d'accompagner la gestion, l'entretien et la restauration des sites Natura 2000. L'animation pédagogique ainsi que l'accueil du grand public sur les sites Natura 2000 sont financés par le FEDER qui finance également toutes les actions en faveur du patrimoine naturel. La mesure patrimoine naturel (323 D) n'est mobilisée que pour l'animation des mesures agro environnementales de l'axe 2.

► Les services essentiels à la population rurale :

La couverture inégale en terme de services à la personne, constitue un des principaux défis qui s'imposent aux élus et responsables socioprofessionnels dans une région marquée par un caractère fortement rural (1/3 de la population vit dans des communes à dominante rurale contre 18 % pour la moyenne française). Les besoins en services essentiels sont en conséquence multiples et compte tenu du retard régional, le choix est de mobiliser fortement ce dispositif, sur l'ensemble des champs des services à la personne et en complémentarité avec le FEDER qui interviendra sur des projets d'une taille plus importante.

► Les mesures en faveur du tourisme :

La création d'emplois et le soutien aux initiatives économiques sera soutenue, notamment dans les domaines du tourisme secteur qui compte 3.8 % des emplois sur la région. Le choix retenu a été au travers des deux dispositifs mobilisés (hébergements, amélioration de l'offre touristique) d'éviter le financement d'opérations liées à un tourisme diffus en privilégiant les opérations portées par des stratégies de développement des territoires ou ciblant des thématiques retenues dans les schémas régionaux et départementaux de développement du tourisme (oeno-tourisme). L'amélioration de la qualité des produits a été recherchée au travers notamment de l'inscription dans les démarches QUALITE TOURISME.

► L'accompagnement des acteurs et l'animation territoriale :

L'ingénierie territoriale, la formation, la professionnalisation des agents de développements et des acteurs de l'axe 3 est également un point fort des propositions régionales de cet axe pour accompagner notamment la nouvelle politique territoriale régionale à travers la mise en place de contrats de Pays pour la période 2007-2013.

L'émergence et la mise en place de stratégies locales de développement de la filière-bois seront encouragées (Chartes forestières de territoire, ...)

► Diversification de l'économie rurale :

Afin de développer les emplois dans les zones rurales les moins attractives, il est également envisager de favoriser la diversification des ménages agricoles vers des activités non agricoles ainsi que d'accompagner la création de micro-entreprises.

Axe 4 :

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader 15 pays et 1 PNR 6 GAL dont les territoires correspondent à des territoires de projet	Existence de territoires non encore organisés	Développer l'approche LEADER

Pour respecter le principe Leader à savoir une démarche ascendante et innovante, la volonté régionale est de ne pas imposer a priori les dispositifs d'aide du FEADER éligibles à Leader.

La plus-value du programme Leader sera notamment recherchée dans une approche méthodologique de développement local de très haute qualité, en matière d'ancrage territorial des projets, de gouvernance et d'organisation du pilotage, d'accompagnement du montage des projets, d'évaluation...) et dans la prise en compte de dimensions transversales (développement durable, égalité des chances hommes-femmes, ...).

Par ailleurs, les périmètres des GAL ne devront pas remettre en cause la structuration et les périmètres des territoires organisés.

### 1.5.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour ce qui concerne l'axe 1, l'intégration environnementale dans la compétitivité des entreprises sera soutenue très directement par certains dispositifs: le Plan végétal pour l'Environnement cible prioritairement des enjeux liés à l'amélioration de la ressource en eau.

Pour ce qui concerne l'axe 2 : les enjeux environnementaux régionaux sont de contribuer à atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau et des directives cadre habitats et oiseaux (Natura 2000), de préserver la diversité biologique ordinaire, les paysages, les sols et soutenir l'agriculture biologique.

Pour ce qui concerne l'axe 3, les enjeux environnementaux sont de finaliser l'élaboration des DOCOB et d'animer les sites Natura 2000 ainsi que d'accompagner la gestion, l'entretien et la restauration des sites Natura 2000. L'animation pédagogiques ainsi que l'accueil du grand public sur les sites Natura 2000 sont financés par le FEDER qui finance également toutes les actions en faveur du patrimoine naturel.

De façon transversale pour les axes 1 et 3, pour répondre à la nécessité de réduire l'impact des projets en terme de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de consommation de ressources rares, une adaptation des critères d'écoconditionnalité mis en place dans le cadre du FEDER est à envisager pour certaines mesures des axes 1 et 3 du FEADER.

### 1.5.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
123 entreprises IAA	Pour les entreprises produisant des produits inscrits à l'annexe 1 de l'art 32 du TCE (Traité de la Communauté européenne) : Investissements matériels productifs	Pour les entreprises produisant des produits hors annexe 1 de l'article 32 du TCE (Traité de la Communauté européenne) : Investissements matériels productifs		
123 Entreprises bois	Mécanisation de la mobilisation des bois pour les micro entreprises d'exploitation forestière	Investissements des entreprises de 1 <sup>ère</sup> transformation et 2 <sup>ème</sup> transformation et suivantes du bois		
312 Commerce artisanat	Actions issues d'une démarche individuelle	Actions issues d'une démarche collective		
313 Tourisme	Hébergements : Hôtels dont le nombre de chambres est inférieur ou égal à 25 après travaux, campings dont le nombre de HLL est inférieur ou égal à 20 après travaux  Amélioration de l'offre touristique : Grands lacs : actions non inscrites au PER « les grands lacs du Morvan » signé	Hébergements : Hôtels dont le nombre de chambres est supérieur à 25 après travaux, campings de plus de 20 HLL après travaux.  Amélioration de l'offre touristique : Grands lacs : inscription dans la liste des projets du PER « les grands lacs du Morvan » signé Actions matérielles et immatérielles dans le programme d'actions du Parc régional du Morvan Autour des voies d'eau navigables : projets de signalétique dans le domaine		

B  
O  
C  
O  
R  
G  
O  
G  
N  
Z  
M

	<p>Actions en dehors du programme d'actions du parc régional du Morvan</p> <p>Autour des voies d'eau navigables : projets de signalétique en dehors du domaine public fluvial</p> <p>Pratiques innovantes : actions non retenues par l'appel à projet du conseil régional de Bourgogne</p>	<p>public fluvial</p> <p>Pratiques innovantes : actions retenues par l'appel à projet du conseil régional de Bourgogne</p>		
321 services essentiels	<p>Services essentiels dans le domaine social</p> <p>Points multi-services et services de proximité</p> <p>Services de transports</p> <p>Services culturels</p> <p>Services sportifs ou de loisirs</p> <p>Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009</p>	<p>Maisons médicales ou de santé</p> <p>Schémas de mobilité et planification des transports</p> <p>Modes de gardes issus du partenariat public-privé ou interentreprises</p> <p>Relais de services publics</p> <p>Services pour l'emploi</p> <p>Services aux entreprises et les services liés au développement des usages des TIC.</p>		
323 Natura 2000	<p>Toutes les actions Natura 2000 (animation, la gestion, l'entretien et la restauration) sauf l'animation pédagogique, l'accueil du grand public des sites Natura 2000.</p>	<p>1) Hors site Natura 2000 : toutes actions</p> <p>2) Sur les sites Natura 2000 : les actions d'animation pédagogiques et l'accueil du grand public</p>		
323 patrimoine culturel	<p>Valorisation du patrimoine protégé : Projets dont le coût total sur l'ensemble du programme est inférieur ou égal à 400 000 € HT</p>	<p>Valorisation du patrimoine protégé : Projets dont le coût total sur l'ensemble du programme est supérieur à 400 000 € HT</p>		
331 Formation des acteurs ruraux	<p>Acteurs économiques de l'axe 3 : financement d'actions de sensibilisation, d'information et de formations concourant aux objectifs de l'axe 3 – Financement de stages de courte durée</p>		<p>Actions de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et des périodes de professionnalisation</p>	

111 Formation	Actifs du secteur agricole et forestier. Le FEADER intervient dans une logique de cofinancement d'actions courtes de formation, portant sur des sujets techniques ou économiques relatifs au développement de l'exploitation ou de l'entreprise, à l'adaptation à leur environnement et à la politique agricole commune et à l'application de méthodes de production propres à favoriser le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables.	Formation aux énergies renouvelables et au bois construction.	Le FSE intervient dans une logique de cofinancement d'actions visant notamment l'installation des publics en agriculture, leur insertion, leur reconversion, l'acquisition de niveaux supplémentaires de qualification. Il permet par ailleurs de cofinancer l'adaptation de l'appareil de formation à une meilleure individualisation des parcours.	
------------------	---	---	--	--

M Z G O G R C O B



## 1.6 VOLET REGIONAL BRETAGNE

### 1.6.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	27 209	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	50,0%	48 %
		- zones rurales intermédiaire		50,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5 %
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	2 906	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	41,0%	17 %
		- zones rurales intermédiaire		59,0%	54 %
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29 %
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	18%	19%
		entre 15 et 64 ans		64%	65 %
		plus de 65 ans		18%	16 %
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	98	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	7,9 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	6%	3 %
		secteur secondaire		25%	22 %
		secteur tertiaire		69%	75 %
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	7%	4 %
secteur secondaire		24%		23 %	
secteur tertiaire		69%		74 %	

BRETAGNE

Domaine	Indicateur			Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	40 632	542 698	
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	7,5%	100 %	
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 668 237	27 312 013	
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	37,7	45,3	
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone		Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	9,5%	100 %
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	80,8%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	0,2%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	4,3%	1,9%	
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	65,4%	54,1	
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	10%	26	
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	0%	44	
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	3,4 %	11,8 %	
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	1,8%	8,4	
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	100%	49,2	
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	17%	24	
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	69%	73	
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	14	133	
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	32%	15	
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	56%	41	

## 1.6.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1 :

Améliorer la compétitivité de l'agriculture par un soutien à la restructuration, à l'innovation et au développement

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Agriculture Bon niveau de productivité des exploitations agricoles Dimension familiale des exploitations Bon niveau d'organisation de la première mise en marché  Elévation du niveau de formation Très bon niveau de technicité Nouveaux débouchés (cultures énergétiques)	Positionnement sur des marchés très concurrentiels  Stabilisation quantitative de la production, voire régression Production à faible valeur ajoutée	Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles  Développer la capacité d'adaptation et d'innovation des actifs agricoles
Industries agro-alimentaires : Secteur économique performant et diversifié Secteur coopératif fort Bonne maîtrise de l'approvisionnement agricole IAA au cœur des bassins de production agricole Existence du pôle de compétitivité VALORIAL	Produits à faible valeur ajoutée Faible niveau de capitalisation des IAA Développement à l'exportation insuffisant	Adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité

Concernant l'axe 1, les priorités d'actions de la Bretagne portent sur l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, et dans une moindre mesure des exploitants forestiers, ainsi que celle des industries agroalimentaires à travers trois principales mesures :

- La formation des actifs agricoles et la diffusion des connaissances (mesure 111). Sur ces questions, le FEDER permettra de soutenir le développement des services innovants en matière de formation par l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Le FSE financera les stages à l'installation des futurs actifs agricoles ainsi que les salariés des industries agro-alimentaires.
- La modernisation des exploitations agricoles (mesure 123) à travers :
  - le plan de modernisation des bâtiments d'élevage qui répond à un enjeu majeur pour la région compte-tenu du poids très important de l'élevage (1 exploitation agricole sur 3 potentiellement concernée par ce plan),
  - le plan végétal pour l'environnement,
  - des investissements permettant d'accompagner les projets de diversification agricole, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables sur l'exploitation.

Le FEDER interviendra en faveur du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie, notamment par le soutien aux activités de recherche – développement, par des études et diagnostics énergétiques, par des actions de formation et de communication et par le financement d'équipements professionnels et individuels.

- Le développement de process de production innovants et structurants dans les industries agroalimentaires (mesures 123), dans l'objectif d'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles, en lien avec le pôle de compétitivité VALORIAL.

Le FEDER finance la recherche et l'innovation, avec une action ciblée en priorité sur le pôle de compétitivité Valorial. Il soutient également la compétitivité des PME par des aides aux investissements immatériels, individuels ou collectifs.

Le FEP soutiendra des investissements matériels de production.

B  
R  
E  
T  
A  
G  
N  
E

## Axe 2 :

Améliorer l'environnement et l'espace rural par le soutien à la gestion de l'espace

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE DCE</p> <p>Consensus régional sur l'importance de l'enjeu eau-"enjeu majeur pour la Bretagne"</p> <p>Motivation des acteurs ruraux et améliorations sensibles des pratiques agro-environnementales (gestion qualitative et quantitative)</p> <p>Bon avancement de la résorption et de mise en place des stations de traitement résorption.</p> <p>Bon développement de l'agriculture biologique et autres systèmes d'exploitation dit « durables »</p>	<p>Territoire classé en totalité en zone vulnérable au sens de la directive nitrate</p> <p>Qualité des eaux brutes : efforts à fournir sur la totalité du territoire au regard de la directive cadre sur l'eau (nitrates, phytosanitaires, phosphore, matières organiques)</p> <p>Importance de l'activité agricole et Notamment des productions hors-sol</p> <p>Evolution lente des pratiques agricoles.</p>	<p>Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable</p> <p>en particulier de façon à respecter la directive « nitrates » et à atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE)</p> <p>en confortant et développant les systèmes agricoles durables</p>
<p>MAE Natura 2000</p> <p>Diversité des milieux et des habitats</p> <p>Ecosystèmes riches et variés</p> <p>Diversité des milieux et des habitats</p> <p>54 unités de gestion comprenant chacune 1 à 3 sites Natura 2000</p>	<p>Baisse de la biodiversité en zones agricoles</p> <p>Seulement un tiers des unités de gestion Natura 2000 possède un document d'objectifs (DOCOB) validé</p>	<p>Développer les mesures agro-environnementales et les mesures de gestion forestière dans les zones Natura 2000</p> <p>Atteindre les objectifs des directives « habitats » et « oiseaux » à travers le réseau « Natura 2000 »</p> <p>Elaborer et valider l'intégralité des DOCOB à l'horizon 2010</p>

Outre les mesures de gestion agricoles et forestières dans les sites Natura 2000, la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales (MAE) contribuant à améliorer la qualité de l'eau constitue la priorité de l'axe 2 (mesure 214).

En effet, la totalité de la surface bretonne est classée en "zone vulnérable" au titre de la Directive Nitrates et des mesures agronomiques s'imposent déjà à tous les exploitants. Plus généralement, l'état des lieux réalisé pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) montre que les paramètres nitrates, phosphore, macropolluants et phytosanitaires doivent être améliorés pour permettre d'atteindre un bon état écologique en 2015 sur l'ensemble du territoire breton.

La poursuite de la mise œuvre de pratiques agronomiques adaptées (MAE territorialisées à objectif DCE) et le développement de systèmes d'exploitation économes en intrants (système fourrager polyculture élevage avec gestion extensive des prairies - agriculture biologique) constituent donc les priorités.

Le FEDER interviendra en faveur des infrastructures écologiques en zone Natura 2000 et de l'amélioration de la connaissance sur l'environnement.

### Axe 3 :

Améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales et encourager à la diversification des activités économiques

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique Tourisme en milieu rural en croissance Fort potentiel touristique de la Bretagne	Diversification des exploitations encore peu développée	Encourager les ménages agricoles à se diversifier : tourisme rural, accueil pédagogique, hébergement d'étudiants ....
Qualité de vie en milieu rural Demande en matière de services à la population en croissance Le bocage est un élément traditionnel du paysage breton et constitue une barrière physique et biologique efficace contre la pollution des eaux Demande croissante en bois énergie	Erosion des sols Dégradation du maillage bocager	Gérer et redonner de la valeur au patrimoine naturel bocager dans le cadre du programme Breizh Bocage  Objectif : implantation de 7 000 km de haies et talus

Pour l'axe 3, les priorités régionales portent sur :

- La diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles (mesure 311), notamment à travers le tourisme rural.
- La conservation et la mise en valeur du patrimoine rural (mesure 323) par :
  - la reconstitution du maillage bocager, qui contribue également aux objectifs de l'axe 2 (programme « breizh Bocage »)
  - l'élaboration et l'animation des DOCOB, ainsi que l'entretien des sites Natura 2000,
  - des stratégies locales de développement dans le secteur forêt (mesure 341) avec la mise en place de plans de massifs.

#### Axe 4 :

#### LEADER

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Longue expérience d'organisation des territoires Expérience des 14 GAL bretons et des 21 pays Demande croissante de services à la population Rôle structurant de l'agriculture et des IAA en milieu rural Armature constituée par l'artisanat Richesse du patrimoine naturel et culturel Demande croissante de tourisme « vert » Potentiel de diversification des exploitations agricoles	Politique des Pays et des GAL à mieux coordonner Démographie des TPE - PME => ¼ ont plus de 55 ans Difficulté de reprise et de transmission des TPE-PME Prédominance de secteurs économiques à faible valeur ajoutée Moindre développement des services à la population en milieu rural Vieillesse de la population dans le centre Bretagne Pression foncière en zone péri-urbaine	Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoire intégrés et partagés Développer et diversifier les activités économiques en milieu rural Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité Maintenir, développer et diversifier les activités économiques et favoriser l'emploi en milieu rural Gérer et valoriser le patrimoine rural

Les programmes mis en œuvre par les GAL porteront prioritairement, mais non exclusivement, sur des mesures de l'axe 3, en particulier celles non ouvertes dans l'axe 3 (hors LEADER) du volet régional. Une bonne articulation et complémentarité entre les GAL et les Pays, y compris en terme de périmètre géographique, sera recherchée.

Les mesures 312 relatives aux micro-entreprises et 321 portant sur les services en zone rurale seront mises en œuvre uniquement via LEADER. En complémentarité, le FEDER permettra la diffusion de l'innovation dans le tissu des entreprises rurales. Il soutiendra également la performance des entreprises par un meilleur usage des TIC et des services innovants. Enfin, concernant les zones littorales, le FEDER financera la mise en œuvre du dispositif de gestion intégrée des zones côtières.

### 1.6.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour ce qui est de l'axe 1, les aspects environnementaux sont très présents dans plusieurs dispositifs :

- dispositif 111A, formation - La gestion des fertilisants et produits phytosanitaires, la mise en œuvre des MAE, les économies d'énergie et les énergies renouvelables font partie des thèmes prioritaires. Sur le dispositif 111B l'optimisation énergétique et les pratiques respectueuses de l'environnement figurent dans la liste des actions visées.
- dispositif 121A, Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage - Le taux d'aide est majoré de 2% pour les constructions incluant le matériau bois de façon significative.
- dispositif 121B, Plan Végétal pour l'Environnement - deux enjeux prioritaires à caractère environnemental ont été retenus en Bretagne : la réduction des pollutions par les phytosanitaires et les économies d'énergie dans les serres.
- dispositifs 121C – autres investissements de modernisation. Ce dispositif vise notamment les investissements en faveur des économies d'énergie dans les exploitations agricoles (hors serres), les investissements de production de biocombustibles, le matériel de désherbage non chimique et d'entretien du paysage portés par des CUMA.

L'ensemble des dispositifs de l'axe 2 répond à des enjeux environnementaux.

- Le premier vise à poursuivre les efforts en matière de qualité de l'eau à travers les dispositifs 214C, D, E et I. Les soutiens porteront sur la mise en place de mesures agro-environnementales adaptées à chaque bassin versant (mesures territorialisées) et sur le maintien et le développement de système d'exploitation globalement respectueux de l'environnement comme l'agriculture biologique et des systèmes herbagers économes en intrants.
- Le second porte sur la préservation de la biodiversité agricole et forestière à travers les MAE Natura 2000 et le soutien aux investissements non productifs en forêt dans les sites Natura 2000.

En Bretagne, l'axe 3 porte principalement des dispositifs à finalité environnementale regroupées au sein de la mesure 323.

- Dispositifs 323 A et B en faveur de Natura 2000 : sur les 54 unités de gestion Natura 2000, seulement 1/3 possède un document d'objectifs (DOCOB) validé ; la cible est de 100 % en 2010. Les efforts en matière d'animation et d'investissements sur ces sites seront donc amplifiés sur la période 2007-2013.
- Dispositifs 323D1 en faveur de la reconstitution du maillage bocager. L'expérience acquise dans ce domaine par les acteurs bretons grâce aux soutien des collectivités et du FEOGA dans le cadre du DOCUP 2000-2006, l'intérêt reconnu du bocage pour la pour la fourniture de biomasse (bois - énergie), la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages, son rôle dans la réduction des transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles, ont amené les partenaires à définir un programme ambitieux pour les années à venir : le programme "Breizh bocage".

#### 1.6.4 COMPLEMENTARITES ET LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Champ	FEADER	FEDER	FSE ou FEP
Formation des actifs agricoles et forestiers – formation des salariés du secteur agroalimentaire	Actifs forestiers et agricoles, dans le cadre de leur activité (mesure 111)	Développement des services innovants en matière de formation par l'usage des TIC (axe 1)	<b>FSE</b> : Futurs actifs agricoles stages à l'installation (Axe 1)  Salariés des IAA
Soutien au secteur agro-alimentaire	Investissements matériels de production : dispositif 123 A (commercialisation et transformation)  Produits de l'annexe 1 du traité de Rome à l'exclusion des produits de la pêche et de la forêt	Recherche et innovation (priorité pôle de compétitivité Valorial)  Renforcement de la compétitivité des PME par des aides immatérielles individuelles et collectives (axe 2)  Investissements matériels liés à un programme de recherche développement et investissements immatériels	<b>FEP</b> : Investissements matériels de production  Produits de la pêche
Développement des bio-énergies et économies d'énergie	Production de bio-combustibles issus de la biomasse agricole produite sur l'exploitation (hors méthanisation)  Matériel de récolte pour production de plaquettes forestières  (dispositif 123B pour les entreprises forestières et dispositif 121C pour les CUMA)  économie d'énergie dans les	Développement des énergies renouvelables et économie d'énergie à travers (axe 4) :  Recherche et développement  Etudes et diagnostics énergétiques  Actions de formation et de communication  Equipements professionnels et individuels  Investissement pour l'utilisation des bio	

	exploitations agricoles (121c-PPE) ou spécifiquement chez les serristes (121B)	combustibles (chaudières bois par exemple) Unité de méthanisation	
Réseau NATURA 2000	Mesures liées à l'entretien et la restauration des sites Natura 2000 (dispositifs 214D, 227 et 323 B) Elaboration et animation des DOCOB Natura 2000.	Infrastructures écologiques en zone Natura 2000 (axe 4) Amélioration de la connaissance sur l'environnement (axe 4)	
Création et développement des micro-entreprises en milieu rural	Possibilité uniquement dans le cadre de Leader via la mesure 312	Diffusion de l'innovation dans le tissu résidentiel et rural à travers les micro-entreprises et les entreprises artisanales (axe 2)	
Développement des services à la population en milieu rural	Possibilité uniquement dans le cadre de Leader via la mesure 321 Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009	Renforcement de la performance des entreprises par un meilleur usage des TIC et de services innovants (axe 2).	
Développement durable du littoral breton	Possibilités à travers le programme LEADER	Mise en œuvre du dispositif de gestion intégrée des zones côtières : soutien aux initiatives de gouvernance locales visant à assurer l'équilibre social économique et environnemental du littoral (axe 3)	

## 1.7 VOLET REGIONAL CENTRE

### 1.7.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	39 151	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	52,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		48,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	2 440	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	35,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		65,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	19%	19%
		entre 15 et 64 ans		64%	65%
		plus de 65 ans		18%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	102	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8,4%	9,4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	3%
		secteur secondaire		31%	22%
		secteur tertiaire		65%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	5%	4%
secteur secondaire		27%		23%	
secteur tertiaire		68%		74%	

CENTRE

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	27 634	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	5,1%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	2 322 588	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	78,6	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	3,2%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	78,2%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	1,3%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	1,9%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	61,1%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	22%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	40%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	17,6%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	12,6%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	55,2%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	22%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	65%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	12	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	25%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	46%	41%

## 1.7.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Première région productrice de céréales et d'oléo-protéagineux</p> <p>Diversité des systèmes de production : grandes cultures, élevages, productions végétales spécialisées</p> <p>Des complémentarités entre les productions animales et les productions de grandes cultures</p> <p>Production de qualité notamment dans le secteur caprin avec cinq appellations d'origine et le secteur viticole</p>	<p>Faible valorisation des matières premières produites,</p> <p>Des systèmes de production (arboricole, bovin lait, ovin, porcs, volailles) à un seuil critique en nombre d'exploitations, voire en tonnage (fruits).</p> <p>Faible capacité de fret fluvial ou ferroviaire.</p>	<p>Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans le cadre d'un développement durable en adaptant et en modernisant les outils de production.</p>

Quatre domaines d'action ont été ciblés au regard du diagnostic, des principaux enseignements tirés des programmations précédentes et des priorités communautaires, nationales et régionales.

#### ► La modernisation des exploitations agricoles

Restructurer et développer le capital physique en favorisant la modernisation des exploitations tant dans le domaine des bâtiments que des équipements est essentiel pour l'agriculture de la région Centre. Ces actions permettront de maintenir et d'améliorer le haut niveau de compétitivité du secteur agricole et d'assurer un revenu agricole acceptable pour les exploitants. L'amélioration des conditions de travail permettra également de renforcer l'attractivité du métier.

En cohérence avec le diagnostic, la modernisation des exploitations agricoles est la mesure la mieux dotée de l'axe 1 pour la région Centre.

#### ► Le soutien et le développement des industries agro alimentaires

L'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles de la région passe par le développement de la transformation des produits agricoles à proximité de leur lieu de production. La faiblesse des industries agroalimentaires au regard des importantes capacités de production souligne le fort potentiel de développement. Le soutien au fret apporté par le FEDER viendra compléter et renforcer le développement des industries agro alimentaires.

#### ► La formation et la diffusion de l'information

Cette mesure participe à l'adaptation des exploitants au nouveau contexte de productions, aux exigences et aux besoins du marché mais aussi aux nouvelles attentes de la société au titre de la multifonctionnalité de l'agriculture. La formation est l'une des orientations communautaires en faveur du développement rural. C'est aussi un des éléments de la stratégie de Lisbonne visant à développer l'économie la plus compétitive. En région Centre, si la formation initiale des entrepreneurs agricoles est de bon niveau, la formation continue mérite de poursuivre son développement pour accompagner l'adaptation des structures agricoles. Le FSE interviendra en complémentarité sur des logiques d'insertion professionnelle, de reconversion, et d'accompagnement pour la création et la reprise d'activités des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

#### ► La mécanisation en forêt

Elle permettra de développer la mobilisation des bois tout en assurant la compétitivité de la filière et la rentabilité des exploitations forestières. En complémentarité, le FEDER interviendra sur l'expertise et l'évaluation de la protection contre les incendies, notamment le suivi des risques naturels et technologiques.

C  
E  
N  
T  
R  
E

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE Natura 2000 Savoir faire régional pour réduire l'impact de l'agriculture sur la biodiversité et l'environnement Sensibilisation des agriculteurs à l'agro-environnement</p>	<p>Faible moyen d'animation Dispersion de la contractualisation des MAE 2000-2006 Existence de MAE à effet d'aubaine.</p>	<p>Maîtriser l'état des ressources naturelles en matière de biodiversité.</p>
<p>MAE DCE Existence de démarche de bassin versant Connaissance de l'état environnemental Technicité des exploitations</p>	<p>Vulnérabilité des importantes ressources en eau Difficulté de traiter les pollutions diffuses sur nappes souterraines</p> <p>Utilisation importante des phytosanitaires</p>	<p>Maîtriser l'état des ressources naturelles dans le domaine de l'eau</p>
<p>Agriculture biologique Sensibilisation des agriculteurs à l'agro-environnement Consensus du partenariat régional sur le maintien des aides à la conversion en agriculture biologique</p>	<p>Difficulté à la mobilisation collective sur un territoire</p>	<p>Favoriser le maintien et la conversion des agriculteurs produisant en agriculture biologique</p>

### ► Les mesures agro-environnementales

Le diagnostic souligne l'impact de l'activité agricole sur l'environnement et plus particulièrement sur les nappes d'eau. L'adaptation de l'agriculture au contexte de production nécessite la prise en compte de mesures agro-environnementales adaptées aux territoires et aux enjeux. Le respect des directives communautaires vient renforcer la priorité donnée à cette mesure.

## Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique Une main d'œuvre jeune</p>	<p>Concentration des flux touristiques sur le secteur géographique des Châteaux (Val de Loire) Insuffisance d'adéquation quantitative et qualitative de l'offre vis à vis de la demande de la clientèle Main d'œuvre peu qualifiée, peu rémunérée et peu encadrée</p>	<p>Développer le tourisme de nature Améliorer l'hébergement sur les plans qualitatif et quantitatif</p> <p>Améliorer l'image de la région</p>

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Qualité de vie en zone rurale Des adaptations assez originales de l'offre de services dans divers départements, Maillage en services plutôt dense, Diversification de l'offre (maison de l'emploi, maisons de services, relais Poste) Des restructurations dans les services publics. Bon maillage des communes rurales, Véritables pépinières de PME.</p>	<p>Déficit de personnel médical et paramédical avec des disparités fortes entre l'urbain et le rural, Inégale répartition des assistantes maternelles et des structures d'accueil collectives, Faible disponibilité de professionnels qualifiés en milieu rural, Moyens limités des services d'aide à domicile et absence de coordination entre les intervenants. Déclin du commerce rural</p>	<p>Assurer et diversifier les services à la personne, notamment en direction des personnes âgées</p> <p>Rapprocher et regrouper au niveau intercommunal les professionnels de la petite enfance</p> <p>Améliorer la réponse sanitaire : regroupement des professionnels de la santé</p> <p>Développer la mutualisation, la polyvalence et l'innovation dans le domaine des services au public</p> <p>Renforcer l'accessibilité aux services : transport à la demande, plateforme multimodale de mobilité, services itinérants</p> <p>Développer les réseaux et les techniques modernes de communication : mise en place de solutions numériques alternatives</p> <p>Dynamiser l'activité et l'offre de services de proximité de qualité</p> <p>Appuyer le maintien du dernier commerce</p> <p>Favoriser l'installation de nouveaux types d'entreprises.</p>

► La promotion des activités touristiques

Compte tenu du potentiel touristique régional, du taux d'emploi touristique régional inférieur à la moyenne nationale et de l'impact cette thématique sur l'emploi (direct ou induit) de ses retombées en terme d'attractivité du territoire et de qualité de vie, cette mesure a été retenue comme prioritaire. Le territoire doit enregistrer une augmentation quantitative et qualitative de l'offre. Outre la création, l'accent a été mis sur la réhabilitation, nécessaire pour certains hébergements ayant perdu en attractivité, d'où des taux d'occupation parfois bas. A cet effet, l'accès à des conseils architecturaux, ainsi que la professionnalisation des hébergeurs et leur suivi - accompagnement apparaissent nécessaires. Le FEDER soutiendra les grands projets structurants type Loire à vélo, ou schéma des véloroutes et voies vertes.

Mesures proposées : amélioration de la qualité de l'hébergement (gîte rural, chambre d'hôtes, petite hôtellerie).

► Les services de base pour l'économie et la population rurale

Le secteur des services constitue la moitié de l'emploi en milieu rural et est porteur de créations d'emplois directs. Facteur essentiel de l'attractivité des territoires, il contribue au maintien et à l'accueil de la population dans les zones rurales, et donc au maintien d'emplois. Ces problématiques sont particulièrement importantes dans le sud régional et les franges franciliennes. Les services de base en milieu rural sont divers et variés :

- services de santé (maisons de santé, maisons de garde, regroupements médicaux ...),

- petits commerces de proximité (problématique du maintien du dernier commerce),
- services à la personne (petite enfance, personnes dépendantes, personnes âgées, jeunesse,...),
- services de transport,
- les TIC,
- les services aux entreprises.

En terme de soutien, il convient de cibler aussi bien les acteurs publics que les acteurs privés. Les aides iront en priorité aux équipements, à l'animation, à la mise en réseau.

Mesures proposées : Soutien ciblé sur les services à la petite enfance et aux jeunes et au maintien du dernier commerce. Les autres actions seront mises en œuvre dans le cadre de LEADER ou du FEDER qui interviendra notamment dans le domaine social : maisons médicales, services de santé, personnes âgées.

► L'acquisition de compétences et animation pour la mise en œuvre de stratégies de développement local

Il s'agit de favoriser l'émergence de dynamiques territoriales autour de la thématique de la forêt et de la filière forêt-bois en vue d'une meilleure valorisation du potentiel régional en lien avec l'emploi en milieu rural et le développement du bois-énergie.

Mesures proposées : Mise en œuvre des chartes forestières (élaboration et suivi).

► La conservation et mise en valeur du patrimoine rural

Cette action concerne la restauration et la mise en valeur le patrimoine naturel sur des territoires non limités aux zones Natura 2000.

Mesures proposées : Animation des DOCOB et des MAE, aide à l'investissement sur les sites naturels La rénovation du petit patrimoine bâti pourra être soutenue dans le cadre de LEADER. Le FEDER soutiendra des actions en faveur de sites emblématiques à forte valeur patrimoniale naturelle ou paysagère ou des territoires à fort développement économique ou démographique. Il financera également la connaissance et le suivi du patrimoine et des paysages, ainsi que des actions de sensibilisation et de pédagogie.

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Structuration précoce en territoires de projet 32 pays, 3 PNR et 12 GAL sur la période 2000-2006		Poursuivre le soutien à la structuration des territoires

Les candidats à Leader bâtiront leur programme à partir d'une priorité ciblée propre à leur territoire, et cohérente avec les politiques territoriales locales . En région Centre, il a été décidé de ne donner aucune orientation indicative de priorité aux futurs GAL. Les territoires candidats peuvent choisir parmi l'ensemble des mesures du PDRH, même si ces mesures ne sont pas retenues en région Centre, et parmi les 3 axes du PDRH, y compris les axes 1 et 2.

### 1.7.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour ce qui est de l'axe 1, la formation de actifs agricoles et forestiers comportera une orientation en faveur de l'environnement et du développement durable (dispositif 111A). Le Plan Végétal pour l'Environnement concentrera ses efforts sur les enjeux fertilisants, phytosanitaires et sur les économies d'énergie sur l'ensemble du territoire régional. En complément, la région Centre active un dispositif régional en faveur du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Concernant l'axe 2, l'objectif est de maîtriser l'état des ressources naturelles : l'eau et la biodiversité. La région bénéficie de grandes surfaces en zone Natura 2000 mais les sols sont fortement perméables, et une pression s'exerce sur les milieux naturels et sur la qualité de l'eau qui oblige à abandonner des captages d'eau potable.

Les mesures agro-environnementales et leurs territoires d'application seront définies au niveau régional, avec la DREAL, en concertation étroite avec les acteurs locaux.

Une enveloppe sera définie pour les mesures de conversion à l'agriculture biologique, le maintien en l'agriculture biologique, la préservation des races menacées et l'apiculture. Cette enveloppe sera réservée pour le premier semestre de l'année. Les reliquats pourront être utilisés pour l'ensemble des MAE au cours du second semestre.

Concernant l'axe 3, la région Centre bénéficie de la présence d'organismes scientifiques et d'associations actives dans le domaine de la conservation et de la valorisation du patrimoine rural. Cependant, les milieux humides disparaissent et les zones rurales sont menacées par la pression de l'urbanisation. L'enjeu est donc d'achever les DOCOB, d'animer la mise en place de mesures de prévention et de restauration et de gérer les sites (Natura 2000 non agricoles et non sylvicoles et hors Natura 2000). La région Centre cherche également à améliorer la qualité des hébergements touristiques avec une priorité donnée aux projets favorisant le développement durable.

#### 1.7.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Formations relatives au développement technique et économique des exploitations, à la diversification en agriculture, à la gestion durable et à la préservation des ressources naturelles. Action concernant les salariés de l'agroalimentaire dans le domaine de la connaissance des filières, de la sécurité sanitaire des aliments, de la qualité et du bien-être animal.		Actions répondant à des logiques : - de qualification et d'insertion des publics, - de maintien et de développement de l'emploi, - de pratiques innovantes de gestion des ressources humaines, - de sécurisation des parcours professionnels, - d'accompagnement de la création, de l'installation et de la reprise d'activités et d'entreprises (y compris dans les secteurs agricole et sylvicole), - d'accompagnement de la reconversion. Adaptation de l'appareil de formation (enseignement et formation professionnelle agricoles) en matières d'innovations pédagogiques, d'individualisation des parcours, d'ingénierie des formations et des parcours d'insertion et de qualification.	

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Information et diffusion des connaissances	Actions de démonstration, de diffusion d'innovations et de pratiques novatrices. Informations relatives aux connaissances scientifiques et nouvelles pratiques, en matière de nouveaux produits, de process, d'environnement, de gestion des ressources naturelles, de pratiques d'agriculture durable.			
123 Investissements dans les IAA et mécanisation sylvicole	Investissements matériels pour les microentreprises d'exploitation et de travaux forestiers. Investissements matériels et immatériels pour les entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires (annexe 1)	Investissements matériels pour les entreprises de seconde transformation du bois Investissements matériels et immatériels pour les entreprises de 2ème transformation, les entreprises hors annexe 1 et les entreprises de valorisations non alimentaires. Soutien global aux opérations réalisées dans le cadre de pôles de compétitivité, de pôles d'excellence rurale, de pôles régionaux de développement renforçant l'attractivité économique régionale		
214 Mesures agro environnementales	Mesures agro environnementales en sites Natura 2000 (enjeu biodiversité), sur les bassins versants du GREPPES, des captages AEP prioritaires, sur les zones à forts risques phytosanitaires.			Les mesures aqua-environnementales
226 Protection de la forêt contre les risques	Défense contre les incendies	Expertise et évaluation : suivi des risques naturels ou technologiques.		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
312 Maintenir et développer des micro-entreprises en milieu rural	Maintien du dernier commerce - opérations individuelles de réhabilitation des microentreprises en milieu rural (inf. 2000 habitants) - opération d'aménagement pour un environnement favorable à l'exercice des activités commerciales et artisanales	Opérations collectives de restructuration du commerce et de l'artisanat		Micro-entreprises du secteur aquaculture
313 Promotion des activités touristiques	Création et amélioration des hébergements touristiques	Aide aux grands projets structurants (Loire à Vélo, Schéma des véloroutes et voies vertes, etc.)		
321 Services de base pour l'économie rurale et la population rurale	Interventions du FEADER dans les zones de moins de 5000 habitants : Maisons services publics Points multiservices ou dispositifs regroupant des services de proximité Actions en faveur de la l'enfance et de la jeunesse (crèches, haltes garderies, etc.) Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009	Services essentiels du domaine social dans les zones de plus de 5000 habitants : maisons médicales, actions en faveur de l'offre de santé et publics spécifiques (vieillesse)		
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Elaboration, animation et suivi des DOCOB en sites Natura 2000, des MAE et autres espaces de haute valeur naturelle. Contrat de gestion Natura 2000 dans les milieux non forestiers et non agricoles	Actions en faveur des sites emblématiques à forte valeur patrimoniale naturelle ou paysagère (Sologne, PNR, ZNIEFF, Réserves naturelles et espaces naturels sensibles) ou des territoires à fort développement économique ou démographique (Loire et principaux corridors fluviaux et franges franciliennes). Connaissance et suivi du patrimoine et des paysages, Action de sensibilisation et de pédagogie.		
331 Formation et information des acteurs économiques de l'axe 3	Formation des acteurs du tourisme		Formation des acteurs ruraux	

CENTRE

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
341 Acquisition de compétences et animation pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de développement	Charte forestière Appui à la mise en réseau et transfert d'expérience pilote			

## 1.8 VOLET REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE

### 1.8.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	25 606	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	24,0%	48%
		- zones rurales intermédiaires		76,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 342	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	14,0%	17%
		- zones rurales intermédiaires		86,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	19%	19%
		entre 15 et 64 ans		65%	65%
		plus de 65 ans		15%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	105	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	10,3%	9,4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	10%	3%
		secteur secondaire		30%	22%
		secteur tertiaire		61%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	7%	4%
		secteur secondaire		27%	23%
secteur tertiaire		66%		74%	

C  
H  
A  
M  
P  
A  
G  
N  
E  
-  
A  
R  
D  
E  
N  
N  
E

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	24 562	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	4,5%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 560 774	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	61,4	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	3,1%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	73,5%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	2%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	4,2%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	61,7%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	26%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	12%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	11,9%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	6,1%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	84,3%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	31%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	61%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	2	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	5%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	12%	41%

Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p><u>Formation des actifs agricoles</u> Mobilisation des organismes professionnels et institutionnels sur les enjeux environnementaux et socio-économiques</p>	<p>Difficulté de mobiliser le public agricole sur les enjeux environnementaux Structuration insuffisante du secteur forestier pour s'adapter aux nouveaux enjeux</p>	<p>Accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt aux enjeux environnementaux et socio-économiques</p> <p>Développer l'innovation et le changement de pratiques</p>
<p><u>PMBE</u> Taille importante des élevages</p>	<p>Fragilité financière de certaines structures face à l'obligation de procéder à des investissements importants</p>	<p>Consolider la place de l'élevage et valoriser les zones herbagères</p>
<p><u>Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et forestiers</u> Les industries de première transformation des végétaux puissantes et structurées. Secteur de vin de champagne moteur de l'économie régionale</p>	<p>Faible développement des PME. Sous représentation de la seconde transformation et de produits à forte valeur ajoutée. Transformation de produits animaux : centres de décision hors région.</p>	<p>Renforcer le positionnement des produits à forte valeur ajoutée au sein d'un maillage territorial. Accompagner le développement de nouvelles activités dans le cadre de la dynamique des pôles</p>
<p><u>Forêt - Bois</u> Grande diversité des habitats forestiers, importante ressource forestière, filière générant de l'emploi industriel en zone rurale.</p>	<p>Ponctuellement, habitats dégradés en site NATURA 2000. Faible attractivité du secteur forestier et du niveau de formation, mécanisation insuffisante et difficultés en matière de mise en marché.</p>	<p>Soutenir les investissements non productifs dans les sites NATURA 2000 et améliorer la compétitivité de la filière bois.</p>

CHAMPAGNE

L'amélioration de la compétitivité des filières agricoles et forestières est une priorité du volet régional FEADER. La relance de l'élevage répond à un enjeu régional d'équilibre des territoires. Les atouts naturels (zones herbagées au Nord et au Sud de la région) légitiment l'idée d'un possible développement de l'élevage tant dans les régions herbagères que dans le cœur de la Champagne, au moyen de l'outil d'investissement qu'est le PMBE.

Le développement de la valeur ajoutée locale sera favorisé par le soutien aux industries agro-alimentaires afin de renforcer le positionnement des produits au sein d'un maillage territorial et d'accompagner le développement de nouvelles activités dans le cadre de la dynamique des pôles.

Cette amélioration de la compétitivité passe également par la formation des actifs des secteurs agricoles et forestiers, afin d'accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt aux enjeux environnementaux et socio-économiques et de développer l'innovation et le changement de pratiques.

Pour le secteur forestier, les objectifs sont de soutenir les investissements non productifs dans les sites NATURA 2000 et d'améliorer la compétitivité de la filière bois. Les actions en faveur de la mécanisation en forêt permettront de développer la mobilisation des bois tout en assurant la compétitivité d'une filière forêt bois vitale en terme d'emplois pour la rentabilité des exploitations forestières.

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<u>MAE Natura 2000</u> Réseau des sites NATURA 2000	Poids des enjeux économiques dans les décisions de prise en compte de la biodiversité.	Intégrer la biodiversité dans la conduite des exploitations en sites NATURA 2000  Mettre en place des pratiques culturales adaptées et modifier l'usage du sol dans les zones sensibles
<u>MAE DCE</u> Réseau des zones concernées par la DCE finalisés et enjeux bien identifiés.	Ressource en eau dégradée, risque de ne pas atteindre le bon état de la ressource d'ici 2015.	Améliorer la qualité de l'eau, y compris la ressource en eau potable  Développer une agriculture respectueuse de l'environnement, en particulier dans les zones à fort enjeu « eau ».
<u>Contrats Natura 2000 en forêt</u>	Les stades forestiers matures et sénescents sont mal représentés.	Améliorer l'état des habitats les plus dégradés.

Les mesures agroenvironnementales sont ciblées sur les enjeux de biodiversité (Natura 2000). Le réseau Natura 2000 notamment doit être consolidé au travers, d'une part, de la rédaction des documents d'objectifs et, d'autre part, d'une gestion équilibrée et contractualisée. Cette biodiversité est également menacée en ce qui concerne les races animales domestiques, notamment, le cheval ardennais.

L'amélioration de la qualité des eaux (superficielles et souterraines – nappe de la craie) demeure préoccupante tant pour la préservation de l'usage « alimentation en eau potable » que pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau au titre de la directive cadre sur l'eau à l'échéance 2015 (risque de non atteinte). En agriculture, cette situation justifie un développement d'une agriculture durable et tout particulièrement biologique.

Mettre en valeur et préserver le patrimoine local dans toutes ses composantes : pour les contrats NATURA 2000 en forêt le cadre de vie sera privilégié par la mise en valeur des espaces naturels remarquables et le développement du tourisme.

## - Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<u>Diversification économique</u>  Richesses naturelles et patrimoniales importantes, Ecosystèmes préservés	Manque de valorisation des richesses naturelles et patrimoniales. Faible mobilisation des propriétaires pour la réalisation des travaux. Notion de développement durable peu prise en compte.	Mettre en valeur et préserver le patrimoine local dans toutes ses composantes.  Valoriser le cadre de vie par la mise en valeur des espaces naturels remarquables et le développement du tourisme
Région facilement accessible et bien desservie.	Economie mono-sectorielle Non reprise des entreprises de commerces et d'artisanat	Accompagner la reprise/transmission des micro-entreprises et leur création

<p><u>Qualité de vie en zone rurale</u> Services à la personne assurés par le secteur associatif.</p> <p>Bonne couverture par des territoires structurés et organisés.</p>	<p>Disparition des services et mauvaise organisation, faiblesse des moyens de transport, difficultés d'accès aux soins. Faible pénétration des TIC et manque de formation aux outils.</p> <p>Démographie en baisse, densité de population inégalement répartie, population vieillissante, départ des jeunes.</p> <p>Organisation territoriale plus subie que volontaire, manque d'ouverture et d'ingénierie de développement et absence de mise en réseau.</p>	<p>Développer une offre de services de qualité et accessible à la population.</p> <p>Accompagner l'organisation des acteurs et la mise en réseau.</p>
--	--	---

- La promotion des activités touristiques

Le Schéma Régional pour l'aménagement, le développement et l'organisation touristique a mis à l'évidence l'importance pour la Champagne-Ardenne de développer le tourisme d'itinéraire autour de trois thèmes : le tourisme fluvial, les circulations douces (vélo routes, voies vertes, randonnées pédestres...), circuits découvertes. En effet, la région compte un patrimoine architectural et naturel conséquent situé à proximité de ces circuits touristiques qui demandent à être valorisés pour retenir les touristes. Cette mesure est importante car elle doit être créatrice d'emplois.

Le FEDER soutiendra les investissements structurant (accueil d'investisseurs privés) pour le développement du tourisme régional autour des domaines suivants :vélo-route, voies vertes.

Dans le cadre de cette stratégie régionale, le FEADER interviendra, en complémentarité du FEDER, pour dynamiser, renforcer l'animation et l'accueil le long de ces itinéraires, qui font défaut en Champagne Ardenne.

Les mesures proposées sont donc les suivantes :

Favoriser le développement d'activités d'accueil dans ces villages (gîtes, chambres d'hôte)

Créer de la vie dans les villages et les sites le long des routes et voies thématiques,

Contribuer à enrichir l'offre d'hébergement dans les lieux de caractère.

- Développer une offre de services de qualité et accessible à la population

- Le secteur des services constitue une part importante des emplois dans le monde rural. Facteur essentiel de l'attractivité des territoires, il contribue au maintien et à l'accueil de la population dans les zones rurales, et donc du maintien des emplois.

- Les mesures proposées se déclinent en trois grandes actions :

Améliorer les services à la population dans l'objectif d'accueil de nouvelles populations et de maintien des populations actuelles (santé, petite enfance, jeunesse, personnes âgées, service à la personne...),

Soutenir des formes innovantes d'organisation des activités économiques en milieu rural (points multiservices, services de proximité pour l'emploi...),

Accompagner la création et la reprise transmission d'activité en milieu rural (commerce, artisanat...).

Le FEDER prendra en charge les projets ayant une forte dimension TIC (développement des e-services, en particulier), les formes les plus innovantes d'organisation des services publics (projets structurants se situant à l'échelle des territoires organisés pays, type relais de services publics, plateforme multiservices), les projets visant à développer de nouvelles organisations des mobilités locales.

Mettre en valeur et préserver un patrimoine local (naturel et culturel) de grande qualité

Cette action concerne la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sur des territoires non limités aux zones NATURA 2000 ;mais également de soutenir des projets qui concourent à la

promotion de la valorisation des richesses culturelles des territoires ruraux en visant particulièrement de la notoriété et de l'attractivité.

- Les projets d'investissement lourd, ayant une dimension économique seront pris en compte dans le FEDER, notamment ceux portés par les petites ou moyennes villes.

- Les stratégies de développement local

Il s'agit d'un axe fort du programme champardennais. L'organisation en territoires de projet en Champagne-Ardenne reste encore très récente. Pour conforter des pratiques de développement territorial innovantes, facilitant l'émergence de projets structurants pour les territoires ruraux, il convient de doter ces territoires de projet d'une ingénierie qualifiée. La formation des acteurs ruraux et les stratégies locales de développement, notamment en dans le secteur forestier, sont également fortement soutenues par le Conseil Régional.

Cette ingénierie pourra être thématique ou généraliste, mais elle doit nécessairement s'inscrire dans la logique de réalisation de projet à l'impact territorial démontré (intercommunal à minima). L'ingénierie visant à renforcer l'animation économique locale sera favorisée.

**Axe 4**

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Axe 4 Leader Territoires ruraux disposant de particularités fortes (patrimoniales, culturelles, industrielles). Existence de démarches de développement ascendantes, partenariales et intégrées</p>	<p>Porteurs de projet peu nombreux, manque d'ingénierie de développement des territoires, peu de lieux d'échanges d'expérience au plan régional.</p>	<p>Renforcer l'organisation territoriale par la valorisation des potentiels locaux.</p>

L'organisation en territoire de projets est relativement jeune sur la Champagne-Ardenne. Aussi, les candidats à Leader construiront leur programme à partir de stratégies de développement innovantes s'appuyant sur la valorisation des ressources et des potentiels locaux. Les démarches s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat public-privé sont encore peu nombreuses, Leader devra concourir à les faire émerger. Pour la région, il a été décidé de ne donner aucune orientation indicative de priorité aux futurs GAL. Les candidats pourront choisir parmi l'ensemble des mesures du PDRH, même si ces mesures ne sont pas retenues dans le DRDR Champagne-Ardenne, et parmi les 3 axes du PDRH.

**1.8.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

**Pour l'axe 1**, les actions de formation seront consacrées en grande partie aux orientations en faveur de l'environnement et du développement durable. Des actions de formation étroitement liées aux mesures de l'axe 2 seront organisées. Un volet diffusion de l'information pour des expérimentations relatives à la maîtrise de l'eau et des intrants est affiché.

Des exigences supplémentaires au niveau du plan bâtiment d'élevage sont inscrites au niveau régional principalement pour l'utilisation du bois en tant que matériau de construction, c'est un affichage important pour les aspects de lutte contre l'effet de serre et la valorisation de la ressource forestière locale.

Le soutien aux industries agroalimentaires concernera, en priorité, la valorisation de cultures énergétiques ou de cultures à effet environnemental avéré pour la qualité de l'eau : luzerne, chanvre. Au niveau de la filière forestière, une meilleure valorisation de la ressource permettra le développement de la biomasse notamment à usage énergétique.

**Concernant l'axe 2**, deux priorités majeures concernant l'application de directives européennes sont traitées. Il s'agit de la directive cadre sur l'eau et la mise en œuvre de NATURA 2000 pour le volet biodiversité. La majorité des actions est déclinée avec pour objectif de respecter les exigences de ces

réglementations au cours de cette programmation 2007-2013. Ainsi, des territoires prioritaires ont été définis en lien avec la DREAL et les agences de l'eau et la majorité des crédits a été concentrée sur ces deux actions. Deux autres axes ont été privilégiés, il s'agit du soutien à l'agriculture biologique et le soutien à la race «cheval de trait ardennais» en tant que race menacée.

**Pour l'axe 3**, la région Champagne-Ardenne présente une grande richesse et une grande diversité de milieux naturels. Ceux-ci forment une mosaïque régionale hétérogène dans laquelle de zones très riches sur le plan écologique jouxtent des espaces plus pauvres, notamment toute la zone de craie consacrée à une agriculture intensive. En conséquence, le réseau NATURA 2000 est constitué de 86 sites proposés au titre de la directive habitats et de 15 zones de protection spéciale couvrant 13% du territoire régional. Ce réseau de 101 sites héberge 38 habitats naturels, 84 espèces animales et 5 espèces végétales rares ou menacées. L'enjeu est donc l'élaboration et l'animation des DOCOB ainsi que l'accompagnement des investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites NATURA 2000.

#### **1.8.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP**

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Formations des actifs agricoles, viticoles, des industries agroalimentaires et de la forêt		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres actifs proches du secteur, <u>notamment</u> les salariés des coopératives</li> <li>- Accompagnement à l'installation en agriculture notamment pour les installations hors cadre familial. Y compris, en amont, les démarches de bilan de compétence et en aval les formations-accompagnement</li> <li>- Soutien des démarches innovantes, notamment la Formation Ouverte à Distance</li> <li>- Soutien à des projets de reconversion dans le secteur agricole (notamment des parcours individualisés)</li> </ul>	
123 A IAA	Aides individuelles ou collectives : (*) - à l'investissement immatériel des entreprises (*) - aux frais de coopération pour des projets impliquant des agriculteurs et formateurs	Tous les dossiers de recherches et d'innovations concernant les projets connexes au pôle de compétitivité agro-ressource, notamment en recherche appliquée ou organisationnelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des métiers dans le secteur des IAA, particulièrement dans les secteurs liés à la vigne et le secteur forestier</li> <li>- Adaptation des compétences des salariés des agro-industries et de la population en général pour faire face à l'évolution des métiers. En particulier dans les secteurs :  (*) des bio-énergies  (*) de la valorisation non alimentaire des agro-ressources (en lien avec le pôle de compétitivité)  (*) des services</li> </ul>	
123 B Sylviculture : mécanisation	Mécanisation de l'exploitation forestière	Innovation en scieries		
214 MAE Natura 2000 et DCE	Les mesures agro-environnementales identifiées sur un catalogue régional et avec un impact sur la qualité des eaux, dans les secteurs identifiés prioritaires.	Toutes les autres opérations jugées pertinentes pour réduire les émissions de pollutions dans d'autres cas		
227 Soutien aux investissements non productifs en forêt dans les sites Natura 2000	Soutien aux investissements non productifs en forêt dans les sites Natura 2000	Pas de recoupement		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
312 Création d'activités	Soutien à la création et au développement de micro-entreprises, notamment dans le cadre d'actions collectives. Les projets positionnés en milieu rural et organisés autour de démarches territorialisées (action ORAC)	Mise en réseau régional des différents outils d'aide à la création Professionnalisation des acteurs intervenant dans ce secteur	Les projets, au plan régional ou départemental, d'animation autour de la création d'activités, les projets en milieu urbain, en s'appuyant sur l'action des réseaux du champ associatif, consulaire et professionnel	
313 Tourisme	Petites opérations améliorant l'offre de services le long de routes thématiques (animation, hébergement ...)	- Opérations touristiques structurantes pour le développement du tourisme régional autour des vélo-voies, voies vertes	Professionnalisation des acteurs du tourisme	
321 Services et accès	Les services visant l'intérêt général, la qualité de vie des populations rurales de petite envergure financière.  Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009	les projets ayant une forte dimension Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) (développement des e-services, en particulier), Les projets les plus innovants en terme de gouvernance territoriale (projets structurants se situant à l'échelle des territoires organisés pays, type relais de services publics), les projets visant à développer de nouvelles organisations des mobilités locales.	En ce qui concerne, les projets visant l'organisation de service de garde, le FSE se concentrera sur les projets d'entreprises ou se situant en zone urbaine. Dans le cas de petits projets associatifs permettant de développer l'emploi, le FSE apportera son soutien.	
321 Soutien à des formes innovantes d'organisation du travail en milieu rural (SCIC, groupement d'employeurs...)	Structures ayant une part conséquente de leurs activités en milieu rural		Activités concernant les zones urbaines	

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
323 Natura 2000	Rédaction et mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 Travaux éligibles	- Etudes et plans de gestion d'espaces naturels hors sites Natura 2000  - Acquisition foncière, ouvrages conséquents faisant appel à du génie civil – travaux de génie écologique non éligibles aux mesures 214, 227, et 323 du FEADER		
323 Valorisation patrimoine rural et culturel	Projet organisé autour d'une stratégie locale de valorisation du patrimoine culturel (taille de l'investissement de moyenne importance)	Projet d'envergure régionale de mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel ayant une dimension économique (investissement lourd)		
331 Formation - information des acteurs ruraux	Soutien des formations, des sessions d'information dans le cadre de projets ponctuels. Il s'agit de donner une compétence particulière nécessaire pour mettre en œuvre ou lancer un projet.		Professionnalisation et amélioration de la qualification des acteurs ruraux notamment dans les domaines des services à la personne, le tourisme, et le commerce / artisanat.	
341 Acquisition de compétences et animation pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de développement	Aide à l'émergence de territoires dynamiques et animés Aide à l'émergence et à la mise en œuvre de stratégies locales de développement pour la forêt et la filière bois	Pas de recoupement		

(\*) **En ce qui concerne, les industries agro-alimentaires**, le FEADER peut intervenir pour des aides aux investissements, le FEDER ne le peut pas. Le FEADER peut financer des investissements immatériels. S'ils sont individuels, il n'y a pas de champ commun avec le FEDER. Par contre, un champ commun existe dans le cadre des actions collectives.

## 1.9 VOLET REGIONAL FRANCHE-COMTE

### 1.9.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	16 202	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	64,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		36,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 117	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	43,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		57,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	19%	19%
		entre 15 et 64 ans		65%	65%
		plus de 65 ans		16%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	101	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8,9%	9,4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	3%	3%
		secteur secondaire		38%	22%
		secteur tertiaire		60%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	4%
secteur secondaire		32%		23%	
secteur tertiaire		64%		74%	

FRANCHE-COMTE

Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	10 575	542 698	
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	1,9%	100%	
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	662 360	27 312 013	
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	57,3	45,3	
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone		Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	3,0%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	39,3%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale		Source : statistique agricole annuelle (2003)	0,4%	3,8%
Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2%	1,9%		
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans la territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	45,3%	54,1%	
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	44%	26%	
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	96%	44%	
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	15,4%	11,8%	
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	15,5%	8,4%	
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	13,1%	49,2%	
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	23%	24%	
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	60%	73%	
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	4	133	
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	11%	15%	
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	20%	41%	

1.9.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Agriculture</p> <p>Densité importante d'exploitations d'élevage notamment laitières</p> <p>Importance des systèmes herbagers et notamment filière lait de foin liée aux productions sous AOC</p> <p>Valorisation locale</p> <p>Technicité des exploitations de productions végétales (horticulture, céréalicultures,..)</p> <p>Proximité urbaine</p> <p>Formation initiale existant localement</p> <p>Structuration de filières agricoles nouvelles en cours</p>	<p>Prévalence d'une production laitière bovine</p> <p>Productions ovine, caprine et équine peu développées avec un nombre d'exploitations professionnelles limité</p> <p>Production de viande bovine peu spécialisée</p> <p>Micro-Filières peu structurées avec production peu importante et atomisée</p> <p>Impact environnemental notable</p> <p>Dispositif d'accompagnement technique à conforter</p> <p>Concurrence du foncier en zone urbaine</p>	<p>Moderniser l'outil de production de base que sont les bâtiments d'élevage</p> <p>Contribuer à atteindre les objectifs DCE en ciblant sur les territoires les plus menacés et les exploitations à pérenniser</p> <p>Soutenir la réalisation d'investissements spécifiques répondant aux exigences environnementales</p> <p>Créer ou développer de nouveaux ateliers</p> <p>Diversifier l'économie agricole régionale</p>
<p>Industries agro-alimentaires</p> <p>Existence du pôle VITAGORA (lien enseignement supérieur, entreprises, recherche)</p> <p>Nombre important d'entreprises utilisatrices de produits agricoles locaux</p>	<p>Taille des entreprises</p> <p>Non attractivité des métiers en IAA</p>	<p>Accroître la compétitivité des industries agro-alimentaires locales et la valeur ajoutée des produits agricoles</p>

FRANCOIS

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Sylviculture et industries connexes</p> <p>Fort potentiel forestier diversifié et productif (plus de 700 000 ha )</p> <p>Forte proportion de forêt publique (55%)</p> <p>Bon niveau de certification (PEFC)</p> <p>Mécanisation possible de la récolte du bois</p> <p>Nombreuses entreprises de travaux forestiers</p> <p>Age moyen des gros matériels d'exploitation forestière globalement bon</p> <p>Savoir faire local en matière de production d'objet en bois</p> <p>Forte demande en bois énergie</p>	<p>Sous exploitation de la ressource.</p> <p>Mécanisation de l'exploitation à développer (lourdeur des investissements pour des petites entreprises)</p> <p>Forêt privée extrêmement morcelée et mal desservie</p>	<p>Maintenir un réseau d'entreprises de travaux forestiers compétitives pour permettre l'alimentation des filières locales, première transformation, industries et énergétique.</p> <p>Augmenter la mobilisation de la ressource : desserte forestière à conforter, amélioration des peuplements à poursuivre.</p> <p>Adapter les peuplements aux conditions du réchauffement général</p> <p>Participer à la réduction de l'effet de serre et au développement de la filière bois locale</p>

En Franche-Comté, la production agricole est particulièrement développée dans le domaine de l'élevage laitier et des cultures végétales. La région portera ainsi également ses efforts sur les autres dispositifs régionaux permettant de diversifier les activités agricoles. En lien avec les pôles de compétitivité, les industries agro-alimentaires franc-comtoises sont également soutenues. Concernant la filière bois, la Franche-Comté aide également les entreprises à se moderniser dans le domaine de la mécanisation de la récolte.

Le plan stratégique national a fixé pour cet axe 4 objectifs qui sont repris dans le volet déconcentré. La déclinaison opérationnelle de ces objectifs s'établit comme suit :

### Le maintien d'une agriculture moderne, transmissible et diversifiée

L'intervention des fonds européens sera ciblée sur 2 grands volets :

La modernisation durable des exploitations agricoles en assurant leur pérennité, leur transmissibilité et l'accroissement de leurs performances environnementales.

Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) sera complété par une incitation à l'utilisation du bois et une prise en compte de la gestion des effluents d'élevage sur les zones où leur épandage constitue un facteur limitant pour l'atteinte des objectifs de la DCE. Des interventions par les collectivités territoriales non cofinancées pourront compléter ce dispositif sur le volet effluents hors zone DCE ou en ce qui concerne l'intégration paysagère des bâtiments ;

Le plan végétal pour l'environnement (PVE) : ce dispositif a pour vocation à s'articuler avec les objectifs décrits dans l'axe 2 relatif aux enjeux de la DCE.

Le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

#### Le maintien d'une agriculture dense et diversifiée

Une aide à la réalisation d'investissements, pour favoriser la venue de nouveaux actifs dans le métier agricole et pour disposer d'un outil de production performant, sera mise en place au niveau régional. Il viendra renforcer la politique nationale d'installation et s'articulera avec le dispositif régional du PIDIL, orienté plus particulièrement vers les cédants. Des interventions non cofinancées pourront soutenir l'installation en complément de cette politique en faveur des installations hors cadre familial.

La diversification des productions agricoles et de leur valorisation afin de créer ainsi de la valeur ajoutée supplémentaire sur les exploitations agricoles.

Les investissements collectifs seront encouragés.

### Le maintien d'un tissu de PME/PMI existant notamment dans le secteur agroalimentaire

Le soutien communautaire doit permettre aux entreprises de l'agroalimentaire de continuer à développer leur capacité d'innovation en s'appuyant notamment sur le lien entre l'authenticité des produits et la qualité environnementale de la région et de leur permettre de consolider et développer des accès à de nouveaux marchés, l'enjeu étant de maintenir un tissu relativement dense d'entreprises qui contribuent à l'occupation du territoire. Une attention devra être portée sur l'amélioration des conditions de travail pour faciliter le recrutement de salariés et assurer un meilleur accès des femmes aux métiers de l'agroalimentaire.

La création du pôle de compétitivité interrégional VITAGORA devra apporter un nouveau souffle à ce secteur en stimulant les partenariats entre entreprises, recherche et centres de formation.

Les actions collectives du secteur seront prises en compte dans le cadre d'un contrat d'aide à la compétitivité qui sera soutenu par le FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel Compétitivité et Emploi. Les actions individuelles sont réparties sur 3 dispositifs d'aide selon la taille et l'activité de l'entreprise, comme indiqué ci-après.

Pour les quelques entreprises de plus de 750 salariés ou de 200 millions de chiffre d'affaires, un dispositif national doit permettre d'accompagner les opérations de restructuration.

Pour les entreprises de moins de 750 salariés et de 200 millions de chiffre d'affaires et relevant de l'annexe 1 du traité de l'union européenne, des aides des collectivités territoriales, complétées par le dispositif FEADER devraient permettre d'accompagner l'effort de modernisation.

Pour les débouchés non alimentaires des produits relevant de l'annexe 1 du traité de l'Union Européenne ainsi que pour les produits hors annexe 1 du traité, il existe un dispositif régional qui peut bénéficier de cofinancement du FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Compétitivité et Emploi sous réserve des priorités et règles d'éligibilité de ce programme.

### Le développement de la filière bois

Le développement de la filière bois, que ce soit pour l'utilisation du bois en tant que biomatériau ou biomasse, constitue un enjeu majeur pour la région, compte-tenu de la place de la forêt dans le territoire et dans l'économie locale, depuis la production jusqu'à la seconde transformation. La filière bois énergie est par ailleurs en plein essor du fait à la fois de la politique régionale menée depuis des années, de l'importance de la forêt et de la nécessité de trouver des alternatives aux énergies d'origine fossile.

L'objectif prioritaire en région est le renforcement de la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers tout en satisfaisant les demandes sociales et environnementales relatives à la forêt.

Le FEDER, dans l'axe 1 du Programme Opérationnel Compétitivité et Emploi, soutiendra les actions collectives du contrat d'aide à la compétitivité de la filière bois. Il interviendra également pour des aides individuelles à l'innovation pour les entreprises de première et deuxième transformation du bois. Ce même programme soutient en axe 3 la structuration des filières d'approvisionnement en bois-énergie.

Pour ce qui concerne l'intervention du FEADER, l'amélioration de la compétitivité passe avant tout par l'amélioration des conditions de mobilisation des bois afin d'accroître la récolte qui reste encore très inférieure aux possibilités offertes par l'accroissement naturel. L'intervention sera ciblée sur le soutien aux investissements au travers de 2 volets prioritaires :

l'équipement des entreprises d'exploitation forestière dans le volet régional du PDRH : la modernisation du parc existant et son extension seront financées, avec une attention particulière apportée à la qualité des prestations et la participation des entreprises à la création d'emploi.

l'amélioration de la desserte forestière dans le cadre du socle national avec une priorité donnée aux projets collectifs, c'est-à-dire s'inscrivant dans un schéma directeur de desserte, les dossiers présentés dans le cadre d'une stratégie locale de développement forestier ou les dossiers portés par une structure de regroupement.

### Le développement de la capacité d'innovation et d'adaptation des acteurs

Il reposera notamment sur une politique volontariste de formation des actifs des secteurs concernés par les actions menées dans le PDRH et dérivées et la recherche de synergies entre recherche, développement et formation. L'accompagnement des acteurs afin d'assurer l'évolution des productions et d'adapter le renouvellement des pratiques selon les objectifs prévus dans les axe 1 et 2 du programme sera également visé. Une attention particulière sera portée sur la participation des femmes aux actions de formation continue en favorisant notamment les projets de formation prenant en compte les difficultés de concilier la vie familiale et professionnelle. Par ailleurs, les actions de formations pourraient être enrichies de modules facilitant l'intégration des femmes dans le monde agricole.

- Le FEADER intervient dans une logique de cofinancement d'actions courtes de formation, portant sur des sujets techniques ou économiques relatifs au développement de l'exploitation ou de l'entreprise, à l'adaptation à leur environnement et à la politique agricole commune ainsi qu'à l'application de méthodes de production propres à favoriser le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables.

En complémentarité, le FSE intervient dans une logique de cofinancement d'actions visant notamment l'installation des publics en agriculture, leur insertion, leur reconversion, l'acquisition de niveaux supplémentaires de qualification. Il permet par ailleurs de cofinancer l'adaptation de l'appareil de formation à une meilleure individualisation des parcours (la Valorisation des Acquis de l'Expérience entre dans ce champ).

### Les aides aux filières de qualité

Elles constituent un enjeu majeur pour la région. De nombreux crédits nationaux sont orientés pour le développement de ces filières. A ce jour, il existe un dispositif régional visant à l'accompagnement de la démarche de certification des producteurs vers l'agriculture biologique. Cette mesure pourra faire l'objet d'un cofinancement FEADER.

### Axe 2

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Objectifs à atteindre</b>
<p>Environnement</p> <p>Expérience de la mise en place des premiers sites avec DOCOB et contrats de gestion</p> <p>Expérimentation et dynamique partagée de lutte contre la pollution par les phytosanitaires dans le cadre du groupe régional</p> <p>Arrêté de mise œuvre des contrats forestiers opérationnel</p> <p>Des sites Natura 2000 situés en grande partie en forêt dont 55% en gestion unitaire par l'ONF</p>	<p>Opérations basées sur le volontariat, Pérennisation incertaine des changements de pratiques</p> <p>Image de Natura 2000 à améliorer auprès des propriétaires forestiers</p>	<p>Mettre en place les contrats de gestion Natura 2000 en zones agricoles et forestières</p> <p>Participer à l'atteinte des objectifs de qualité de l'eau fixés dans le cadre de la DCE par les mesures agroenvironnementales</p>

En matière de biodiversité, les efforts portent sur la mise en place du réseau des sites Natura 2000 qui s'accompagne de la souscription de mesures agro-environnementales par les exploitants agricoles.

En ce qui concerne l'atteinte des objectifs de la DCE (qualité de l'eau et préservation des milieux aquatiques remarquables), le FEADER interviendra d'abord sur la réduction des pollutions diffuses. Les actions seront concentrées sur les zones agricoles à travers des mesures agroenvironnementales, souscrites de manière volontaire avec une priorité d'intervention sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable

Les MAE interviendront notamment sur la problématique « phytosanitaires et nitrates » et cette politique sera complétée par le soutien aux investissements relatifs aux effluents d'élevage d'une part et le plan végétal pour l'environnement, d'autre part.

Pourront s'y ajouter quelques dispositifs contribuant à des finalités environnementales par un effet plus large, des mesures agroenvironnementales ciblées sur des territoires ayant un enjeu pouvant présenter une complémentarité avec les sites Natura 2000 ou les captages, tels que :

- des bassins versants sensibles aux pollutions diffuses hors captage (ex : zone de vignoble) ;
- les espaces tampons vis-à-vis des cours d'eaux
- les zones de biodiversité, hors Natura 2000, à préserver (par exemple, intervention de Réseau Ferré de France dans le cadre du programme de mesures supplémentaires en faveur de l'environnement du projet LGV Rhin Rhône branche Est)

La participation des milieux forestiers aux fonctions sociales et environnementales sont traitées dans le volet régional du PDRH au travers de la mesure 227B (aides aux investissements non productifs en milieu forestier).

Les autres mesures premier boisement des terres agricoles, restauration des terrains en montagne et défense des forêts contre les incendies ne sont pas retenues car elles ne correspondent pas à un besoin ou à une politique prioritaire en région.

Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique	Accessibilité des services faible dans certaines zones	Favoriser l'accès aux services sur l'ensemble du territoire franc-comtois
Bonne structuration des territoires (Pays, PNR, ...)		
Implication des acteurs locaux dans la désignation des 71 Sites Natura 2000	Opérations NATURA 2000 basées sur le volontariat et pérennisation incertaine des changements de pratiques	Mettre en place le réseau Natura 2000 et les contrats de gestion hors zones agricoles et forestières.
Expérience de la mise en place des premiers sites avec DOCOB et contrats de gestion		
Présence d'estives constituant un patrimoine naturel régional	Tendance à la fermeture d'espaces par le déclin du pastoralisme	Réouverture et maintien d'espaces pastoraux

Quatre grandes priorités découlent des enjeux identifiés dans le diagnostic régional avec :

le soutien aux services de base à la population en zone rurale, dans les zones les plus fragiles. Le FEADER soutiendra les domaines de la santé, de l'enfance, de l'emploi et des services publics, le FEDER, dans le cadre du programme opérationnel compétitivité, intervenant dans d'autres domaines.

la valorisation du potentiel touristique régional, en privilégiant le soutien du FEADER aux actions collectives, afin d'améliorer la structuration sur les territoires les plus fragiles. Le choix est fait de ne pas cofinancer ces actions sur les Massifs du Jura et des Vosges, qui mettent déjà en œuvre à leur échelle des actions structurées ;

l'élaboration des DOCOB NATURA 2000 et l'animation de leur mise en œuvre sur les territoires concernés, ainsi que sur les contrats établis hors zones agricole ou forestière.  
L'intervention en faveur d'aménagements pastoraux.

Une dotation du FEADER sera réservée pour soutenir l'ingénierie de territoire afin de faciliter l'émergence de leurs projets.

Il est à noter que la mesure visant à la diversification vers des activités non agricoles (mesure 311) sera ouverte dans le prolongement et en articulation du dispositif mis en place dans le cadre de la mesure 121. Par ailleurs, le dispositif A de la mesure 341 relative aux projets de développement forestier n'est pas ouverte en région.

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader 15 pays couvrant le territoire franc-comtois et 2 PNR Potentiel touristique	Désertification des territoires ruraux Développement périurbain non maîtrisé Tourisme saisonnier et très axé sur les massifs	Ancrer la démarche Leader dans le cadre de partenariat large  Structurer le tourisme hors massif  Aborder la question de l'égalité des chances homme - femme

Il est proposé que la dotation régionale LEADER soit basée sur l'historique de cette démarche conduisant à modérer la majoration des crédits qui seront consacrés à cette action. Le cahier des charges de l'appel à projets mentionnera notamment qu'une priorité sera donnée aux territoires ayant associé un partenariat large.

Le partenariat local devra, en effet, démontrer l'implication de l'ensemble des acteurs des territoires, y compris donc les acteurs des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. L'intégration des thématiques des axes 1 & 2 dans le plan d'action du GAL sera pris en compte dans la sélection. Par ailleurs, un encouragement sera également donné aux projets intégrant la problématique de l'égalité des chances homme/femme.

### **1.9.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

#### Axe 1

La formation des actifs des secteurs agricoles, sylvicole et agroalimentaire ainsi que l'information et la diffusion des connaissances (mesure 111) prennent en compte les objectifs de préservation des ressources naturelles et d'aménagement durable du territoire en matière agricole et forestière. Un dispositif additionnel particulier d'assistance technique à l'épandage, inclus dans cette mesure, a pour objectif la réduction des pollutions par les fertilisants.

En mesure 121, le PMBE comprend un volet relatif à la gestion des effluents d'élevage qui mobilise le FEADER en zone à enjeux DCE et une majoration d'aide pour les bâtiments bois. L'intégration paysagère des bâtiments agricoles est prise en compte dans un dispositif additionnel non cofinancé. Le PVE a pour objectif spécifique la préservation de l'environnement : ainsi le zonage de mise en œuvre du PVE concentre le financement du FEADER en zone à enjeux DCE et prioritairement en zone de captage. La préservation de l'environnement est prise en compte dans le cadre de la mesure 123 relative à l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles.

## Axe 2

Les mesures mobilisées dans cet axe ont pour objectif la préservation des ressources naturelles vis-à-vis des activités agricoles ou sylvicoles dans les espaces à enjeux NATURA 2000 et DCE. C'est au niveau régional qu'ont été définis avec la DREAL les territoires prioritaires et les mesures agroenvironnementales adaptées à ces territoires.

## Axe 3

La mesure 323 a pour objectif la conservation et la mise en place du patrimoine rural, avec un important volet Natura 2000 et un dispositif en faveur du pastoralisme pour maintenir l'ouverture des espaces de montagne (intérêt paysager et biodiversité) caractéristiques du massif du Jura. D'autres mesures de cet axe (313 – promotion des activités touristiques et 321 – services de base pour l'économie et la population rurale) affichent comme priorité l'impact positif sur l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

### 1.9.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Formation professionnelle et actions d'information et de diffusion des connaissances en ce qui concerne les secteurs agricole, alimentaire et forestier.	Accompagnement et développement des infrastructures de formation	Contribution à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes  Soutien à l'innovation pédagogique, les pratiques d'ingénierie de développement et de mise en réseau d'acteur  Accompagnement par la formation la création ou la reprise d'exploitations agricoles Acquisition de niveaux supplémentaires de qualification	

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
121 Investissements dans les exploitations agricoles et CUMA	Plan de modernisation des bâtiments d'élevage Plan végétal environnement Développement des énergies renouvelables et économies d'énergie. Aide à l'investissement pour les JA Soutien aux investissements de diversification NB : les activités aquacoles et piscicoles ne sont pas éligibles au FEADER	Développement des énergies renouvelables : investissements hors exploitations agricoles ou CUMA		Activités aquacoles et piscicoles
123 IAA	Aides aux investissements dans les IAA à destination des entreprises dont les matières premières relèvent de l'annexe 1 du traité de l'Union européenne et dont les produits finis ont vocation à une valorisation alimentaire	Aides à la compétitivité et à l'innovation des PME soutenues par le FEDER à l'exclusion : . des projets relatifs à des produits agricoles figurant à l'annexe 1 du traité de l'union européenne et destinés à l'alimentation (humaine et animale) des aides à l'investissement des entreprises de récolte de bois d'œuvre, bois d'industrie et de production de bois énergie réalisé par les ETF et les coopératives forestière		Méthode de séparation entre FEP et FEADER inscrite au PDRH
Mécanisation de la récolte de bois	Aide à la mécanisation de la récolte de bois	Les actions collectives dans le secteur agricole et agroalimentaire et dans le secteur sylvicole		
214 Mesures agroenvironnementales 216 Investissements non productifs en agriculture	Préservation des milieux et gestion de l'espace en lien avec les enjeux de la DCE, Natura 2000 et zones humides - dont les actions de réductions des effluents et de la lutte contre les nitrates et les pesticides d'origine agricole - et les investissements non productifs agricoles ayant cet objectif de préservation et gestion	Actions permettant d'atteindre en 2015 le bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques - dont les actions de réduction des pollutions toxiques d'origine non agricole - et les actions visant à la préservation et restauration physique et hydrobiologique des cours d'eau hors contrats Natura 2000		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
227 Investissements non productifs en forêt	Investissements non productifs en milieu forestier dans le cadre de contrats Natura 2000 ne contribuant pas au développement économique de ces sites	- Investissements non productifs contribuant au développement économique des sites Natura 2000 - Actions visant à la préservation et restauration physique et hydrobiologique des cours d'eau hors contrats Natura 2000		
311 Diversification non agricole	Bénéficiaires ménages agricoles Les activités aquacoles et piscicoles ne sont pas éligibles au FEADER	Promotion des services de qualité à travers notamment l'amélioration des services aux TPE. Ménages agricoles non éligibles		Activités aquacoles et piscicoles
313 Promotion d'activités touristiques	Promotion et développement des activités touristiques (hors actions liées à l'amélioration des services aux TPE dans le domaine touristique). Pas d'intervention sur les pôles urbains ni sur le massif du Jura et le massif des Vosges	Développement du tourisme dans le massif du Jura et le massif des Vosges Actions d'amélioration des services au TPE (qui inclut le secteur touristique). Entreprises agricoles non éligibles		
321 Service de base	Services pour les territoires plus fragiles (zones de revitalisation rurale) concernant la santé, l'enfance, l'emploi et les maisons de service publics et autres dispositifs d'accueil des nouveaux arrivants.  Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.	Services pour les territoires les plus fragiles (zones de revitalisation rurale) concernant : - les services à destination de publics spécifiques (adolescence, vieillesse à l'exclusion des maisons de retraite, personnes handicapées) ; - les points multiservices, services itinérants ; - les services dans le domaine du transport, de la culture, des sports et loisirs ; - les structures légères d'hébergement temporaire  Chaufferies bois		

F R A N Z O I S I E M I C O M E

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	<p>Animation et élaboration des DOCOB Natura 2000 et contrats Natura 2000 hors zone agricole et forestière.</p> <p>Actions pastorales matérielles, Actions pastorales immatérielles localisées : diagnostics pastoraux, diagnostics préalables aux investissements et Plans de Gestion intégrée (PGI)</p>	<p>Actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager dont actions visant à la préservation et restauration physique et hydrobiologique des cours d'eau hors contrats Natura 2000 Investissements non productifs contribuant au développement économique des sites Natura 2000</p> <p>Programme Compétitivité : Dans le massif du Jura, l'aide aux actions de protection des paysages exclut les actions pastorales</p> <p>Programme Coopération Territoriale France-Suisse : études générales de gestion des pâturages boisés et du pastoralisme</p>		
341 Stratégies locales de développement	Ingénierie pour mettre en œuvre les stratégies locales de développement	Les Projets territoriaux de développement durable (Agenda 21 et chartes de l'environnement, problématique de l'étalement et de la structuration de l'espace urbain)		

## 1.10 VOLET REGIONAL HAUTE-NORMANDIE

### 1.10.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	12 318	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		100%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 780	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		100,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	20%	19%
		entre 15 et 64 ans		65%	65%
		plus de 65 ans		14%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	107	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	10,2%	9,4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	2%	3%
		secteur secondaire		38%	22%
		secteur tertiaire		60%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	3%	4%
secteur secondaire		29%		23%	
secteur tertiaire		69%		74%	

H A U T E - N O R M A N D I E

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	12 855	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	2,4%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	786 980	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	54,8	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	3,2%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	66,2%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	25 %	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	66,4%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	18%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	0%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	2,9%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	2,4%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	20,3%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	27%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	60%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	2	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	5%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	16%	41%

## 1.10.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Agriculture</p> <p>Une agriculture productive, avec de vraies filières d'excellence ( lin, betterave , céréales , élevage ) au cœur d'enjeux économiques et environnementaux.</p>	<p>Une population agricole vieillissante, une pyramide des âges inversée, Baisse constante de la population active agricole, notamment familiale</p> <p>Une tendance à la spécialisation céréalière qui rend l'agriculture dépendante des aides PAC pour son revenu , et induit des problèmes environnementaux.</p>	<p>Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles en adaptant et en modernisant l'outil de production pour en favoriser la transmission, notamment en matière d'élevage et pour limiter l'impact sur l'environnement.</p>
<p>L'élevage : une filière importante à dominante bovine, cohérente avec les enjeux environnementaux (herbe), et qui résiste à la logique de restructuration.</p>	<p>Filière organisée à l'aval avec des centres de décisions extérieurs à la région ; une production de viande bovine égale à la consommation mais abattue à l'extérieur de la région</p>	<p>Maintenir l'élevage qui apporte une valorisation économique des prairies, en modernisant les outils de production.</p> <p>Accroître la valeur ajoutée locale</p>
<p>Conscience aiguës chez les exploitants du besoin de modernisation pour s'adapter aux évolutions futures</p>		<p>Développer des projets en faveur de l'emploi salarié et non salarié en agriculture</p>
<p>Industries agro-alimentaires</p> <p>Une industrie agroalimentaire diversifiée</p> <p>Une activité orientée vers la transformation des produits d'importation générée par l'activité portuaire.</p> <p>Une spécificité régionale : la transformation des produits de la mer</p>	<p>Mais encore insuffisamment développée, et avec trop peu de valeur ajoutée locale.</p> <p>Peu de valorisation des produits agricoles régionaux</p>	<p>Développer la valorisation des produits agricoles alimentaires</p>
<p>Forêt</p> <p>Présence d'une filière bio énergie en région</p> <p>Forêt - bois</p> <p>Une qualité de peuplement remarquable : feuillus, hêtre et chênes</p> <p>Une production / ha supérieure à la moyenne nationale</p>	<p>Une filière amont peu organisée, fragilisée sur le plan économique.</p> <p>Faible valorisation locale des bois d'œuvre en feuillus</p>	<p>Accroître la commercialisation du bois</p> <p>Développer la filière bois énergie</p>

Quatre domaines d'actions ont été ciblés au regard du diagnostic, des enjeux pour le territoire haut-normand, des principaux enseignements issus des précédentes programmations, et des priorités communautaires.

La modernisation des exploitations agricoles (PMBE)

Poursuivre la modernisation des bâtiments d'exploitations agricoles est essentiel pour conforter l'élevage haut-normand en terme de compétitivité, d'amélioration des conditions de travail, de renforcement de l'attractivité du métier. Cette modernisation est également de nature à répondre aux

H A U T - N O R M A N D I E

attentes sociétales fortes en terme de protection environnementale. Cette mesure est la mieux dotée de l'axe 1.

#### Le plan végétal pour l'environnement

La prise en compte des enjeux environnementaux est indispensable en terme de production et de durabilité des exploitations. Aussi, le plan végétal pour l'environnement constitue-t-il le 2<sup>ème</sup> pôle de mobilisation du FEADER dans l'axe 1.

#### Le soutien et le développement des industries agro-alimentaires

L'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles de la région haut-normande passe par le développement de la transformation des produits agricoles à proximité de leur lieu de production. Le soutien est indispensable au regard des importantes capacités de production. C'est le 3<sup>ème</sup> pôle en terme de moyens financiers sur l'axe 1.

#### La mécanisation en forêt

Le développement de la mobilisation des bois, le renforcement de la compétitivité de la filière et de la rentabilité des exploitations forestières seront encouragés par l'activation de cette mesure.

### Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
MAE Natura 2000 : Des milieux remarquables Une grande diversité biologique.	Pression industrielle, urbaine, mais surtout agricole, Concurrences des systèmes grandes cultures	Protéger les milieux remarquables et sensibles, et maîtriser l'état des ressources naturelles.
MAE DCE L'élevage : une filière bien présente concourant à d'importantes surfaces en herbe Sensibilisation des agriculteurs à l'agro-environnement (engagement historique important dans les CTE/CAD)	Des territoires sujets à des dégradations fortes (captages, zones humides) en zone agricole Des itinéraires cultureux pas toujours adaptés aux enjeux « eau »	Améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité Préserver et restaurer le bon état des masses d'eau de surface et souterraines par une action ciblée et territorialisée
Autres MAE : une bonne prise de conscience des enjeux érosion.	Des changements cultureux à pérenniser et à optimiser territorialement	Mieux localiser les occupations du sol pertinentes.
Agriculture biologique Une filière régionale organisée (GRABHN) Pertinence de cette filière vis-à-vis des enjeux "eau" et "biodiversité" pour la région	Faible nombre de conversions bio	Développer des filières, par l'accompagnement à de nouvelles pratiques et par une diversification de l'offre

Les mesures agroenvironnementales seront ciblées sur 4 enjeux, Natura 2000, DCE, Zones humides et aléas érosion. Les interventions au titre de ces enjeux s'effectueront sur des zonages bien précis, avec la construction « sur mesure » de dispositifs agro-environnementaux adaptés au territoire et à l'enjeu. Cette démarche permettra de conférer aux moyens financiers engagés un véritable effet levier qui optimisera l'impact environnemental.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique</p> <p>Une population vivant en milieu rural croissante</p> <p>Une filière tourisme rural très active et performante</p> <p>Une qualité de vie en milieu rural</p> <p>Un territoire bien structuré.</p>	<p>Une diversification des activités agricoles à développer</p> <p>Un tissu routier développé, proximité de grands centres urbains</p> <p>Des acteurs à fédérer</p>	<p>Maintenir et développer l'attractivité résidentielle</p> <p>Offrir des services de base de qualité, en développant la mutualisation sur des territoires ayant fait émerger comme levier déterminant de leur développement cette thématique.</p> <p>Développer la capacité d'accueil touristique, source de retombées économiques, de façon équilibrée entre les projets individuels (diversification) et collectifs (développement du tourisme)</p> <p>Développer des stratégies globales de territoires</p>

S'agissant de l'axe 3, les enjeux identifiés en Haute-Normandie ont entraîné la mobilisation de 7 dispositifs qui ont été dotés de moyens conséquents.

L'instauration de service de base pour l'économie et la population rurale constitue la priorité n°1 en terme de dotation de l'axe 3. Le FEADER a vocation à intervenir dans le cadre d'une stratégie globale conduite par des territoires organisés sur l'ensemble de la région à l'exception des pôles urbains, le FEDER étant mobilisé sur les quartiers urbains.

La promotion des activités touristiques constitue le 2<sup>ème</sup> pôle : il s'agit d'un secteur dynamique, qui enregistre un taux de fréquentation des gîtes parmi les plus élevés de France qui offre de réelles perspectives de développement sur l'économie locale.

La diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles

La conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel notamment au travers des dispositifs en faveur de Natura 2000

Les stratégies locales de développement : il s'agit de favoriser l'émergence de dynamiques territoriales (chartes forestières de territoires notamment en vue d'une meilleure valorisation et mobilisation du potentiel régional).

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader Avancement fort de la structuration des territoires : 76 EPCI 11 pays et 1 PNR	Un ancrage territorial limité à 2 GAL existants	Cibler l'approche Leader sur les territoires organisés, porteurs de projets de développement pluri-annuels

### 1.10.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

#### Axe 1

La formation des actifs agricoles et forestiers visera à préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture et une sylviculture durable. Les actions de formation porteront notamment sur :

des méthodes de production compatibles avec une bonne maîtrise de la ressource en eau, avec la biodiversité, et pour un maintien ou une conversion en agriculture biologique.

des méthodes adaptées à une bonne gestion forestière.

L'information en vue de l'amélioration ou de l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles viendront en appui des actions de formation dans les champs déjà évoqués ci-dessus.

L'élevage constitue une filière importante qui permet une valorisation économique des prairies. Son maintien reposera sur une nécessaire adaptation des bâtiments et des équipements, permettant la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel, notamment des conditions d'hygiène et de bien-être des animaux, à travers le PMBE.

L'agriculture diversifiée de la Haute-Normandie (polyculture - élevage), sous-tend des problématiques de pollution par les phytosanitaires et fertilisants, d'érosion des sols, de préservation de la biodiversité, et de gestion quantitative de l'eau.

Le Plan Végétal pour l'Environnement concentrera donc ses interventions sur ces enjeux majeurs. En complément, des investissements en matière d'économies d'énergie devront être réalisés dans les serres existantes.

#### Axe 2

L'objectif est de préserver ou rétablir la qualité de l'eau, et à limiter la dégradation de la biodiversité.

La Haute-Normandie est un territoire qui recoupe 4 enjeux, auxquels s'appliquera pour chacun un zonage spécifique :

##### Natura 2000

La région se décompose en plusieurs zones Natura 2000 discontinues (zonage DOCOB), au sein desquelles des sous-territoires ont été distingués pour chaque habitat, dans lesquels une action pourra être mise en œuvre.

##### Pollutions diffuses :

Sur cet enjeu qui recoupe les pollutions par les fertilisants et celles par les phytosanitaires, deux zonages seront distingués :

les bassins d'alimentation des captages (BAC) retenus comme prioritaires au titre du 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

une zone complémentaire qui intègre la problématique de la directive nitrates.

#### Lutte contre l'érosion

Le territoire retenu correspond à la Zone d'Action Renforcée (ZAR) définie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et est reconnu comme prioritaire dans la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Il recouvre une surface importante, et a ainsi été découpé en trois niveaux de priorité.

#### Zones humides

Le zonage correspond à l'intégralité des zones humides de la région (hors zones Natura 2000). Ce territoire, retenu par l'Agence de l'Eau, est reconnu comme important sur la problématique de reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques.

Les mesures agroenvironnementales territorialisées, et ciblées au travers de dispositifs contractuels d'engagement sur 5 ans, ainsi que le maintien des productions en agriculture biologique, permettront de répondre à ces enjeux.

De même, des investissements non productifs nécessaires à la réalisation des objectifs agroenvironnementaux pour la réduction des ruissellements et de l'érosion, devront être engagés en matière d'hydraulique douce.

#### Axe 3

Concernant la diversification de l'économie rurale, les actions en matière de diversification des activités agricoles, de promotion des activités touristiques, et de services de base à la population, devront répondre à des critères environnementaux favorisant le développement durable et apportant une plus-value aux projets : développement des économies d'énergie dans la construction et l'aménagement des locaux et dans le fonctionnement des équipements, application des normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

La conservation et la valorisation du patrimoine naturel reste un enjeu important pour la Haute-Normandie par la diversité et la richesse de ses espaces. L'objectif est donc de soutenir l'élaboration et l'animation des plans de gestion des Sites Natura 2000 (DOCOB). Il visera également à favoriser les investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 situés hors milieux forestiers et hors production agricole. Enfin, il portera sur la préservation de la qualité paysagère et de la diversité biologique, et la valorisation de ces espaces naturels sensibles, qui ne sont pas désignés comme sites Natura 2000.

#### **1.10.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP**

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation- diffusion	<p>Promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain dans les secteurs agricole , alimentaire et forestier par l'acquisition ou l'amélioration , dans le cadre de la formation professionnelle continue , des connaissances et des compétences professionnelles essentielles, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir des unités de production modernisées et transmissibles ;</li> <li>- adapter la production agricole à l'évolution de la demande des marchés et des consommateurs ;</li> <li>- préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable</li> <li>- améliorer la compétitivité et développer les capacités d'adaptation et d'innovation</li> </ul> <p>Les salariés et des actifs du secteur agroalimentaire sont exclus de la mesure.</p>		<p>Mise en œuvre de programmes pluriannuels sur le développement de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail dans les exploitations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stages et formations préalables à l'installation des agriculteurs</li> <li>- Qualifications environnementales de salariés ou de chefs d'entreprise</li> <li>- Développement de groupements d'employeurs</li> <li>- Expérimentations transfrontalières</li> <li>- Formations adaptées aux demandeurs d'emploi désireux de se réorienter vers l'agriculture</li> </ul>	
121-B PVE, (mais pas encore tranché : 125 ou 216 possibles)	Maîtriser les ruissellements d'eau entraînant une érosion des sols et des coulées boueuses.	<p>Maîtriser et prévenir les risques d'inondations et des coulées boueuses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement de lutte contre les coulées boueuses sous maîtrise d'ouvrage de syndicats de BV : études, travaux, animations</li> <li>- aménagement des basses vallées littorales en rétablissant les fonctionnalités estuariennes</li> </ul>		
123-A IAA	Soutien intégré des projets des entreprises de commercialisation-transformation de produits agricoles et de mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies, en favorisant les investissements de modernisation et d'adaptation des outils industriels.	<p>Développement de technologies propres et du management environnemental notamment auprès des IAA</p> <p>Innovation et développement industriel au niveau des IAA</p> <p>Financement d'études, d'animation et d'investissements</p>		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
123-B Mécanisation de la récolte du bois	Aide à l'équipement des micro-entreprises de récolte de bois d'œuvre, de bois industrie et de bois énergie.	Développement des énergies renouvelables notamment la biomasse : études, animation et investissements pour la valorisation non alimentaire de produits agricoles et le soutien à la diversification de la filière bois		
214 Mesures agro-environnementales		En complément d'actions initiées par les collectivités sur les mêmes périmètres.		
321 Services de base à la population	Sur tout le territoire exceptés les pôles urbains.  Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.	Dans les communes urbaines		

En règle générale un soutien communautaire aux investissements à finalité aquacole ou de pêche relève du seul programme FEP.



## 1.11 VOLET REGIONAL ILE-DE-FRANCE

### 1.11.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : source SAA 2009	11 964	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		49,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		51,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (recensement 2008)	11 672	61 828
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		11,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		89,0%	29%
	Structure démographique	moins de 20 ans	Source : INSEE (recensement 2008)	26%	24,4%
		entre 20 et 60 ans		57%	52,7%
		plus de 60 ans		17%	22,9%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : INSEE 2006	168	108
		Taux de chômage	Source : INSEE (1er trimestre 2010)	8,3%	9,7%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	0%	3%
		secteur secondaire		17%	22%
		secteur tertiaire		83%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	0%	4%
secteur secondaire		16%		23%	
secteur tertiaire		83%		74%	

M C Z A R E I L E D E F R A N C E

Domaine	Indicateur			Valeur régionale	Valeur Hexagone
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2007)	5 309	
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	1,0%	100%
	SAU		en hectares (SAA 2009 et enquête structure 2005)	573 427	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	97,9	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	0,2%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003 et 2009)	47%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003 et 2009)	0,4%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (valeur ajoutée 2008 et moyenne 2003-2005)	0,7%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : INSEE 2007 et statistique agricole annuelle (2003)	48,2%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : INSEE 2007 et Eurostat (2000)	23,2%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	0%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	8%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	0,5%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	99,6%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	23%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	83%	73%

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER	unités - Source : MAAP	3	214
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER	Source : MAAP et INSEE (recensement 2008)	3.3%	18,2 %
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER	Source : MAAP et INSEE (recensement 2008)	1.16%	

### 1.11.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

#### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Agriculture Qualité agronomique des sols et du climat Formation des acteurs Taille des exploitations Productivité technique des exploitations	Contraintes fortes liées à la péri urbanité : pression foncière forte, coût main d'oeuvre élevé, déprédations, difficultés de circulation, manque de reconnaissance de l'activité, disparition des entreprises régionales à l'aval de la production, difficultés d'installation, morcellement des exploitations Productions à faible valeur ajoutée Forte dépendance aux aides PAC fort recul de l'élevage et des productions spécialisées  Vulnérabilité de la ressource en eau	Mettre aux normes et moderniser les équipements des exploitations  Soutenir la diversification des exploitations  Développer la filière non alimentaire (miscanthus, chanvre, etc.)  Reconquérir la qualité des eaux  Soutenir les filières élevage agriculture et spécialisée
Forêt Ressources et stocks abondants	Desserte difficile Trop faible mécanisation Disparition des entreprises de première transformation. Organisation de la filière en cours	Développer la mécanisation  Améliorer la structuration de la filière forêt-bois

Les actions de modernisation des exploitations agricoles se justifient, en Ile-de-France, par la nécessité de préserver la compétitivité des exploitations agricoles dans une région soumise à une forte pression urbaine : coût du foncier élevé, coûts de transports, coût de la main d'œuvre, déprédations, concurrence avec les autres activités... Il s'agit bien de maintenir la compétitivité économique du secteur agricole et forestier, gestionnaire des ¾ de l'espace régional. L'équipement des acteurs en forêt par la mécanisation des interventions est nécessaire en Ile-de-France afin d'une part, de maintenir la compétitivité des exploitations forestières régionales soumises à une forte

concurrence des régions limitrophes et, d'autre part, de favoriser le développement de la filière bois-énergie et bois matériaux.

En conséquence, la stratégie régionale sur l'axe 1 a retenu les dispositifs ou mesures suivantes :

La formation : cette mesure vise à poursuivre l'accompagnement des évolutions des métiers pour accroître la compétitivité et le développement des filières agricoles et sylvicoles franciliennes, ce qui exige un effort constant de formation technique et économique concernant la qualité des produits et la gestion durable des ressources naturelles.

La modernisation des exploitations agricoles : la promotion d'unités de production agricole modernisées et transmissibles grâce à la modernisation des exploitations agricoles (mesure 121) mais également la diversification de l'activité des exploitations dans l'axe 3 (mesure 311). L'objectif est de promouvoir des systèmes d'exploitation alternatifs à la stratégie d'agrandissement et de simplification des systèmes de production en grandes cultures. Ainsi, la modernisation des exploitations d'élevage est encouragée (PMBE), de même que la valorisation des productions de l'exploitation par la transformation à la ferme et le développement des utilisations non alimentaires, notamment à des fins énergétiques. La modernisation des exploitations implique également un effort en faveur de l'environnement (PVE) avec pour objectif principal l'amélioration de la qualité de l'eau.

La mécanisation en forêt : l'amélioration de la compétitivité de la filière bois par l'aide à la mécanisation doit assurer la compétitivité de la filière et la rentabilité des exploitations forestières. Cet objectif est à relier à la volonté de développement des filières bois-énergie et bois matériau.

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
MAE Enjeu « Natura 2000 » Existence de milieux remarquables et 75% du territoire régional est occupé par les espaces agricoles et forestiers	Uniformisation et spécialisation des systèmes de production entraînant un appauvrissement des habitats remarquables et ordinaires, une perte de biodiversité, une banalisation des paysages	Maintenir et réhabiliter les milieux remarquables (Natura 2000 et autres)  Reconquérir de la biodiversité dans les espaces de « nature ordinaire »
MAE enjeu « eau » Importance de la ressource : alimentation de 11 millions d'habitants	Qualité dégradée, presque tout le territoire est classé en zone vulnérable Besoins importants compte tenu de l'importance de la population à alimenter	Améliorer la qualité de l'eau (nitrates, phytosanitaires), notamment dans le cadre des MAE enjeu « eau »  Préserver les ressources aquifères en qualité et en quantité
MAE « autres enjeux » : espaces agricoles périurbains Espaces non renouvelables ouverts contribuant à la qualité de vie Production de proximité	Disparition rapide des espaces agricoles périurbain. Surcoûts d'exploitation Pression urbaine	Préserver des espaces agricoles périurbains économiquement viables

Un effort tout particulier sera réalisé en Ile-de-France en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la préservation de la ressource (MAE enjeu eau). La mesure d'investissements non productifs en forêt, c'est-à-dire le maintien et la réhabilitation des espaces forestiers caractéristiques pour leur biodiversité devra également être mobilisée.

Stratégie régionale sur l'axe 2 :

Les mesures agrienvironnementales retenues dans le volet régional visent à : préserver et restaurer l'état des ressources naturelles de façon à atteindre en priorité les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau, et ceux du réseau Natura 2000 : les enjeux eau et biodiversité sont ainsi des enjeux prioritaires en Ile-de-France,

concourir à l'occupation équilibrée du territoire : il s'agit, dans une région fortement urbanisée, d'assurer le maintien des exploitations dans les zones périurbaines soumises à de nombreux handicaps et de poursuivre ainsi l'entretien des derniers milieux ouverts dont la présence est un élément essentiel de la qualité du cadre de vie des franciliens.

L'aide aux investissements non productifs en forêt : elle concourt à promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace. Compte-tenu de l'importance des sites Natura 2000 en forêt, la préservation et l'amélioration de la biodiversité en forêt est une priorité d'action dans la région.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique	Faible valeur ajoutée de la production agricole	Développer des systèmes de production agricoles diversifiés permettant le maintien d'un nombre d'exploitations important
Possibilité de diversification, produits agricoles liés au terroir.	Approche commerciale peu développée chez les exploitants agricoles, difficultés d'organisation des filières et de valorisation de la production.	Améliorer la commercialisation et la valorisation des produits
Développement de filières de valorisation de la biomasse agricole (énergie, matériaux.)		
Qualité du patrimoine bâti agricole	Coûts d'entretien, de réhabilitation et de reconversion ; patrimoine parfois inadapté à la production agricole	Développer la fonction d'accueil en forêt
Lien ville-campagne à exploiter : comme vecteur de pédagogie, de loisirs ; intérêt des fermes auberges et d'autres initiatives	Déséquilibre entre activité équestre / golfs et activité agricole ou plus généralement dans la vie de l'espace rural	Favoriser l'élaboration de chartes forestières de territoire (mesure 341 A)
Activités équestres / golfs attractifs pour des populations urbaines	Morcellement de la propriété forestière privée	Faire émerger des stratégies locales de développement (mesure 341 B – appel à projets)
	Quasi absence de territoires organisés	Mettre en place un observatoire de la biodiversité
	Manque de données sur l'état des lieux de la biodiversité	Développer l'accès à la technologie Internet dans les zones rurales
	Difficulté d'accès aux technologies de l'information dans les zones rurales	

Concernant l'axe 3, les objectifs franciliens portent principalement sur le soutien de la diversification non agricole des exploitations et sur les dispositifs liés à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel, notamment l'appui à la démarche Natura 2000. Territoire peu organisé (pas de pays, pas de GAL, seulement 4 PNR), les stratégies locales de développement doivent

H I L L E - D E - F R A N C I E

permettre de dynamiser les démarches structuration des espaces ruraux. En particulier dans le domaine forestier où la faiblesse d'organisation de la filière, l'abondance de la ressource forestière et l'importance de la desserte pour la mobilisation des bois, ainsi que les attentes des franciliens en matière d'espaces de détente justifient la mise en place de stratégies locales de développement et notamment de chartes forestières de territoire.

### Stratégie régionale sur l'axe 3

Elle sera centrée sur le développement des activités économiques et de l'emploi en zones rurales et périurbaines au travers de :

la diversification des exploitations agricoles qui doit permettre de maintenir un important potentiel d'exploitation en promouvant de nouvelles activités et en améliorant la commercialisation et la valorisation des produits régionaux. Une part significative de l'enveloppe consacrée à l'axe 3 sera attribuée à la diversification des exploitations agricoles dans le double objectif de mieux répondre à la demande des franciliens et de favoriser le maintien d'exploitations nombreuses, transmissibles et capables de maintenir des espaces ouverts, particulièrement en zones périurbaines.

l'encouragement à l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés, dans les espaces ruraux et dans les espaces périurbains. Il s'agit d'aider les espaces ruraux à s'organiser et à s'adapter aux évolutions qu'ils connaissent pour leur permettre d'y faire face, notamment en mutualisant les compétences des territoires et en favorisant les travaux construits dans la concertation entre différents acteurs. Le développement des activités touristiques qui génèrent un effet d'entraînement favorable à l'implantation d'autres activités, y compris la diversification des exploitations agricoles peut être soutenu dans ce cadre (mesure 341).

Enfin, compte tenu du contexte périurbain et de la nécessité de préserver le cadre de vie, une partie de l'enveloppe FEADER est consacrée à la préservation du patrimoine naturel et à l'amélioration de l'accès à ces espaces.

### Axe 4

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Objectifs à atteindre</b>
Axe 4 Leader Existence de projets pouvant préfigurer des approches Leader dans les 3 axes	Territoires ruraux et périurbains peu organisés ( pas de pays , seulement 4 PNR)	Développer la démarche Leader en Ile-de-France

A ce stade, et compte tenu du principal enjeu pour la région, le partenariat régional a souhaité que les GAL puissent se positionner sur des enjeux forts tels que l'amélioration de la qualité de l'eau et par ailleurs le développement des bio ressources. 3 GAL ont été sélectionnés.

Compte tenu des grands enjeux de la région Ile-de-France, les priorités d'action concernent donc:

l'amélioration de la qualité de l'eau par la mise en œuvre du PVE (axe 1) et de mesures agro-environnementales (axe 2),

le maintien d'un secteur économique agricole fort, tant en terme de nombre d'emplois que de valeur ajoutée, par la modernisation des exploitations (mesure 121), l'amélioration de la valorisation des productions (mesures 121, et 311) et la diversification des activités agricoles (mesure 311),

la préservation des espaces naturels, en surface et en qualité, et l'amélioration de leur ouverture au public (mesures 214, 227, 323),

le soutien aux stratégies locales de développement, tant en zones rurales - franges de l'Ile-de-France notamment - qu'en zones périurbaines. Compte tenu des enjeux régionaux, 2 types d'actions ont été privilégiées :

- o les projets de territoire impliquant les acteurs agricoles,
- o le développement du tourisme rural (faire reconnaître la région comme destination pour le tourisme rural) qui peut servir de moteur pour la diversification des activités agricoles

- l'amélioration du lien villes/campagnes (social et économique : circuits courts, recherche de débouchés pour la biomasse et les agro-matériaux).

### 1.11.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour l'axe 1, les mesures et dispositifs proposés en Ile-de-France affirment que l'amélioration de la compétitivité des entreprises agricoles et forestières passe par le respect de l'environnement et particulièrement l'amélioration de la qualité de l'eau. Ainsi, une part importante du FEADER de l'axe 1 est consacrée au PVE dont l'objectif prioritaire est la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires. Par ailleurs, le soutien à la mécanisation en forêt est un préalable au développement de la filière bois énergie qui a fait l'objet d'un engagement important des partenaires concernés dans le cadre de contrat de projet Etat - Région .

En ce qui concerne l'axe 2, l'importance de la population à alimenter et l'état de la ressource en eau conduisent à définir la reconquête de la qualité de l'eau comme objectif prioritaire. Cet objectif est mis en œuvre dans le cadre de mesures agro-environnementales territorialisées, ainsi que par le soutien à la conversion à l'agriculture biologique. Des financements complémentaires de l'Agence de l'eau et des collectivités (Conseil Régional, Conseils généraux) viendront compléter ce dispositif. La préservation de la biodiversité en zones Natura 2000 (milieux agricoles et milieux forestiers) constituera la 2<sup>ème</sup> priorité au sein de l'axe 2.

Les mesures de l'axe 3 doivent contribuer, dans une région fortement soumise à la pression de l'urbanisation, à la préservation des espaces ouverts, qu'il s'agisse des espaces agricoles au travers de la diversification des exploitations agricoles, notamment vers les activités de tourisme et la commercialisation en circuits courts, et du soutien à l'émergence de projets de territoires impliquant les acteurs agricoles, ou qu'il s'agisse des espaces naturels remarquables. La pression sur les milieux naturels remarquables nécessite que soit poursuivie la définition de mesures de protection au sein des sites Natura 2000. La sensibilisation de la population est également encouragée par des actions d'accueil du public en forêt et la mise en place d'observatoires de la biodiversité.

### 1.11.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEAGA, FEDER, FSE et FEP et pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH, les lignes de partage entre les divers instruments financiers ont été définies.

H  
L  
E  
D  
E  
F  
R  
A  
N  
C  
E

Mesure	FEADER	FEAGA (PRN sucre)	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	- Actifs dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt et du bois	Actifs forestiers exclus	Néant	Toutes les formations sauf actifs agricoles et forestiers et stages effectués lors de l'installation.	Néant
121 Economies d'énergies et énergies renouvelables	Exploitations agricoles et SARL adossée à l'exploitation agricole Valorisation de la Biomasse : projet < à 150 000 €	Valorisation de la Biomasse : projet > à 150 000 €	Toutes entreprises autres qu'agricoles	Néant	Néant
123 A Industries agroalimentaires	Secteurs autres que laitiers ou agriculture biologiques et projets < à 300 000 €	Secteurs laitiers ou agriculture biologique et projets > 300 000 €	Néant	Néant	Néant
123 B Mécanisation récolte bois	Micro-entreprises, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers, coopératives forestières	Néant	Néant	Néant	Néant
124 Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés liés aux valorisations non alimentaires de la biomasse	Mesure non ouverte	Projets liés à la biomasse agricole, aux nouveaux produits dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture biologique, en zone rurale, impliquant des entreprises agricoles, préparation des bio combustibles	Projets situés en zone urbaine en difficulté : développement des énergies locales et mise en place de chaufferies en zones urbaines en difficultés	Néant	Néant
311 Diversification non agricole	Exploitations agricoles et SARL adossée à l'exploitation agricole Soutien aux infrastructures de commercialisation de la biomasse : projets < à 300 000 €	Soutien aux infrastructures de commercialisation de la biomasse : projets > à 300 000 €	Toutes entreprises autres qu'agricoles	Néant	Néant

Mesure	FEADER	FEAGA (PRN sucre)	FEDER	FSE	FEP
321 Infrastructures Internet à haut débit	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.				
331 Formation et information	Acteurs concernés par les mesures de l'axe 3.	Néant	Néant	Néant	Néant
341 B Animation pour des projets de territoire	Tous projets sauf biomasse	Projets de territoire liés à la valorisation de la biomasse	Néant	Néant	Néant en IDF

H L M - D - E - F - R - A - Z - C - U - E



## 1.12 VOLET REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON:

### 1.12.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	27 376	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	19,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		81,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	2 296	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	3,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		97,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	18%	19%
		entre 15 et 64 ans		63%	65%
		plus de 65 ans		19%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	88	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	12,9%	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	3%
		secteur secondaire		19%	22%
		secteur tertiaire		77%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	6%	4%
		secteur secondaire		17%	23%
secteur tertiaire		77%		74%	

Z O T H S C O R I N O U I R O P A L

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	35 825	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	6,6%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	958 638	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	25,5	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	1,4%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	21%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	29,6%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	1,8%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	38,7%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	33%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	57%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	31,6%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	26,6%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	14,4%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	25%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	77%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	6	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	19%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	55%	41%

### 1.12.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

Certaines actions relevant des volets régionaux sont mises en œuvre dans l'ensemble des régions mais font l'objet d'adaptations spécifiques. De plus, les forces et faiblesses de la région justifient la conduite d'actions adaptées.

## Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Ouverture sur le non agricole, bon niveau de qualification Attractivité</p> <p>Importance du secteur agroalimentaire Pôles de compétitivité Q@LIMEDITERRANEE et pôle européen d'innovation Proximité de pôles de consommation urbains</p>	<p>Crises structurelles des secteurs viticole, fruits et légumes</p> <p>La pression foncière soustrait des terres à l'agriculture dans l'attente de l'urbanisation.</p>	<p>Augmenter la compétitivité et maintenir les exploitations agricoles</p> <p>Structurer la filière vitivinicole et accompagner l'adaptation des filières régionales notamment fruits et légumes et élevage</p> <p>Développer les infrastructures agricoles et forestières pour assurer un développement économique et une gestion durable des ressources</p> <p>Créer de la valeur ajoutée par la segmentation des marchés et / ou l'innovation</p>

En Languedoc Roussillon, les priorités portent principalement sur la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles et des industries agro alimentaires, notamment pour les filières viticoles, fruits et légumes et élevage. Pour la forêt, la priorité concerne la mobilisation du bois.

Les soutiens accordés aux infrastructures du secteur agricole sont concentrés sur trois enjeux : une gestion économe de la ressource en eau, une réduction des pollutions et des investissements fonciers résultant en particulier de démarches consécutives à l'arrachage viticole.

Pour les actions de formation et d'information, la priorité porte respectivement sur les actions collectives ou les projets ayant une dimension régionale.

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Enjeu biodiversité : Biodiversité de grande valeur : 144 sites Natura 2000 sur 900 000 ha.</p>	<p>Pression humaine (forte attractivité de la région) Des milieux fragiles encore insuffisamment connus Sensibilité insuffisante des acteurs agricoles aux enjeux environnementaux.</p>	<p>Rédiger et mettre en oeuvre l'ensemble des DOCOB</p> <p>Mettre en oeuvre des actions d'animation des DOCOB approuvés permettant d'atteindre les objectifs en favorisant la voie contractuelle</p> <p>Contractualiser des mesures de gestion en application des DOCOB (MAE sur les enjeux prioritaires – et autres mesures contractuelles)</p>

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Enjeu eau : Les ressources en eaux sont globalement satisfaisantes en quantité ; grande diversité d'aquifères	Certains réseaux souterrains atteints par des pollutions phyto-sanitaires	Respecter la DCE par la contractualisation sur une part significative des terres concernées.
Forêt et prévention des risques En matière de risques : certains peuplements forestiers sont déjà classés pour la protection des sols  Zone à risque incendie de forêt identifiée avec politique de prévention mise en place	Risques naturels élevés : incendies, éboulements et glissements de terrains, fréquence des précipitations à caractère torrentiel.	Réduire les risques pour les populations et améliorer la protection et l'efficacité du rôle protecteur des peuplements forestiers  Maintenir des espaces ouverts  Mettre en œuvre le PDPFCI et diminuer la vulnérabilité de la forêt

Les priorités concernant l'axe 2 portent sur la biodiversité, la préservation des paysages viticoles soumis à l'arrachage, la qualité des eaux souterraines et la prévention des risques naturels (incendies de forêt, éboulement de terrain et érosion).

En matière de biodiversité, le Languedoc Roussillon se classe au tout premier rang des régions françaises avec 64,5 % de son territoire occupé par les espaces naturels comprenant 42 % classé en ZNIEFF (zone d'intérêt faunistique et floristique). Le réseau NATURA 2000 compte 144 sites soit près de 900 000 ha (près de 32% de la superficie régionale soit la première région française sur ce point). Dans le cadre de la stratégie nationale qui vise à inverser la perte tendancielle de la biodiversité d'ici 2010 et à mettre en œuvre une gestion durable du patrimoine naturel, la région Languedoc Roussillon porte une responsabilité de premier plan.

Concernant l'enjeu eau, les cours d'eau sont très sollicités par les besoins de l'irrigation agricole. 22% des eaux superficielles présentent le risque de ne pas avoir atteint le niveau de qualité attendu par la DCE en 2015. Les problèmes de qualité concernent surtout les réserves souterraines, et 12% des masses d'eau souterraines présentent un risque fort de ne pas avoir atteint le bon état préconisé par la DCE à échéance de 2015.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique Forte attractivité de la région : population en forte augmentation Attractivité touristique avérée  Qualité de vie en zone rurale Patrimoine naturel riche et diversifié	Situation de déprise provoquant un repli économique, une insuffisance des services et une inégalité de répartition de la population Atomisation et répartition inégale de l'offre touristique Renforcer l'offre touristique	Par le soutien au développement d'activités économiques, contribuer à une répartition plus égale de la population  Valoriser le patrimoine naturel et culturel  Favoriser l'animation de politiques territoriales

Les priorités régionales sur l'axe 3 portent sur le développement économique et le renforcement de l'attractivité du territoire notamment par une politique de soutien aux investissements (soutien à la



123 Investissements dans les IAA	Produits de l'annexe 1 du traité.	Produits hors annexe 1 du traité		
216 Investissements non productifs	Hors lutte contre l'inondation	Lutte contre l'inondation		
226 Reconstitution du potentiel forestier après incendie ou catastrophe Mise en place des mesures de prévention appropriées	Hors mise en place d'un SIG "risques naturels"	Projet SIG "risques naturels"		
313 Infrastructures touristiques	Activité de pleine nature, aménagement de haltes fluviales, hébergements.	Autres projets de développement touristiques structurants dont aménagements de haltes fluviales		
321 Infrastructures Internet haut débit	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.			
323 Natura 2000 DOCOB et investissements matériels	Investissements immatériels	Investissements matériels		
331 Formation	Actions de formation dans le cadre d'un projet collectif		Actions de formation professionnelles individuelles	
341 Stratégie locale de développement	Actions de formation dans le cadre d'un projet collectif		Actions de formation professionnelles individuelles	

En règle générale un soutien communautaire aux investissements à finalité aquacole ou de pêche relève du seul programme FEP.

## 1.13 VOLET REGIONAL LIMOUSIN :

### 1.13.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	16 942	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	67,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		33,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	711	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	50,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		50,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	15%	19%
		entre 15 et 64 ans		62%	65%
		plus de 65 ans		23%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	94	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	7,5%	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	3%
		secteur secondaire		25%	22%
		secteur tertiaire		70%	75%
structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	7%	4%	
	secteur secondaire		24%	23%	
	secteur tertiaire		69%	74%	

L  
I  
M  
O  
U  
S  
I  
N

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	15 374	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	2,8%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	855 502	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	51,9	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	5,9%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	32,1%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	0,5%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2,2%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	51,8%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	34%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	100%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	5,9%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	2,5%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	0%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	20%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	70%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	6	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	36%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	62%	41%

### 1.13.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

#### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p><b>L'agriculture</b> limousine représente 6,8% de l'emploi régional soit 2 fois plus que la moyenne nationale. Elle occupe 52% du territoire et joue un rôle majeur dans l'occupation du territoire et sa valorisation. Les produits de l'élevage limousin sont diversifiés (ovins, porcins, volailles) malgré la prédominance des bovins viande dont la race dominante (la limousine) est mondialement très connue. Ils bénéficient largement des signes officiels de qualité.</p> <p><b>IAA</b> Première industrie en terme d'emploi (1 emploi industriel sur 6) Taux d'investissement fort</p>	<p>Incapacité des activités dominantes à capter de la valeur ajoutée Filières de commercialisation et de transformation peu structurées : dispersion de la mise en marché et faiblesse ou déconnexion de la transformation</p> <p>Taux de valeur ajoutée faible Prédominance du secteur de la viande mais déconnexion de l'élevage régional (élevage bovin naisseur, transformation du porc...) Morcellement du secteur coopératif et des circuits de distribution</p>	<p>Adapter les filières et les exploitations régionales aux évolutions des marchés dans une stratégie de différenciation qualitative liée au territoire.</p> <p>Maintenir l'emploi en milieu rural par une agriculture proche, solidaire, diversifiée et contribuant à la performance environnementale de la région</p> <p>Développer le secteur des IAA</p>
<p><b>La forêt</b> couvre 34% du territoire. La forêt résineuse (douglas est fortement productive d'autant plus que sa récolte est fortement mécanisée. La forêt feuillue présente un fort potentiel d'amélioration et constitue une réserve de biomasse pouvant alimenter les unités de trituration et de production d'énergie renouvelable. Le secteur est pourvoyeur d'emplois.</p>	<p>Forêt morcelée Taux d'exploitation faible des feuillus Première transformation insuffisante Seconde transformation peu développée Infrastructures de desserte insuffisantes</p>	<p>Faire de ce secteur une vraie filière économique</p> <p>Valoriser cette richesse sur le plan énergétique et environnemental</p>

LIMOUSIN

Au regard du diagnostic, en tirant les principaux enseignements des programmations précédentes et des priorités communautaires, nationales et régionales, la finalité à atteindre est le renforcement et la dynamisation du secteur agro-alimentaire limousin (agriculture, industrie agro-alimentaire, secteur de la forêt) en favorisant le transfert de connaissance et les investissements.

La stratégie mise en œuvre consiste à :

développer la capacité d'innovation et d'adaptation de ces secteurs en favorisant l'adaptation des actifs de la chaîne agro-alimentaire aux nouveaux contextes. FEADER et FSE interviendront en complémentarité sur les actions d'information et de formation professionnelle.

adapter la production à l'évolution de la demande en :

- promouvant la qualité et l'innovation
- soutenant les industries agro-alimentaires

- Le FEDER sera mobilisé pour le soutien intégré des entreprises non éligibles au FEADER.

promouvoir des unités économiques modernisées et transmissibles en :

- assurant la relève des générations
- modernisant les exploitations

- o favorisant l'adaptation des structures agricoles ou associés à leur milieu économique et physique

améliorer la compétitivité de la filière bois en valorisant mieux la ressource dans une approche innovante, collective et respectueuse de l'environnement. Comme pour les IAA, FEDER et FEADER agiront de manière complémentaire pour aider les entreprises de ce secteur.

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Ecosystèmes riches et variés Qualité des paysages Niveau relativement faible de pollution Sensibilité de la population accrue à la qualité de l'environnement Intérêt pour les mesures agroenvironnementales, ciblées sur l'enjeu biodiversité à travers des dispositifs territorialités et notamment les sites Natura 2000	Pollution diffuse de l'eau Protections trop peu nombreuses et trop faibles	Améliorer la valorisation des ressources naturelles Développer les énergies renouvelables  Préserver les ressources naturelles

La finalité à atteindre est la préservation d'un espace rural agricole et forestier varié, de qualité et respectueux d'un équilibre entre activités humaines et préservation des ressources naturelles.

La stratégie mise en œuvre consiste à :

concourir à l'occupation équilibrée de l'espace en :

- o assurant la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise,
- o améliorant les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et de l'état des ressources en eau notamment au travers de l'agriculture biologique qui concerne en Limousin plus de 300 exploitations, essentiellement orientées vers l'élevage, et environ 19 000 ha de cultures (2,2 % de la SAU régionale) dont 15 500 ha de surface fourragère et 2 300 ha de céréales,

préservant l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon à atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau en :

- o protégeant la biodiversité remarquable à travers le réseau Natura 2000 et d'autres sites remarquables,
- o concourant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau par des actions ciblées visant la préservation et la restauration du bon état des eaux,

promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace en pérennisant la production.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique Arrivées croissantes de migrants ayant des projets de création d'activités en milieu rural	Difficultés de solvabilisation des activités, notamment en matière de services et de projets « atypiques » (pluri-activité...)	Renforcer les forces vives du milieu rural et permettre la solvabilisation de nouvelles activités s'inscrivant dans l'évolution des espaces ruraux
Potentiel touristique à valoriser (nature, culture, loisirs sportifs)	Manque de capacités d'hébergement adaptées, de produits touristiques, de professionnalisation des acteurs	
Qualité de vie Population croissante Apport migratoire en augmentation	Faible peuplement Emigration des jeunes de 20 à 29 ans Pyramide des âges érodée à la base	Développer les services aux personnes
Couverture du Limousin par des territoires de projets organisés (pays, PNR) Richesse du tissu associatif	Faible densité de population Faiblesse et dispersion des moyens, des équipements et des services	Conforter les stratégies de développement territorial intégrées et les démarches de projets structurantes

La finalité à atteindre est le maintien et le développement de l'attractivité économique des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs.

La stratégie mise en œuvre consiste à :

maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi

- diversifier les activités des exploitations agricoles au-delà du rôle de production
- maintenir et développer des activités touristiques
- assurer un environnement favorable à l'activité économique

développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité en développant et adaptant l'offre de services aux populations

gérer et valoriser le patrimoine rural en :

- préservant et valorisant le patrimoine naturel
- valorisant le patrimoine culturel

favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés en :

- animant les territoires
- élaborant des projets de territoire

former les acteurs professionnels

Le FEDER soutiendra la création et le développement des entreprises ainsi que l'accompagnement des projets d'activité des migrants. Il interviendra en complémentarité avec le FEADER pour l'encouragement des activités touristiques dans la création d'infrastructures et d'équipements structurants de coût élevé et pour la promotion au niveau national et international.

## Axe 4 Leader

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Fort structure du territoire : 16 pays, 63 communautés de communes, 2 communautés d'agglomérations, 2 PNR Longue expérience régionale de l'approche LEADER : 6 GAL et implication forte de deux conseils généraux. Le Limousin figure parmi les régions françaises les mieux couvertes par les GAL.		Elargir le champ d'intervention des GAL aux domaines de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement.

La sélection des huit GAL a respecté la méthodologie nationale qui prévoit des procédures transparentes et compétitives, et a visé à garantir que les stratégies de développement retenues au niveau local soient appropriées et de grande qualité. Elle a été conduite en une seule fois compte tenu de la taille de la région et dans un souci d'efficacité et de rapidité.

La sélection régionale par appel à projets vise à retenir parmi les territoires candidats ceux qui démontreront qu'ils répondent au mieux aux éléments suivants qui confèrent à LEADER son caractère pilote.

### 1.13.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le limousin dispose globalement d'une situation privilégiée grâce à l'espace naturel qu'il possède, à sa bonne qualité paysagère et aux faibles pollutions liées à la nature de ses activités agricoles et industrielles. La préservation de l'environnement et plus largement le souci d'un développement durable est cependant une préoccupation qui apparaît dans tous les axes du PDRH.

#### Axe 1

Sans être exhaustif, on pourra citer quelques dispositifs où les enjeux environnementaux sont particulièrement présents :

La modernisation des bâtiments d'élevage sera soutenue dans le respect de l'environnement, que ce soit au niveau de l'intégration paysagère, de l'efficacité du traitement des rejets ou du respect du bien-être animal.

Le PVE, en l'absence de zone vulnérable, fera porter son action sur la réduction de l'impact des cultures temporaires ou pérennes (arboriculture).

L'incitation à la production sous signe officiel de qualité prend en compte les préoccupations de développement durable, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de conversion à l'agriculture biologique.

Dans le domaine forestier, l'amélioration des peuplements existants et les travaux de boisement doivent être mis en œuvre avec l'objectif de favoriser la biodiversité. Un dispositif régional prévoit une incitation à une exploitation forestière préservant les milieux exploités et notamment les cours d'eau.

#### Axe 2

Les dispositifs de l'axe 2 visent à la préservation des activités agricoles en zones défavorisées, de la biodiversité et des milieux forestiers.

Les MAE et leurs territoires d'application seront définies au niveau régional avec la DREAL et en concertation avec les acteurs locaux. Elles sont ciblées sur l'enjeu biodiversité au travers de dispositifs territorialisés respectant les ressources naturelles et leur valorisation. Le Limousin soutient également la conversion à l'agriculture biologique ainsi que cela a été précisé plus haut.

L'enjeu eau est marqué dans une région en tête de bassins versants. Les actions des agences de l'eau et des collectivités territoriales sont intégrées à l'axe 2 sans contrepartie européenne.

### Axe 3

Pour l'axe 3, les enjeux régionaux portent sur l'appui à la diversification vers des activités non agricoles, la promotion des activités touristiques notamment en matière d'hébergement, le développement des services en zone rurale et le soutien aux stratégies locales de développement. Le souci de l'environnement est particulièrement présent dans les opérations d'animation et de préservation du patrimoine.

L'animation des zones Natura 2000 et des contrats hors zones agricoles et forestières est un objectif de cet axe ainsi que l'animation d'une charte forestière et de massifs forestiers.

Les mesures de développement d'activités touristiques incluent à la fois le respect des patrimoines naturel, paysager et culturel qui participent au développement durable du territoire régional.

### Axe 4

La dimension environnementale devrait être présente dans les programmes des GAL au travers des mesures d'animation des zones Natura 2000 et des contrats hors zones agricoles et forestières mais aussi dans des actions en faveur de zones naturelles remarquables hors sites Natura 2000 en particulier dans les périmètres des parcs naturels régionaux Périgord-Limousin et Millevaches.

#### **1.13.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP**

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Actions d'information et de formation professionnelle	Public visé : non salariés agricoles, propriétaires forestiers et élus des communes forestières Non salariés des secteurs forêt/bois et IAA.		Jeunes en CFA bénéficiant de contrats d'apprentissage. Salariés des secteurs agricole, forêt/bois et IAA.	
123 Soutien intégré des IAA	PME Non PME de moins de 750 employés et dont le CA < 200 M€	Autres entreprises		
123 Aide aux entreprises du secteur de la forêt et du bois	Micro-entreprises	Autres entreprises		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
124 Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricoles et alimentaires et dans le secteur forestier		Tous les secteurs économiques y compris les secteurs agricoles et forestiers	Formations qualifiantes	
312 Soutien à la création et au développement des entreprises		Aide à l'artisanat et à la transmission d'entreprises Plate-forme d'accompagnement à distance des migrants ayant un projet d'activité		
313 Encouragement des activités touristiques	Petites infrastructures Hébergements de petite capacité Tourisme rural Mise en réseau communication	Infrastructures et équipements structurants et dont le coût total est supérieur à 1,5 M€ HT Promotion touristique de niveau national ou international		





## 1.14 VOLET REGIONAL LORRAINE

### 1.14.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	23 542	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	51,0%	48 %
		- zones rurales intermédiaire		49,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5 %
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	2 310	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	25,0%	17 %
		- zones rurales intermédiaire		75,0%	54 %
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29 %
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	19%	19%
		entre 15 et 64 ans		66%	65 %
		plus de 65 ans		15%	16 %
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	93	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	9,8 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	2%	3 %
		secteur secondaire		31%	22 %
		secteur tertiaire		67%	75 %
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	3%	4 %
secteur secondaire		27%		23 %	
secteur tertiaire		70%		74 %	

LORRAINE

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	13 444	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	2,5%	100 %
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 127 599	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	77,5	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	4,6%	100 %
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	55%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	0,2%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2,1%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	49,1%	54,1 %
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	36%	26 %
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	45%	44 %
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	6,0 %	11,8 %
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	4,9%	8,4 %
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	36,2%	49,2 %
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	31%	24 %
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	67%	73 %
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	6	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	21%	15 %
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	46%	41 %

## 1.14.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Agriculture</p> <p>Capacité d'adaptation et de spécialisation des exploitations</p> <p>Formation et maîtrise des techniques de production</p> <p>Capacité d'investissement dans les exploitations agricoles</p> <p>Marché agricole porteur (viande bovine)</p> <p>Capacité de transformation et marché de consommation urbains de proximité développés</p>	<p>Risques de déstabilisation de la filière laitière du fait des conséquences de la PAC</p> <p>Endettement des exploitations</p> <p>Vétusté du parc de bâtiments</p> <p>Concurrence foncière en zone périurbaine</p> <p>Difficultés pour installer des jeunes</p>	<p>Conforter les exploitations et accroître leur performance économique et environnementale</p> <p>Adapter et moderniser les capacités de production des principales filières agricoles lorraines</p>
<p>IAA</p> <p>Bassin de consommation important</p> <p>Situation géographique de la région</p> <p>Tissu PME important</p> <p>Savoir faire régionaux reconnus (industries de la viande et laitières)</p> <p>Forte disponibilité en matières premières agricoles</p> <p>Implication forte des producteurs dans démarches qualité</p>	<p>Faible activité à l'export</p> <p>Prépondérance de l'activité laitière dans un marché de plus en plus concurrentiel</p> <p>Faible valorisation de la production agricole régionale</p> <p>Innovation insuffisante</p>	<p>Renforcer et dynamiser le secteur agroalimentaire.</p> <p>Adapter la production à l'évolution de la demande.</p> <p>Développer la transformation des produits agricoles</p> <p>Encourager la politique régionale de d'innovation et de diversification</p>
<p>Mécanisation récolte bois</p> <p>Investissement de modernisation effectuée suite à la tempête.</p> <p>Mise en place d'une charte environnementale pour la réalisation des travaux</p>	<p>Entreprises uni-personnelles fragiles.</p> <p>Situation financière délicate</p>	<p>Permettre aux entreprises de répondre à la demande en bois en respectant le milieu naturel.</p> <p>Professionaliser les entreprises</p>

Quatre domaines d'action ont été ciblés au regard du diagnostic, des principaux enseignements tirés des programmations précédentes et des priorités communautaires, nationales et régionales.

#### ► La modernisation des exploitations agricoles

Restructurer et développer le capital physique en favorisant la modernisation des exploitations tant dans le domaine des bâtiments que des équipements est essentiel pour l'agriculture de la région Lorraine. Il s'agit d'une part de contribuer au maintien sur l'ensemble du territoire d'une activité d'élevage compétitive et respectueuse de l'environnement, et d'autre part, de favoriser l'adoption dans les filières végétales d'équipements spécifiques en vue d'améliorer la protection de l'environnement. L'amélioration des conditions de travail permettra également de renforcer l'attractivité du métier.

En cohérence avec le diagnostic, la modernisation des exploitations agricoles est la mesure la mieux dotée de l'axe 1 pour la région Lorraine.

Le FEDER soutiendra la poursuite de l'effort collectif d'informatisation engagé au cours du programme précédent avec l'appui du FEOGA.

L  
O  
R  
R  
A  
I  
N  
E

► Le soutien et le développement des industries agro-alimentaires

L'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles de la région passe la recherche de nouveaux marchés, de manière à mieux valoriser la position géographique favorable de la Lorraine, et sa proximité aux grands axes de communication. Elle passe également par l'innovation au service de la qualité des produits et par le renforcement du tissu industriel diffus en milieu rural, afin de maintenir une répartition de ces activités sur toute la Lorraine, au service de l'aménagement du territoire et de l'emploi.

Le FEDER soutiendra l'innovation pour les projets ne relevant pas de l'annexe 1, et en matière de TIC, pour toutes les catégories de projets.

► La formation et la diffusion de l'information

Cette mesure participe à l'adaptation des exploitants agricoles et forestiers au nouveau contexte de productions, aux exigences et aux besoins du marché mais aussi aux nouvelles attentes de la société au titre de la multifonctionnalité de l'agriculture. La formation est l'une des orientations communautaires en faveur du développement rural. C'est aussi un des éléments de la stratégie de Lisbonne visant à développer l'économie la plus compétitive. Le volet diffusion est par ailleurs au service d'une agriculture lorraine encore trop peu diversifiée. Le FSE interviendra en complémentarité sur des logiques d'insertion professionnelle, de reconversion, et d'accompagnement pour la création et la reprise d'activités des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

► La mécanisation en forêt

La ressource que constitue la forêt lorraine pourrait être mieux exploitée. Les investissements matériels seront soutenus pour développer l'abattage mécanisé (retard en France et Lorraine), le bûcheronnage restant adapté aux travaux spécifiques. En complémentarité, le FEDER interviendra en amont sur la recherche développement (pôle fibres) et l'équipement des camions en informatique embarquée pour faciliter l'accès en parcelle.

Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Environnement Bon niveau de sensibilisation des exploitants dans les zones concernées Bonne coopération entre les acteurs environnementaux régionaux Spécialisation des exploitants		Aider les exploitants à la mise en œuvre de mesures de protection de la biodiversité
Investissements non productifs en forêt Gestion durable de la forêt nécessaire par l'application du code forestier Sensibilisation des propriétaires	Dégâts provoqués par l'exploitation forestière	Aider les propriétaires forestiers à la mise en place de mesures environnementales

► Les mesures agro-environnementales

Le diagnostic souligne l'impact des activités agricoles et forestières sur l'environnement, et plus particulièrement les nappes d'eau et la biodiversité. Les priorités d'action pour la période 2007-2013 sont la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la protection de la biodiversité notamment dans le cadre du réseau Natura 2000 et la conversion à l'agriculture biologique.

Pour la DCE, la priorité a été donnée à la lutte contre la pollution diffuse par les produits phytosanitaires d'origine agricole et à la reconquête des masses d'eau prioritaires. La préservation de la biodiversité, passera par la mise en œuvre des MAE Natura 2000 et du dispositif de soutien aux investissements non productifs en forêt.. En 2006, le réseau lorrain des sites Natura 2000 couvre environ 166 000 hectares, soit 7% du territoire lorrain. 59 % est en forêt et 38% en terres agricoles dont les 2/3 sont en prairies.

Le FEDER soutiendra les démarches collectives, notamment l'élaboration des DOCOB.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique</p> <p>Nombreux besoins non couverts, soit dans le rural péri-urbain (circuits courts, classes vertes, etc..) soit dans les zones rurales isolées (tous types de services)</p> <p>Existence d'un important potentiel de clientèle frontalière (Benelux, Allemagne) pour des courts-séjours</p> <p>Attractivité touristique des paysages, des lieux de mémoire</p> <p>Qualité de vie en milieu rural</p> <p>Secteur associatif actif</p> <p>Existence d'une politique coordonnée au niveau régional des maisons de santé</p> <p>Présence d'acteurs culturels nombreux et expérimentés</p>	<p>Obstacle culturel à franchir</p> <p>Manque de références socio-économiques</p> <p>Vieillessement du parc des hôtels familiaux</p> <p>Retard dans les investissements, entraînant la disparition par défaut de transmission des entreprises</p> <p>Qualité insuffisante des campings ruraux de petite taille</p> <p>Prise de conscience du besoin pas encore généralisée,</p> <p>Fragilité financière</p>	<p>Soutenir les projets de diversification des exploitations agricoles</p> <p>Inciter à la reprise des hôtels familiaux</p> <p>Favoriser la construction d'hébergements légers et de loisirs dans les campings de petite taille</p> <p>Soutenir la mise en réseau et la mutualisation des projets</p> <p>Soutenir la réflexion à l'échelle territoriale, favoriser la collaboration entre collectivité territoriale et secteur associatif</p> <p>Favoriser l'innovation et la qualité des réalisations</p> <p>Dans les domaines des service aux personnes (personnes âgées, enfants, jeunes), de l'accès aux soins, de l'accès à la culture et aux loisirs, des formes exemplaires de maintien du commerce des services de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir des réalisations structurantes</li> <li>- Soutenir la mise en réseau et la mutualisation des projets</li> <li>- Soutenir la réflexion à l'échelle territoriale, favoriser la collaboration entre collectivités territoriales et secteur associatif</li> <li>- Favoriser l'innovation et la qualité des réalisations</li> </ul>

L  
O  
R  
R  
A  
I  
N  
E

#### ► Les services de base pour l'économie et la population rurale

Le secteur des services est un facteur essentiel de l'attractivité des territoires, il contribue au maintien et à l'accueil de la population dans les zones rurales, et donc au maintien d'emplois. Ces problématiques s'expriment en Lorraine aussi bien dans les bassins ruraux éloignés de l'ouest des

Vosges, de la Meuse ou du Sud-Est Mosellan que dans les franges périurbaines. L'intervention du FEADER se portera en priorité sur les projets sociaux (enfance et jeunesse, personnes âgées) en privilégiant les zones dans laquelle l'offre en service est la moins pourvue, sur les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé en zone sous-médicalisée, sur les services de proximité (regroupements de service, y compris dans le cadre du maintien de formes adaptées de commerce), et sur l'accès à la culture et aux loisirs, en privilégiant la mise en réseau des acteurs culturels, et la mutualisation des fonctions support.

Le FEDER n'interviendra dans le secteur des services que dans les zones impactées par le TGV Est, en privilégiant les opérations intégrées à l'échelle d'un territoire, ainsi que dans le massif vosgien.

#### ► La promotion des activités touristiques

La Lorraine bénéficie de la clientèle des pays frontaliers (Allemagne, Benelux), mais reste une destination de courts séjours, dans laquelle les zones rurales doivent pouvoir trouver leur place. Dans un objectif de diversification nécessaire de l'offre d'hébergement en Lorraine, et après un travail important auprès des gîtes ruraux et chambres d'hôtes au cours des programmes précédents, deux nouveaux secteurs prioritaires sont identifiés pour lesquels une priorité forte est consentie dans le programme 2007-2013; il s'agit :

De l'hôtellerie familiale rurale, dont le parc a vieilli, et dont 50% des gérants doit partir en retraite entre 2007 et 2013. La reprise de ces petits hôtels, comptant souvent moins de dix chambres, n'est pas assurée, et fera l'objet d'une aide spécifique.

Du secteur de l'hôtellerie de plein air (campings) dont il faut accompagner l'adaptation aux demandes de la clientèle, notamment le développement des habitations légères de loisirs.

Le FEDER soutiendra des projets structurants notamment dans le Massif Vosgien, ainsi que dans les zones principalement impactées par l'arrivée du TGV Est.

#### ► La conservation et mise en valeur du patrimoine rural

Cette action concerne la restauration et la mise en valeur du patrimoine naturel en zones Natura 2000 pour les sites ni agricole ni forestier, la préservation des paysages (notamment pour les vergers traditionnels ceinturant les villages, ainsi qu'en zones de coteau et de montagne).

Pour ce qui concerne le patrimoine culturel, les programmes précédents ont marqué un effort important pour la conservation et l'aménagement du petit patrimoine rural bâti. Le PDRH s'attachera à des actions de mise en valeur par l'information ou l'animation, et de diffusion de bonnes pratiques relatives à cet acquis, ainsi qu'à compléter l'effort de conservation dans le domaine du patrimoine rural immatériel. En vue de ces objectifs les actions de mise en réseau et de mutualisation seront privilégiées.

#### ► L'acquisition de compétences et animation pour la mise en œuvre de stratégies de développement local

La réflexion collective à l'échelle du territoire est à encourager systématiquement (études de besoin, concertation, sensibilisation des acteurs, etc.. La prise d'initiative par les diverses catégories d'acteurs sera encouragée pour proposer ce type d'actions sur des territoires identifiés. Plusieurs mesures de l'axe 3 (notamment la 321, la 331 relative à la formation des acteurs de l'axe 3 et, dans une moindre mesure, la 323) permettront de soutenir également ce type d'actions, la 341 n'étant mobilisée que pour la recherche de stratégies mettant en jeu deux thématiques au moins. Parmi les enjeux potentiels : les relations entre zones urbaines et rurales, et la place de l'agriculture dans les projets de territoires.

## Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader Présence d'une expérience collective régionale de Leader (six GAL expérimentés un depuis Leader 1, 4 depuis Leader II)	Implication insuffisante des services de l'Etat et des collectivités territoriales	Développer l'approche Leader en Lorraine et mieux l'intégrer au développement rural et aux politiques d'aménagement du territoire lorraines.

La structuration du territoire en pays et parcs naturels régionaux, qui couvre la majeure partie du territoire, est un facteur favorable pour recueillir des candidatures pertinentes de GAL. Six GAL existent d'ores et déjà, bien articulés avec les territoires de projet. L'enjeu de l'appel à projets et de la sélection à venir est de permettre la bonne articulation du projet des GAL avec le volet régional du PDRH, et les politiques d'aménagement du territoire des financeurs à l'œuvre dans la région, ceci passe notamment par l'implication de ces derniers dans la mise en place et le suivi de l'axe 4.

### 1.14.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour ce qui est de l'axe 1, le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage fera un effort particulier sur les systèmes de traitement des effluents d'élevage. Le Plan Végétal pour l'Environnement concentrera ses efforts sur les enjeux fertilisants, phytosanitaires dans les zones à enjeu liés à la protection de l'eau, avec notamment une attention aux pollutions diffuses ; l'érosion des sols sera également combattue. Les entreprises de travaux forestiers seront aidées sous condition de respect de l'environnement en forêt. En complément, la région Lorraine active un dispositif régional en faveur du développement des énergies renouvelables.

Concernant l'axe 2, l'objectif est de maîtriser l'état des ressources naturelles : l'eau et la biodiversité. Les zones Natura 2000 représentent 7% des surfaces en Lorraine, mais au delà, des espaces naturels importants comme les prairies remarquables du parc naturel régional de Lorraine, sont intégrées à l'enjeu. La protection de l'eau tiendra compte de deux zonages, le premier pour la protection des eaux souterraines (26% du territoire) le deuxième pour la protection des eaux superficielles (42% du territoire).

Les mesures agro-environnementales et leurs territoires d'application seront définies au niveau régional, avec la DREAL, en concertation étroite avec les acteurs locaux.

Une enveloppe est définie pour les mesures de conversion à l'agriculture biologique, la préservation des races menacées et l'apiculture, notamment dans le massif vosgien.

Concernant l'axe 3, outre les enjeux spécifiques représentés par les mesures de conservation de la diversité (Natura 2000 hors sites agricoles et forestiers et la conservation des paysages), l'enjeu principal est un enjeu d'aménagement du territoire : il s'agit de rendre plus attractives les zones enclavées qui représentent plus de 50% de la superficie régionale (hors sillon lorrain, est mosellan et massif vosgien) et de rapprocher les services des habitants. L'une des priorités touristiques (qualité dans les campings) intègre comme facteur favorable la prise en compte des prescriptions Haute Qualité Environnementale (HQE).

### 1.14.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure ou champ d'action	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation / diffusion de connaissance	Formation des exploitants agricoles et forestiers	Animations, études coordination en NTIC des agriculteurs, ou de leurs organisations de services	Formation des <u>salariés</u> des secteurs agricole, forestier et agro-alimentaire relève du FSE (dans le respect des priorités de celui-ci : dans les secteurs en crise, pour le reclassement des travailleurs à risque ; hors situations de crise, pour les parcours individuels qualifiants)	
	Diffusion de connaissance		Stages préliminaires à l'installation, qui concernent la reprise et la création d'entreprises, et donc des bénéficiaires qui ne sont pas encore agriculteurs	
	Promotion et formation nécessaires à l'utilisation de la FOAD par les acteurs du monde agricole, agro-alimentaire ou forestier		Conception, organisation et fonctionnement des systèmes de Formation Ouverte A Distance (FOAD) (ingénierie, élaboration des contenus)	
123 Compétitivité des entreprises	Les projets relatifs à des produits agricoles, figurant à l'annexe 1 du traité de l'Union européenne si portés par des entreprises de moins de 750 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 M€	Les projets basés sur l' <u>innovation</u> relatifs à des produits de transformation de produits agricoles, ne figurant pas à l'annexe 1 Investissements concernant des matières premières en vue d'une valorisation énergétique Les projets relevant de l'innovation en matière de TIC		<u>Investissements dans les entreprises de transformation des produits de l'aquaculture continentale</u>
123 Aides aux investissements dans la filière bois - forêt	Les investissements des entreprises de travaux forestiers qui effectuent la récolte du bois	Les entreprises de <u>transformation</u> du bois (aval de la filière, à partir du sciage) si projets innovants. Projets innovants relatifs aux TIC		

Mesure ou champ d'action	FEADER	FEDER	FSE	FEP
Recherche / innovation		L'aide à la recherche et à l'innovation impliquant des partenariats entre recherche et entreprises		
Aides individuelles aux exploitations agricoles	Elles relèvent systématiquement du PDRH sauf pour la formation			
Actions collectives des exploitations agricoles	Elles relèvent généralement du PDRH sauf exceptions	Actions collectives dans le domaine des TIC et pour les études collectives en matière d'environnement (DOCOB, Natura 2000)		
Biocarburants		Investissements relatifs aux filières de bio-carburants		
214 MAE Natura 2000	Aides individuelles Natura 2000 relèvent systématiquement du PDRH	Démarches d'étude collective (élaboration des DOCOB Natura 2000 notamment)		Mesures aqua-environnementales
227 Travaux forestiers	Investissement en matériels spécifiques des entreprises de travaux forestiers (déchiqueteuses...)	Investissements d'aval (matériel de déchiquetage investi par des utilisateurs, plate-formes de stockage, chaudières, etc..)		
311 Diversification non agricole	Aide à la diversification vers des activités non agricole des exploitations agricoles	Aide aux PME / PMI rurales		
313 Tourisme	Démarches de tourisme diffus et projets d'acteurs de petite taille	Dans une stratégie de valorisation des spécificités lorraines, projets en lien avec l'accueil du TGV Est		

L  
O  
R  
R  
A  
I  
N  
E

Mesure ou champ d'action	FEADER	FEDER	FSE	FEP
321 Service à la population	Services au public (enfants, jeunes, personnes âgées, maisons de santé, culture, services de proximité y compris projets innovants de maintien du commerce, hors opérations éligibles dans zones impactées par le TGV Est Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009	Les TIC (points publics Internet destinés à combattre la fracture numérique, notamment)  Services de proximité et gardes d'enfants (uniquement dans les zones prioritairement impactées par l'arrivée du TGV Est, définies au PO FEDER)		
323 Préservation du patrimoine naturel	Les paysages traditionnels (vergers, paysages de côtes) hors cas aidés au titre du PO interrégional Massif Vosgien	Les mesures relatives aux paysages en montagne relèvent du FEDER, au titre du programme interrégional Massif Vosgien		
331 Formation / information des acteurs ruraux	Actions de sensibilisation, d'information, d'encadrement technique et de formation, courtes et collectives, concourant aux objectifs de l'axe 3	Intervention en relation avec la problématique de l'accueil de populations nouvelles dans la zone TGV	Parcours de formation qualifiants, avec une attention particulière aux publics fragiles	

En règle générale un soutien communautaire aux investissements à finalité piscicole relève du seul programme FEP.

## 1.15 VOLET REGIONAL MIDI-PYRENEES

### 1.15.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	45 348	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	64,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		36,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	2 552	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	36,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		64,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	17%	19%
		entre 15 et 64 ans		64%	65%
		plus de 65 ans		19%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	99	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	9,4%	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	3%
		secteur secondaire		25%	22%
		secteur tertiaire		71%	75%
structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	6%	4%	
	secteur secondaire		22%	23%	
	secteur tertiaire		72%	74%	

M  
H  
D  
H  
P  
Y  
R  
E  
N  
E  
E  
S

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	50 900	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	9,4%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	2 340 250	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	43,6	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	8,6%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	58,7%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	2,5%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	1,8%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	56,4%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	26%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	97%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	8,3 %	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	6%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	43,9%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	25%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	71%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	12	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	25%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	52%	41%

### 1.15.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

Certaines actions relevant des volets régionaux sont mises en œuvre dans l'ensemble des régions mais font l'objet d'adaptations spécifiques. De plus, les forces et faiblesses de la région justifient la conduite d'actions adaptées.

Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p><b>Formation et diffusion des connaissances scientifiques :</b></p> <p>Organismes de formation, de recherche-expérimentation et réseaux de diffusion des connaissances</p>	<p>Formation des salariés à améliorer dans les très nombreuses petites entreprises de transformation.</p> <p>Diffusion des pratiques innovantes à accélérer.</p>	<p>Améliorer la compétitivité des filières agricoles et forestières par l'acquisition de compétences</p>
<p><b>Modernisation des exploitations</b></p> <p>Un secteur de l'élevage fort, en zone de montagne ou défavorisée et un potentiel de diversification.</p> <p>Apparition de nouveaux débouchés à la production agricole : petites filières et circuits courts, fort potentiel en agriculture biologique</p>	<p>De petites structures d'exploitation confrontées à un marché difficile, à un besoin de mise aux normes. Des contraintes environnementales lourdes, en particulier au regard de la directive cadre sur l'eau en matière de phytosanitaires. Part importante de la région concernée par les handicaps naturels : montagne et zones défavorisées simples</p>	<p>Maintenir une agriculture performante sur le plan économique, et respectueuse de l'environnement, par le PMBE, le PVE et le PPE.</p> <p>Accroissement de la compétitivité notamment par la recherche de plus de cohérence entre amont et aval des filières</p>
<p><b>IAA</b></p> <p>Bon potentiel d'appui technique et scientifique régional.</p>	<p>Petite taille des IAA (80% de TPE)</p>	<p>Mettre sur le marché des produits de qualité, restructurer et moderniser les outils et consolider les débouchés industriels</p>
<p><b>Signes officiels de qualité</b></p> <p>Nombreuses démarches déjà en cours dans le cadre d'une politique développée depuis plusieurs années (108 produits, 12 000 exploitations)</p>	<p>Petite taille des exploitations ayant des revenus faibles en regard de la moyenne nationale</p>	<p>Consolider la valeur ajoutée des exploitations agricoles par l'augmentation de la part des produits sous signe officiel de qualité Répondre à la demande des consommateurs, notamment par l'agriculture biologique</p>
<p><b>Filière Viticole</b></p> <p>Un vignoble diversifié très structurant de l'économie rurale locale</p>	<p>Commercialisation éclatée, peu de débouchés à l'export</p>	<p>Moderniser les outils industriels et des caves particulières. Favoriser la vente directe, la promotion des vins du Sud-Ouest et l'oenotourisme.</p>

M  
H  
D  
P  
Y  
R  
E  
N  
E  
S

Les activités agricoles et forestières ont en région Midi-Pyrénées une place essentielle dans l'économie en terme d'emploi et de valeur ajoutée comme en terme d'occupation du sol. Elles sont indispensables à l'équilibre régional et conditionnent la présence humaine et d'autres activités dans cet espace rural important. En conséquence, les mesures mises en place visent à conforter les atouts des filières agricoles :

les investissements dans les exploitations agricoles cofinancés par le FEADER et en financement additionnel. La modernisation des bâtiments d'élevage représente 26% de l'enveloppe régionale. Parmi les trois filières retenues à l'échelon national, la priorité sera donnée aux filières bovine, ovine et caprine. Les travaux seront réalisés tant pour accroître la compétitivité, que pour améliorer les

conditions de travail des éleveurs, et le bien être des animaux. De plus, un effort significatif sera réalisé pour encourager les investissements répondant aux objectifs du Grenelle de l'environnement : Plan de performance énergétique (PPE), investissements spécifiques pour l'Agri-Bio ;

la volonté de soutenir les initiatives les plus variées pour la formation des exploitants et des salariés des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire est l'une des caractéristiques de la région, ainsi que le poids accordé à la diffusion des connaissances scientifiques et pratiques innovantes ;

la création de la valeur ajoutée des filières au sein de la région se traduira par un fort soutien aux entreprises de transformation qui parsèment le territoire, et à la valorisation des produits agricoles notamment grâce aux très nombreux signes officiels de qualité en vigueur ou projetés. L'Agriculture Biologique et la filière viticole seront en particulier confortées.

La compétitivité des exploitations, des filières agricoles et des IAA ainsi que la productivité de l'amont de la filière forestière constituent un axe prioritaire du développement rural en Midi-Pyrénées, en cohérence avec la politique de compétitivité financée par le FEDER au titre du Programme Opérationnel. Ainsi, le FEDER appuiera l'amont et l'aval des filières par deux voies :

d'une part le soutien aux programmes de recherche et développement permettant d'assurer l'innovation variétale ou technique au travers de l'expérimentation ou du transfert technologique par exemple, notamment dans le prolongement de la démarche de pôle de compétitivité AGRIMIP ;

d'autre part l'aide aux entreprises de transformation agro-alimentaires, du bois, mais aussi agro-industrielles, valorisant la biomasse pour des usages non alimentaires, en agro-matériaux ou des énergies renouvelables. De son côté, le FEADER aide les investissements des exploitations agricoles pour réduire la consommation énergétique.

En cohérence avec les diagnostics FEDER et FEADER, la stratégie d'intervention des deux fonds se trouve donc articulée pour accompagner l'ensemble des dynamiques économiques issues des ressources agricoles et forestières.

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p><b>CAB</b> Une dynamique de conversion à l'agriculture biologique</p>	<p>Structuration des filières et consolidation des débouchés</p>	<p>Maintenir la biodiversité en encourageant la conversion à l'agriculture biologique et encourager la production d'Agriculture Biologique en réponse à la demande du marché.</p>
<p><b>MAE Natura 2000</b>  La société est aujourd'hui attentive aux engagements environnementaux</p>	<p>Risque de baisse de la biodiversité</p>	<p>Assurer la préservation de la biodiversité sur les zones Natura 2000</p>
<p><b>MAE DCE</b>  Agriculteurs sur la lancée des précédents dispositifs en faveur des démarches respectueuses de l'environnement (CTE/CAD), et sensibilisés à ce thème  Bonne connaissance des enjeux (situation de la qualité de l'eau, état des pratiques) par les acteurs</p>	<p>Maîtrise insuffisante des intrants (phytosanitaires), entraînant l'altération de la ressource en eau Risque de non atteinte du bon état écologique des eaux (bassins de Tarn-Aveyron)  La pratique de l'irrigation contribue aux tensions sur la ressource en eau.</p>	<p>Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants pour atteindre le bon état écologique des eaux, notamment dans les zones de captages prioritaires et de captages d'eau potable</p>

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<b>MAE autres enjeux</b> Des zones d'intérêt floristique et faunistique avéré, notamment en Hautes-Pyrénées et dans le Lot	Des pratiques agro-pastorales risquant de limiter la richesse de la biodiversité	Engager des démarches collectives locales préservant la biodiversité
<b>Forêt</b> Des compétences techniques fortes pour la protection contre les risques naturels	Des risques pour l'économie et la population en zone de montagne notamment. Une sensibilité forte aux risques climatiques	Assurer la permanence des peuplements forestiers jouant un rôle protecteur contre les conséquences des risques naturels

Au vu du diagnostic régional, la priorité est donnée aux actions de reconquête de la qualité de l'eau, principalement via un emploi plus adapté des produits phytosanitaires, d'une part en réduisant la quantité globale de produits utilisés grâce à un meilleur raisonnement des traitements, et d'autre part en mettant en oeuvre des techniques alternatives. Les engagements agroenvironnementaux des exploitants soutenus combineront au sein d'opérations locales collectives, un engagement des prescripteurs à délivrer un conseil optimisé dans un objectif de réduction des traitements, des engagements individuels d'adhésion au conseil et de modifications des pratiques, un suivi et une animation destinés à rendre compte des résultats obtenus en terme de diminution de la pression sur la zone concernée. Dans cette perspective, le soutien à la conversion à l'agriculture biologique représentera une part significative de la mobilisation des crédits de cet axe.

La protection de la biodiversité (50% des espèces métropolitaines sont présentes) ira bien sûr au-delà des 8,4 % de la SAU situés en zone Natura 2000 pour lesquels un objectif en fin de période de 60% de zones sous contrat est fixé. La biodiversité sera aussi l'une des composantes d'autres dispositifs, comme par exemple le volet « races menacées » cofinancé par le FEADER ou la biodiversité remarquable dans le Lot.

Enfin, le rôle essentiel de la forêt en tant que fournisseur de biomasse ou protecteur contre les risques naturels a justifié une attention particulière en Midi-Pyrénées.

Ces priorités d'intervention viennent en synergie de celle du FEDER au titre de l'objectif compétitivité : à l'issue d'un diagnostic comparable, le volet développement durable du Programme Opérationnel régional identifie l'objectif de préserver et améliorer le capital environnemental par :

le maintien de la richesse du patrimoine naturel par l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ainsi que des actions de préservation de la biodiversité. Cela vient en complément des actions menées par les agriculteurs sous forme de contrats MAE, ou les actions Natura 2000 et en estives pyrénéennes financées par le FEADER ;

l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'eau, par la reconquête de la qualité de l'eau et une bonne gestion quantitative. Le FEDER accompagnera au travers du Plan Garonne par le biais d'études, de sensibilisation et d'investissements les opérations dans une optique multiusages tenant compte des besoins de l'ensemble des usagers de l'eau : ménages, collectivités et industriels. Le FEADER intervient auprès des agriculteurs dans le cadre d'un diagnostic partagé ;

la prévention des risques et la lutte contre le réchauffement climatique. Si le FEADER cible la réduction des risques naturels en milieu forestier, le FEDER se consacre à la lutte contre les inondations et les risques technologiques. De même, les deux programmes ont relevé le rôle essentiel du bois en région et dans le cadre d'un plan Bois Carbone soutiennent pour le FEADER la meilleure mobilisation de la ressource forestière, et pour le FEDER la promotion de l'utilisation rationnelle des énergies.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p><b>Diversification économique</b></p> <p>Attractivité de la région (tourisme et nouveaux résidents)</p> <p>Maillage dense de bourgs ruraux, et mobilisation du partenariat régional sur le maintien des services</p>	<p>Faible rentabilité de nombreuses petites exploitations familiales</p> <p>Sous-capacité en matière de soins, de services à l'enfance et aux aînés</p> <p>Difficultés de recrutement pour les entreprises rurales</p>	<p>Améliorer le revenu des exploitants agricoles</p> <p>Assurer aux populations rurales des conditions de vie et de travail qui permettent de maintenir et renforcer l'attractivité des zones rurales.</p> <p>Diversifier l'offre de services à la population en zone rurale.</p>
<p><b>Qualité de vie en zone rurale</b></p> <p>Intérêt patrimonial des estives et contexte de diagnostic, d'échanges et de concertation créé par le plan de soutien à l'économie montagnarde des Pyrénées.</p> <p>Expérience probante de la structuration des territoires basée sur les parcs régionaux, les pays, l'initiative Leader.</p> <p>Consensus des partenaires régionaux sur l'intérêt de la structuration de la région en territoires de projet.</p>	<p>Diminution de l'intérêt pour le patrimoine des estives par la dégradation des conditions d'exercice de l'activité pastorale.</p> <p>Réceptivité irrégulière des territoires aux appels à projet, d'où risque de mise à l'écart de certains territoires par rapport à l'opportunité ouverte par le développement rural.</p>	<p>Maintenir les conditions d'un entretien et d'une usage multifonctionnel des espaces d'estives</p> <p>Faire émerger des partenariats public/privé pour dynamiser les territoires</p> <p>Favoriser la réflexion stratégique à moyen terme au sein des territoires</p>

L'analyse des caractéristiques des territoires ruraux de Midi-Pyrénées montre le potentiel touristique considérable de la région compte tenu de son patrimoine naturel, humain et économique. Le tourisme rural constitue donc une réserve d'emplois ainsi que les savoir-faire locaux. Toutefois, le maintien des personnes et des activités passe par l'amélioration des services à la population.

L'aspect le plus spécifique de l'axe 3 en Midi-Pyrénées est l'importance accordée à la gestion des espaces pastoraux, considérés comme un patrimoine collectif dont tout un ensemble de partenaires ont à répondre : Etat, professionnels agricoles, collectivités, associations d'usagers. L'accompagnement des démarches NATURA 2000 s'inscrit également dans une approche patrimoniale.

Les stratégies locales de développement, autres initiatives partenariales, seront également soutenues, dans la perspective d'améliorer la présence d'activités économiques notamment par le tourisme rural et les conditions de vie dans les zones rurales par l'offre de services essentiels. Ainsi, les deux thèmes concentrent une part significative des crédits de l'axe 3, qui sera mise en œuvre dans le cadre de démarches territoriales organisées, Pays, Parcs naturels régionaux ou Groupes d'action locale LEADER.

Les diagnostics partagés du DRDR et du PO financé par le FEDER sur les bassins de vie ruraux ont conduit à retenir un financement des services nécessaires au maintien de la population locale par le FEADER et à aider par du FEDER les Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le cadre de l'accès équitable de tous et de toutes les activités aux NTIC. Au titre du plan de relance européen, l'équipement haut débit des zones rurales mal desservies est accompagné par le FEADER dans les trois départements de l'Ariège, de l'Aveyron et du Lot.

De plus, la mise en œuvre du FSE au niveau régional permettra de financer des formations professionnalisantes pour répondre aux demandes émergentes au plus près des besoins des territoires. L'objectif de développer de nouveaux emplois et services qualifiés pour l'encrage des populations sur place sera atteint par la convergence des deux fonds communautaires.

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Nombreuses démarches de structuration territoriale	Freins récents au dynamisme en place	Permettre aux 16 GAL sélectionnés de mettre en œuvre un programme de développement structurant pour leur territoire.

La région ayant encouragé très tôt les démarches de structuration des territoires, elle est actuellement couverte de Pays ou Parcs naturels régionaux organisés, ayant réalisé des diagnostics pertinents des enjeux de leur territoire et justifiant déjà de programmations pluriannuelles. Par ailleurs, elle a vu l'émergence de groupes d'action locale dans le cadre des programmes d'initiative communautaire successifs LEADER. Les 16 groupes LEADER sélectionnés mettront en œuvre l'approche méthodologique privilégiée ascendante et innovante au titre du DRDR au profit de leur stratégie de développement local contractualisée dans le cadre du FEADER. Ils orientent leur action essentiellement vers l'attractivité des territoires (72 %) mais aussi vers les filières agricoles (5,6 %). Ils pourront également inscrire leurs projets de territoire dans le PO FEDER en promouvant des opérations relevant de financements FEDER, par exemple au titre des énergies renouvelables ou des démarches Plans climats territoriaux.

#### 1.15.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La préservation de l'environnement est un enjeu régional majeur auquel le DRDR Midi-Pyrénées s'attache dans tous les axes :

- 18 % de l'enveloppe totale régionalisée de FEADER à l'Axe 2 sont directement consacrés aux pratiques des agriculteurs et des propriétaires forestiers respectueuses de l'environnement. Ces montants sont complétés par des crédits supplémentaires intervenant en top up. De plus, la PHAE et l'ICHN seront fortement souscrits ;
- l'Axe 1 privilégie la diffusion des connaissances scientifiques permettant un meilleur respect de l'environnement et retient ce thème dans les priorités de formation des exploitants et salariés. Il consacre une partie du PMBE à la gestion des effluents (dont une partie en TOP UP) et la totalité du PVE à des investissements privilégiant l'environnement (dont une partie des crédits intervient aussi en TOP UP), avec une approche exclusivement calquée sur les enjeux de la MAE en faveur de la bonne atteinte des objectifs de la Directive cadre sur l'eau. L'objectif de contribution à la réduction de l'effet de serre est conforté par l'introduction en 2009 du Plan de performance énergétique des exploitations ainsi que l'Agriculture Biologique. On relèvera également que le soutien aux entreprises agroalimentaires ou forestières sera conditionné au respect des réglementations environnementales (effluents, rejets, ...). La réduction des coûts énergétiques est également une cible, ainsi que dans les serres. Enfin, par les démarches de cahier des charges des produits sous signes officiels de qualité, l'attention aux conditions de production intègre également la préoccupation environnementale ;
- si l'ensemble de la mesure 323 en faveur du patrimoine naturel s'affiche sans ambiguïté en faveur de la préservation de l'environnement, il convient de préciser que la mise en œuvre des autres mesures de l'axe 3 sera attentive à cet enjeu, en particulier par l'introduction d'une grille de développement durable pour l'analyse des projets structurants des territoires. Ainsi, les procédures d'instruction pourront prévoir une veille dès le stade instruction et en tous les cas par la présence de la DREAL au comité régional de programmation comme au comité régional de suivi.

S'agissant des démarches LEADER, leur intervention est encouragée, sans bien sûr être contraignante, sur les mesures agroenvironnementales de l'axe 2, en particulier territoriales, tant sur

l'enjeu eau que Natura 2000 : l'objectif est de voir au moins 10% de l'enveloppe consacrée à cette démarche mobilisée directement sur des mesures de l'axe 2. Leur sensibilisation à cet enjeu comme à celui de l'égalité des chances figurera aux critères de l'appel d'offre de sélection car les territoires ont vocation à s'en saisir.

#### **1.15.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE, DU FEP ET DU FEAGA OCM VITIVINICOLE**

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

## Articulation FEADER, FEDER, FSE et FEP

Axe	Action FEADER	Lignes de partage			
		FEADER	FEDER	FSE	FEP
<b>Axe 1</b>					
111-A	Formation	Domaine d'intervention : thèmes relevant des axes 1 et 2. Public visé : exploitants, conjoints et aides familiaux agricoles, sylviculteurs, exploitants, entrepreneurs et propriétaires forestiers, élus des communes forestières, salariés forestiers, actifs du secteur agroalimentaire, agents de développement, formateurs et animateurs des actions de formation, pisciculteurs, aquaculteurs relevant du statut agricole.	Investissements dans les établissements de formations	Autres publics sur ces thèmes, notamment candidats à l'installation relevant d'une catégorie de demandeurs d'emploi prioritaire. Valorisation des acquis de l'expérience, professionnalisation.	Aide à la formation des actifs de la production aquacole et piscicole ne relevant pas du statut agricole, et à la transformation de produits de l'aquaculture et de la pisciculture relevant du règlement CE 104/2000.
111-B	Diffusion de connaissances	Acquisition, mise en forme de connaissances et de pratiques de référence liées à la diffusion des connaissances auprès du public des axes 1 et 2	Recherche, expérimentation en vue de la création de valeur ajoutée par l'innovation	Accompagnement des chercheurs. <b>Pas d'aide aux actions d'information et de diffusion de connaissances.</b>	Pas d'aide à la diffusion des connaissances
121	Aides aux exploitations agricoles	Investissements des agriculteurs	Non éligibles		Investissements des fermes aquacoles
121-C1 PPE	<b>Plan de performance énergétique</b>		<b>Projets individuels et collectifs méthanisation agricole et banc d'essais moteurs : intervention possible dans le cadre du PO FEDER (hors PDRH), aucun financement FEADER ne peut alors être mobilisé. Dans ces cas, l'intervention du MAP reste régie par les dispositions de l'arrêté du 4 février 2009 auxquelles s'ajoutent les règles du PO FEDER (si elles divergent, la règle la plus restrictive s'applique)</b>		
123-A	Investissements matériels et immatériels dans les entreprises	PME et entreprises intermédiaires (moins 750 salariés et CA inférieur à 200 M€) traitant de produits de l'Annexe 1 du traité de l'UE. Approches collectives d'accompagnement.	Entreprises traitant des produits hors annexe 1 du traité de l'UE, notamment produits de seconde transformation et non alimentaires. Investissements innovants (chimie verte, ...) et programmes de recherche et de transfert technologique collectifs et individuels.	Formation des acteurs (chefs d'entreprise et salariés) pour la mise en œuvre des technologies innovantes : - améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi - capital humain innovation et adaptation pédagogique	PME et entreprises intermédiaires traitant des produits de la pisciculture et de l'aquaculture
123-B	Aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers: "mécanisation"	Micro-entreprises de mobilisation des produits forestiers au sens de la directive communautaire (moins de 10 salariés et moins de 2 M€CA)	Autres entreprises forestières de l'aval de la filière : première (scieurs) et seconde transformation du bois.	Formation des acteurs (chefs d'entreprise et salariés) pour la mise en œuvre des technologies innovantes de première et seconde transformation	
125-B	<b>Soutien aux retenues collectives de substitution</b>	<b>Gestion de la rareté et amélioration de la gestion collective de l'eau</b>	Réserves d'étiage : création de capacités nouvelles de réserves en eau, multiusages, conformes au SDAGE. <b>Outils de gestion et d'optimisation des ouvrages hydrauliques existants.</b>		
125-C2	<b>Modernisation réseaux irrigation anciens</b>	Réseaux d'irrigation : restructuration, modernisation, création	<b>Investissements de précision pour une consommation d'eau raisonnée par des acteurs non agricoles.</b>		
133	Aide aux filières qualité promotion	Aide à la promotion des produits agricoles sous signes officiels de qualité <b>dont agriculture biologique.</b>			Aide à la promotion des produits aquacoles et piscicoles sous signes officiels de qualité dont biologiques

M  
H  
D  
P  
Y  
R  
E  
Z  
E  
S

Axe	Action FEADER	Lignes de partage			
		FEADER	FEDER	FSE	FEP
<b>Axe 2</b>					
214	Mesures agro environnementales	Seuls les exploitants agricoles sont éligibles	Appui aux démarches de préservation des ressources naturelles par d'autres types d'acteurs qu'exploitants agricoles, que propriétaires de forêts ou autres surfaces en site Natura 2000. <b>Préservation des zones humides et leur biodiversité par d'autres acteurs qu'agricoles.</b>		Aide à la <b>conversion</b> en démarche biologique pour les fermes aquacoles et piscicoles
226-B & C	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de protection	Investissements par des propriétaires de forêts : Amélioration de la stabilité en forêt et des terrains en montagne défense des forêts contre les incendies	Autres actions de prévention des risques naturels et technologiques. Actions de maîtrise de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement		
227	Investissements non productifs en forêt en sites Natura 2000	Seuls <b>sont éligibles les propriétaires de forêts en site Natura 2000</b>	Appui aux démarches de préservation des ressources naturelles par d'autres types d'acteurs qu'exploitants agricoles, que propriétaires de forêts ou autres surfaces en sites Natura 2000		

<b>Axe 3</b>					
Le FEADER n'intervient que dans les communes de moins de 16 000 habitants					
311	Diversification des ménages agricoles	Diversification non agricole et non piscicole	<b>Dépense d'investissement relative à un équipement énergétique au-delà de 30 000 € HT</b>		Investissements des agriculteurs en pisciculture
312	Aide à la création et au développement de micro-entreprises	Aider à la création et au développement de micro-entreprises répondant à un besoin essentiel de la population rurale locale pour assurer un maillage suffisant de services de proximité en zone rurale	Développement des micro-entreprises dans le cadre de l'innovation et du développement économique.	Aide au parcours d'insertion à l'emploi pour le secteur associatif dans le cadre de micro-projets	Micro entreprises de transformation de produits piscicoles ou aquacoles
313	Amélioration de l'offre en produits de tourisme rural, accompagnement des actions promotionnelles, commerciales, ou de communication en faveur de cette activité.	Investissements de création, de réhabilitation ou de modernisation d'hébergements collectifs de petite capacité hors hôtellerie et démarches de Pôles touristiques dans les Pyrénées. Accompagnement et mise en réseau des acteurs. Conception, animation de routes ou de terroirs à thème Valorisation touristique du patrimoine	Aides matérielles et immatérielles à l'hôtellerie touristique dans le cadre du dispositif global de stimulation de la compétitivité des entreprises Démarches de pôles touristiques dans les Pyrénées : valorisation d'itinéraires de découverte du massif, requalification des hébergements, offre de séjours de stations de montagne, stratégie pluriannuelle de communication interrégionale de l'attractivité spécifique des Pyrénées. <b>Dépense d'investissement relative à un équipement énergétique au-delà de 30 000 € HT</b>		

Axe	Action FEADER	Lignes de partage			
		FEADER	FEDER	FSE	FEP
321	Services de base pour l'économie et la population rurale	Création ou aménagement de maisons médicales autres investissements matériels liés à l'organisation regroupée ou collective des professionnels de santé à l'exclusion de l'équipement professionnel. Création ou aménagement d'établissements d'accueil de la petite enfance favorisant le travail des parents en milieu rural isolé. Création ou aménagement de locaux polyvalents de rencontres (associatives, culturelles) destinés notamment aux jeunes et aux seniors en milieu rural isolé. Création ou aménagement de locaux pour l'accueil d'usagers par les services publics. Etudes territoriales de ces besoins. Réseaux haut débit en zone rurale au titre du plan de relance européen.	Autres services innovants. Tous les investissements d'offre de service et d'équipements en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC) Investissements collectifs de production ou gestion d'énergies renouvelables. Maisons communes de l'emploi et de la formation : investissements Dépense d'investissement relative à un équipement énergétique au-delà de 30 000 € HT	Ingénierie de coordination d'outils communs des acteurs de l'emploi et de la formation. Plateformes de partenariat territorial pour l'accompagnement vers l'emploi.	
323-A	Elaboration et animation des DOCOB Natura 2000	Gestion des milieux Natura 2000 : élaboration, animation, communication collectives	Préservation de la biodiversité et protection des sites naturels et remarquables Information et éducation à l'environnement tous publics		
323 B	Investissements DOCOB et contrats de gestion Natura 2000 dans les milieux non forestiers et non agricoles (*)	Gestion des milieux Natura 2000 : investissements d'entretien et de restauration, mesures de gestion individuelles pour des propriétaires autres qu'exploitants agricoles et forestiers	Gestion de la biodiversité dans les milieux remarquables autres Infrastructures dans ces sites		Gestion de la flore et de la faune aquatiques, gestion en lien avec la pêche
323 C	Gestion multifonctionnelle des estives pyrénéennes	Animation pastorale, Diagnostics pastoraux, Etudes, Gardiennage des troupeaux, Communication professionnelle sur le pastoralisme, Signalétique pastorale. Améliorations pastorales : Travaux de création, d'entretien, de modernisation, études préalables, tous investissements fixes, nécessaires au séjour des bergers et des troupeaux en estive : adduction d'eau potable, électrification, clôtures dont passages canadiens, voirie pastorale, parcs, pédiluves, abreuvements...	Investissements en sites pastoraux : construction de nouvelles cabanes pastorales, extensions, mises aux normes de confort, moyens de communications d'un certain nombre de cabanes existantes. Promotion de la biodiversité et protection de la nature		
323-D MAE	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel : mise en œuvre des MAETerritoriales	Accompagnement collectif à l'élaboration et la mise en œuvre de MAE relatives à la DCE ou à la biodiversité remarquable	Préservation des ressources naturelles grâce à une meilleure gestion dans les domaines de la pollution d'origine domestique et industrielle. Soutien aux structures porteuses de démarches de gestion, de planification ou d'études dans le cadre du SDAGE (SAGE ou PGE).		

(\*) LIFE : pas de mesures de gestion courante mais mise en réseaux, ...

Axe	Action FEADER	Lignes de partage			
		FEADER	FEDER	FSE	FEP
331 1	Formation et information des acteurs économiques	Organisation de sessions de formation collective concernant : la méthodologie des projets territoriaux, l'identification des besoins émergents en milieu rural, le développement et la mutualisation des techniques internet de commercialisation de l'offre touristique, les thématiques de développement durable, la gestion des milieux Natura 2000 non agricoles et non forestiers, les domaines aidés par les autres mesures de l'axe 3 <b>La ligne de partage entre la mesure 331 et la mesure 111 de formation des actifs agricoles, forestiers ou du secteur agroalimentaire est établie en fonction du thème de la formation et de la nature des bénéficiaires. La mesure 111 est strictement réservée aux actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire.</b>	Information et éducation à l'environnement tous publics Dispositif d'encouragement des démarches de développement durable	Formation et <b>accompagnement individuels</b> des acteurs pour acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des activités aidées par les mesures 311, 312, 313, 321. <b>Validation des acquis de l'expérience</b>	
331 2	Information des acteurs dans l'objectif de favoriser l'emploi et l'égalité des chances	Incitation à la mise en place et à l'animation de Groupements d'Employeurs multisectoriels, Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des actifs ruraux, salariés ou entrepreneurs au moyen d'actions de diagnostic des conditions de travail et de mise en place de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Information, sensibilisation à l'égalité des chances et l'égalité hommes/femmes. Organisation de la mobilité des seniors et publics défavorisés pour permettre la formation ou la reprise d'activité.		Actions de formation nécessaires à la polyvalence des personnels des groupements multisectoriels. Action en faveur de l'égalité des chances, <b>et</b> de la cohésion sociale par l'insertion de publics en difficulté, <b>l'égalité Hommes / Femmes, actions financées sur la programme compétitivité régionale emploi</b> .	
341	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement	Etudes ou ingénierie d'élaboration de stratégies territoriales ou locales, préalables, constitutives ou de déclinaison des documents stratégiques territoriaux. Soutien à l'élaboration de la stratégie en vue des candidatures des GAL LEADER. <b>Les 16 GAL LEADER sélectionnés à l'issue de l'appel d'offre régional peuvent bénéficier respectivement des dispositifs 431 pour l'animation générale de leur programme et 421 pour la mise en œuvre de leurs démarches de coopération.</b>	<b>Actions d'accompagnement de la filière bois énergie.</b> Autres actions d'animation territoriale. Dispositif d'encouragement des démarches de développement durable		

Axe 4					
411 412 413	Mise en œuvre des stratégies locales de développement	Les lignes de partage Axe 1, Axe 2 et Axe 3 s'appliquent.	Soutien à la mise en œuvre des programmes d'actions territoriaux énergie climat (animation, formation, sensibilisation).		
421	Coopération GAL (**)	Actions de coopération entre GAL, nationales ou transnationales			
431	Animation et fonctionnement, acquisition de compétences	Mise en œuvre de stratégies territoriales des GAL LEADER	Autres actions d'animation territoriale. Dispositif d'encouragement des démarches de développement durable		
(**) INTERREG : opérations transfrontalières non portées par les GAL					

## 1.16 VOLET REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

### 1.16.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	12 414	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	48 %
		- zones rurales intermédiaire		54,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		46,0%	5 %
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	3 997	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	17 %
		- zones rurales intermédiaire		36,0%	54 %
		- zones à prédominance urbaine		64,0%	29 %
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	21%	19%
		entre 15 et 64 ans		65%	65 %
		plus de 65 ans		14%	16 %
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	90	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	13 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	2%	3 %
		secteur secondaire		30%	22 %
		secteur tertiaire		67%	75 %
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	2%	4 %
secteur secondaire		25%		23 %	
secteur tertiaire		73%		74 %	

N O R D - P A S - D E - C A L A I S

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	15 049	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	2,8%	100 %
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	818 928	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	50,9	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	3,3%	100 %
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	72,7%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	0,1%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2,8%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	68,5%	54,1 %
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	7%	26 %
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	0%	44 %
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	2,7 %	11,8 %
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	0,7%	8,4 %
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	20% *	49,2 %
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	19%	24 %
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	67%	73 %
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	1	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	1%	15 %
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	1%	41 %

\* depuis décembre 2002, 100 % de la région Nord - Pas-de-Calais est classé en zone vulnérable.

## 1.16.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS A ATTEINDRE
<p>PMBE / PVE</p> <p>Diversité des systèmes d'exploitation ce qui traduit une aptitude à l'adaptation aux contraintes</p>	<p>Difficile intégration de l'activité agricole en milieu péri-urbain et extensification limitée par la pression foncière.</p> <p>Fragilités diverses de nombreuses exploitations du fait des évolutions de la PAC</p> <p>Certains sols devenus impropres aux cultures alimentaires. Manque d'eau pour l'irrigation des cultures spécialisées.</p>	<p>Conforter l'ensemble de l'activité agricole dans le respect des nouveaux enjeux (environnement, qualité), notamment par la formation des actifs</p> <p>Conforter les exploitations de petite taille et créer de nouveaux modèles</p> <p>Développer les débouchés non alimentaires (énergétiques, ...)</p>
<p>IAA</p> <p>Forte présence des IAA dans le tissu industriel régional diversité des entreprises (secteurs d'activité et taille)</p>	<p>Fragilité des PME / PMI : concentrations et restructurations</p> <p>Faiblesse des filières viande et fragilité de l'organisation économique en légumes, en dépit de l'OCM.</p> <p>Déficit de notoriété de la gastronomie</p>	<p>Accompagner les IAA dans leurs démarches d'innovation</p>

Compte tenu du diagnostic forces/faiblesses, les domaines d'actions ciblés pour un cofinancement du FEADER sont les suivants :

#### Modernisation des exploitations agricoles

La modernisation des exploitations par le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) et le plan végétal pour l'environnement (PVE) répond à la stratégie régionale de conforter l'activité agricole dans le respect des enjeux de qualité et d'environnement. Ce soutien approprié à l'élevage et aux cultures permet d'améliorer l'image de l'agriculture et son intégration dans un milieu fortement urbanisé, et de renforcer sa compétitivité.

En complément des mesures des PMBE et PVE, d'autres soutiens à la transformation à la ferme de produits agricoles et à l'intégration des productions dans une démarche de qualité permettront une amélioration de revenu et un saut qualitatif des exploitations, et notamment des exploitations de petite taille. La modernisation portera également sur les investissements collectifs des CUMA pour favoriser le travail en commun et l'adaptation des exploitations.

L'ensemble de ces actions de modernisation permettra de mobiliser différents cofinancements régionaux pour favoriser la pérennité et la durabilité d'un grand nombre d'exploitations.

Le FEP interviendra en faveur des exploitations aquacoles et conchylicoles de la région Nord-Pas-de-Calais.

#### Investissement dans les entreprises agro-alimentaires

Le développement de la transformation agricole dans la région passe par le soutien aux PME/PMI de ce secteur fortement représenté au sein de l'activité industrielle régionale. Les projets globaux de développement seront encouragés et des priorités seront données au développement de l'exportation, des nouveaux marchés, au développement durable ainsi qu'aux filières de qualité.

L'importance de ces activités de transformation sera reflétée par le soutien complémentaire qu'apportera le FEDER pour l'innovation ainsi que pour les entreprises de seconde transformation.

#### Mécanisation en forêt

Cette action permettra de développer la mobilisation des bois tout en assurant la compétitivité de la filière et la rentabilité des exploitations forestières.

#### Formation des actifs des secteurs agricoles et sylvicoles

En parallèle à l'adaptation des structures, la formation continue des actifs agricoles sera concentrée sur l'adaptation aux nouvelles règles de la PAC et aux enjeux en matière d'environnement et de qualité.

Les interventions du FSE concerneront des actions d'installation de publics divers en agriculture, l'individualisation des parcours ainsi que les dispositifs d'insertion et de reconversion.

### Axe 2

FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS A ATTEINDRE
Forte attente de la population dans le domaine de l'environnement.	Dégradation de la qualité des eaux souterraines et de surface et érosion des sols	Réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement notamment sur la qualité de l'eau et pour l'érosion
Sensibilité croissante de la profession agricole aux impacts des activités agricoles	Régression du bocage et des prairies humides, disparition des landes et pelouses. Diversité et morcellement des sites Natura 2000	Assurer le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur les sites agricoles et forestiers Natura 2000 et préserver le paysage agricole de qualité.
Agriculture biologique		Soutenir l'agriculture biologique et la protection des races menacées.

#### Mesures Agro-Environnementales

Le diagnostic souligne l'importance de l'enjeu eau, avec le classement de la région en zone vulnérable (fragilité de la Mer du Nord au plan écologique, teneurs en éléments polluants des rivières et des nappes), mais également, en second lieu, l'intérêt des paysages agricoles et forestiers (bocage et prairies humides) et de la biodiversité dans un territoire densément peuplé.

Les mesures agro-environnementales portent donc en priorité sur les enjeux eau, biodiversité (sur les zones Natura 2000), sur l'érosion des sols mais sont également ciblées localement, sur les enjeux paysages (prairies humides et bocage). Les territoires et collectivités seront fortement impliqués dans le ciblage des mesures, et dans la définition et la mise en œuvre de cahiers des charges adaptés aux enjeux locaux.

#### Agriculture biologique, races et variétés menacées

La production biologique est peu développée, en partie en raison des difficultés de constitution des filières. Un dispositif de soutien à la conversion sur la période 2007-2013 sera utile pour favoriser l'augmentation de l'offre nécessaire à une organisation de la mise en marché et à l'approvisionnement du secteur aval artisanal ou industriel.

Le Nord – Pas-de-Calais compte par ailleurs cinq races locales menacées de disparition : deux races bovines (la Flamande et la Bleue du Nord), une race ovine (le Boulonnais) et deux races équinées (le Trait du Nord et le Boulonnais). Ce sont aussi des races à forte identité régionale. La mise en place d'une mesure en faveur de leur maintien dans les élevages permettra d'encourager le maintien du potentiel de reproduction notamment dans un cadre associatif.

Les espèces végétales ou variétés végétales menacées d'érosion génétique en Nord – Pas-de-Calais ont été recensées par le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG). Ces variétés, d'une valeur patrimoniale évidente, sont acclimatées à la région et ont fait l'objet d'observations poussées, permettant au CRRG d'identifier leurs qualités agronomiques, gustatives et leur résistance aux maladies. Un soutien des collectivités territoriales est envisagé pour favoriser leur mise en culture.

### Axe 3

FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS A ATTEINDRE
<p>Diversification économique Une population urbanisée offrant des débouchés aux produits et aux services.</p> <p>Une population jeune, notamment sur les exploitations.</p> <p>Qualité de vie en zone rurale Qualité de vie satisfaisante et des paysages ruraux attirant les publics urbains.</p>	<p>Revenu du travail modeste dans de nombreuses exploitations. Sous-emploi et chômage environnant Forte densité de population, risque pour les espaces naturels.</p> <p>Surfaces boisées faibles et fortement fréquentées, propriété morcelée</p>	<p>Encourager la diversification des exploitations hors de la production agricole</p> <p>Contribuer à la préservation des sites Natura 2000</p> <p>Favoriser les chartes forestières et les stratégies locales de développement et d'accueil en forêt.</p>

#### Diversification vers des activités non agricoles

Afin d'améliorer le revenu de nombreuses exploitations tout en diversifiant l'offre en milieu rural et en profitant de la forte demande urbaine, il s'agit d'encourager la diversification non agricole des exploitations. Cela passera également par un soutien à la formation des ménages agricoles dans ce domaine.

#### Natura 2000

Les enjeux portent sur les dispositifs relatifs à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000. Cela passe principalement par la réalisation des documents d'objectifs, l'animation et la contractualisation hors milieu agricole et forestier.

#### Stratégies locales de développement de la filière forêt - bois

La couverture forestière étant faible, fortement fréquentée et la propriété forestière très morcelée, l'intervention locale pour aider la mise en œuvre de chartes forestières et favoriser l'émergence de dynamiques locales prenant en compte à la fois l'accueil du public, les enjeux environnementaux et la valorisation économique des boisements doit être encouragée.

En complémentarité, le FSE soutiendra des initiatives locales portées par des publics autres que forestiers.

### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Axe 4 Leader Présence de trois PNR et d'un GAL</p> <p>Territoires de projets situés à proximité des centres urbains (commerces et services)</p>	<p>Territoires ruraux avant tout périurbains. Conflits fréquents entre agriculteurs et néo-ruraux. Faible représentation de l'agriculture dans les territoires ruraux ou urbains.</p>	<p>Favoriser la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel, en intégrant un volet agricole ou forestier.</p> <p>Ouvrir le dispositif Leader en faveur des milieux ruraux à des zones fortement peuplées (*)</p>

Les GAL pourront mettre en œuvre l'ensemble des mesures et notamment celles de l'axe 3. Le FEADER aura un effet démultiplicateur important sur la mesure 323, préservation et mise en valeur du patrimoine rural qui est encouragée au sein de l'axe 3, dans le seul cadre LEADER, pour des actions

à caractère horizontal intégrant soit l'agriculture, soit la forêt. Le FEDER financera, quant à lui, d'autres actions en faveur du patrimoine naturel.

Les GAL pourront également utiliser le dispositif de la mesure 341 (stratégie locale de développement de la filière forêt - bois) et 311 (diversification vers des activités non agricoles) qui ont été ouvertes au sein de l'axe 3. Au sein des axes 1 et 2, ils peuvent également participer à la mise en œuvre des mesures qui entrent dans leur démarche de développement local ainsi que contribuer à l'élaboration des MAE territorialisées.

Compte tenu des spécificités régionales en matière d'urbanisation (cf. repères chiffrés), une priorité sera donnée aux programmes prenant en compte la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel, et intégrant un volet agricole et forestier. Par ailleurs, les territoires organisés candidats à Leader bénéficieront d'une dérogation au seuil des 150.000 habitants, à la condition que leur programme soit ciblé exclusivement en faveur des territoires périurbains et ruraux, et un territoire candidat à Leader pourra être présenté sans comptabiliser les habitants d'agglomérations urbaines pour ne pas dépasser le seuil des 150.000 habitants.

### 1.16.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

**Pour l'axe 1**, la mesure formation s'adaptera aux nouveaux enjeux de la PAC dont l'écoconditionnalité, et ainsi qu'aux priorités environnementales. Les dispositifs en faveur de la modernisation prennent en compte la dimension environnementale. Les élevages se modernisant doivent être aux normes, et le Plan Végétal Environnemental est adapté aux spécificités régionales. C'est ainsi que pour le PVE, priorité sera donnée aux agriculteurs engagés dans une démarche agro environnementale et que l'enjeu réduction des phytosanitaires et fertilisants s'appliquera à l'ensemble de la zone vulnérable, soit la région.

**Pour l'axe 2**, les priorités retenues pour les mesures agroenvironnementales reflètent les enjeux environnementaux régionaux (priorité DCE et prise en compte de la biodiversité et des paysages). Le soutien à l'agriculture biologique est fait sur l'ensemble du territoire régional par la mesure de conversion, et son maintien sera concentré sur les communes situées dans les zones de protection de la ressource en eau, répertoriées par l'Agence de l'Eau. Par ailleurs, la biodiversité agricole est prise en compte au travers de la mobilisation des dispositifs apiculture, races et végétaux menacées.

**Au sein de l'axe 3**, l'enjeu est la réalisation des documents d'objectifs (DOCOB), l'animation et la contractualisation hors milieu agricole et forestier.

**Dans le cadre de LEADER**, les GAL participant à l'élaboration des MAE territorialisées seront prioritaires.

#### 1.16.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure/Champ d'action	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Dispositifs liés aux fonds d'assurance formation agricoles (VIVEA, FAFSEA...)		-Stages préparatoires à l'installation -Individualisation des parcours (dont Agrimedia) et insertion - Autres dispositifs	
121 Modernisation	Exploitations agricoles exclusivement.			Exploitations aquacoles et conchyliques
123 IAA	Entreprises de première transformation (annexe I et en aval du mareyage)	Innovation Entreprises de seconde transformation (hors annexe I)		Mareyage
124 Coopération nouveaux produits	néant	- Innovation - Recherche et Développement		
321 Infrastructures Internet haut débit	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.			
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Actions collectives à caractère horizontal intégrant soit l'agriculture, soit la forêt	Autres actions en faveur du patrimoine naturel		
341 Acquisition de compétences pour l'animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement	Stratégie locale de développement forêt bois Public forestier		Public autre que forestier.	

ZORRO - PASCIALES SHS



## 1.17 VOLET REGIONAL PAYS-DE-LA-LOIRE :

### 1.17.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	32 082	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	37,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		63,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	3 222	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	26,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		74,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	19%	19%
		entre 15 et 64 ans		64%	65%
		plus de 65 ans		16%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	102	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8%	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	5%	3%
		secteur secondaire		31%	22%
		secteur tertiaire		64%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	6%	4%
		secteur secondaire		29%	23%
		secteur tertiaire		66%	74%

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	42 868	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	7,9%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	2 168 740	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	47,3	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	12,2%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	65,3%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	2,4%	3,8%
Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	3,3%	1,9%	
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	71,5%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	8%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	5%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	8,2%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	8,1%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	82,5%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	19%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	64%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	7	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	16%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	33%	41%

## 1.17.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Agriculture Première ou seconde région agricole pour de nombreuses productions Grande diversité de production avec prépondérance de l'élevage Forte présence des productions sous signes officiels de qualité</p> <p>IAA Labellisation du pôle de compétitivité du végétal spécialisé autour d'Angers Pôle de compétitivité Valorial relatif aux productions agroalimentaires</p>	<p>Des bâtiments d'élevage imparfaitement adaptés à la prévention des pollutions Les pollutions diffuses d'origine agricole contribuent à la dégradation de la qualité des eaux</p> <p>IAA impliquées dans un contexte de restructuration avec obligation de modernisation</p>	<p>Adapter les exploitations aux marchés avec anticipation des mutations et des attentes sociétales en matière d'environnement, notamment en filières animales.</p> <p>Consolider les filières en recherchant des solutions plus qualitatives, et innovantes</p>

Seconde région agricole et agroalimentaire française (10,2% de l'emploi régional), les Pays de la Loire se caractérisent par une grande diversité de filières animales et végétales. Compte tenu des enjeux identifiés dans le diagnostic, les priorités d'actions dans la région des Pays de la Loire vont se réaliser principalement au travers de deux dispositifs.

La région compte mettre à profit la période 2007-2013 pour poursuivre la modernisation des exploitations d'élevage, notamment bovin, et mieux intégrer les problématiques environnementales dans les productions végétales. Cet objectif se traduit par la plus forte dotation de l'axe 1 qui est consacrée à la modernisation des exploitations agricoles.

Il est également prévu d'accompagner les filières agroalimentaires (lait, viande, volailles) pour adapter leur outil de production. Ce soutien doit permettre aux IAA de renforcer leur compétitivité et d'engager des démarches structurantes de filières régionales. Le soutien du FEDER aux projets de recherche et développement rattachés à un pôle de compétitivité et aux programmes collectifs et des structures de transfert technologique complètera ce soutien aux IAA.

### Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE Natura 2000 Zones de grand intérêt pour la biodiversité : Brière, lac de Grand-Lieu, marais Breton et Poitevin ; vallée et estuaire de la Loire.</p> <p>MAE DCE</p> <p>Agriculture biologique Région leader sur la production en agriculture biologique (60 000 ha)</p>	<p>Faible rentabilité de l'élevage extensif, risque de déprise, quelques zones de risque d'intensification.</p> <p>Ressources régionales en eau très fortement altérées par les pollutions diffuses d'origine agricole, avec risque avéré de non atteinte du bon état des eaux requis par la DCE en 2015.</p> <p>Débouchés en agriculture biologique encore insuffisamment structurés</p>	<p>Préserver la biodiversité en renforçant la couverture par les MAE notamment en zone Natura 2000.</p> <p>Inciter à la diminution des intrants en agriculture en vue d'une limitation des fuites dans le milieu naturel.</p> <p>Maintenir la dynamique de conversion en agriculture biologique et stabiliser les exploitations en place à minima sur les zones à enjeux DCE</p>

Les Pays de la Loire sont la 2ème région française par l'importance des surfaces en zones humides (11 % de la superficie régionale). Les marais littoraux et rétro littoraux, ou les nombreuses vallées, sont des zones à enjeux forts en terme de biodiversité, identifiées au titre de Natura 2000 voire, pour 4 d'entre elles au titre de la convention Ramsar. L'intérêt environnemental et paysager de ces espaces repose sur des systèmes d'exploitation agricoles (élevage extensif, activité salicole...) qui sont fragiles du point de vue économique.

La situation au regard des pollutions d'origine agricole est préoccupante en Pays de la Loire. 75% des masses d'eau superficielles présentent des risques de non-atteinte du bon état demandé par la Directive Cadre sur l'eau en 2015, et 47% sont déclassées par les paramètres nitrates ou pesticides. 80% de la SAU est en zone vulnérable. Il y a donc lieu de se mobiliser pour améliorer la qualité de la ressource en eau, notamment en encourageant la modification des pratiques agricoles. Les mesures agro-environnementales regroupent ainsi la quasi totalité des crédits dédiés à l'axe 2.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique Région dynamique avec un peuplement assez régulier	Quelques espaces ruraux périphériques en voie de désertification.	Assurer la protection de ces espaces hors zones agricoles et forestières.
Qualité de vie en zone rurale Zones de grand intérêt pour la biodiversité : marais, littoral, estuaire, bocage	Déficit en termes de services à la personne dans les espaces ruraux en transition	Soutenir les stratégies locales de développement à caractère économique et/ou environnemental
Bon niveau d'organisation des territoires		Favoriser les complémentarités au sein des territoires

Le principal enjeu pour le territoire rural des Pays de la Loire sera de favoriser l'équilibre et les complémentarités entre les différents territoires.

Dans les espaces ruraux en transition, il s'agira de pérenniser et développer les emplois et les services nécessaires au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux habitants, dans le cadre de stratégies locales de développement.

Dans les zones rurales à dominante urbaine, il s'agira essentiellement de maintenir les exploitations agricoles.

En complémentarité avec le FEADER, le FEDER soutiendra les actions d'élaboration et d'animation des documents d'objectifs dans les sites Natura 2000 et, concernant les actions touristiques, les projets structurants de plus de 50 000 €.

### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Axe 4 Leader Bon acquis LEADER : 9 territoires LEADER dont 2 interrégionaux. Région très structurée avec 17 pays, 4 parcs régionaux		Amplification du soutien aux démarches ascendantes de développement

L'appel à projets LEADER se réalisera sur des territoires déjà organisés et les projets seront élaborés autour d'une priorité ciblée. Les candidats pourront sélectionner des mesures ouvertes dans le PDRH, même si celles-ci n'ont pas été retenues dans le volet régional.



#### 1.17.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Formation et actions d'animation en direction du public agricole sur la thématique agro-environnement : biodiversité, gestion et qualité de l'eau	<p>Actions d'animation, de communication, de formation et de sensibilisation sur le thème de l'énergie : économies d'énergie et énergies renouvelables, promotion des cultures énergétiques, des matériaux durables.</p> <p>Actions de formation dans le cadre de Natura 2000 et des parcs naturels régionaux : bénéficiaires non agricoles</p> <p>Actions d'animation, de communication, de formation et de sensibilisation pour les économies d'énergie.</p> <p>Appui aux filières de production d'énergie biomasse (R&amp;D)</p> <p>Investissements matériels pour les projets collectifs d'économie d'énergie.</p> <p>Actions sur les économies d'eau : hors publics agricoles.</p>	Intervention possible sur l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, selon les priorités du PO, en particulier : soutien à la création d'activités, y compris pour les futurs exploitants (stages SPI 6 mois et 40 heures) (axe 1-d).	
121 Biomasse dans les EA	Utilisation de l'énergie du bois dans les exploitations agricoles au-delà de ce que prévoit le PVE	Investissements matériels pour les projets collectifs d'économie d'énergie.		
123 IAA	Industries de transformation des produits de l'annexe 1 du traité : investissements dans les industries et programmes collectifs	<p>Programmes collectifs pour les industries hors produits de l'annexe I du Traité d'Amsterdam (R&amp;D dans les pôles de compétitivité, structures et organisations de transfert technologique notamment : CRITT, UMR,...)</p> <p>Aides au conseil pour l'innovation quand il s'adresse à un public dépassant le strict champ d'éligibilité de l'annexe I.</p>		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
123 Bois	Investissements amont d'exploitation forestière et de première transformation liés à la valorisation de la filière bois énergie pour les exploitants forestiers, les entrepreneurs de travaux forestiers, les coopératives forestières.	Investissements aval à partir de la 2 <sup>de</sup> transformation : chaudières, ... Investissements amont pour les autres types de bénéficiaires.		
125 Infrastructures	Retenues de substitution pour l'irrigation agricole	Mise en place de programme d'économie d'eau pour les autres publics		
214 MAE	MAE dans les zones Natura 2000  MAE pour la qualité de l'eau	Elaboration et animation des documents d'objectifs Natura 2000  Animation des actions bassins versant pour la protection de l'eau dans le cadre d'un SAGE et actions en direction des MO publics.		
227 Investissements non productifs en forêt	Investissements Natura 2000 dans les milieux forestiers	Investissements Natura 2000 hors MAE et hors champ d'éligibilité de la mesure 227.		
312 Micro-entreprises	Investissements dans les micro entreprises en zone rurale	Investissements d'innovation dans les micro-entreprises en zone urbaine		
313 Tourisme	Patrimoine culturel : valorisation pour les projets pouvant bénéficier d'une subvention FEADER totale jusqu'à 50 000 €	Projets structurants pour plus de 50 000 € d'aide publique totale		
321 Services	Services essentiels pour la population en zone rurale, hors TIC et hors secteur emploi Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.	Services en zone urbaine Accessibilité TIC sur tout le territoire	Accès à l'emploi : maisons de l'emploi ...	
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Contrats Natura 2000 pour les travaux de restauration et l'entretien des parcelles non agricoles et non forestières. Actions immatérielles de préservation et de valorisation du patrimoine hors du champ des DOCOB.	Elaboration et animation des documents d'objectifs Natura 2000, et actions immatérielles afférentes.		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
341 Stratégies locales de développement	Formation, animation, diagnostic dans le cadre d'une démarche formalisée, hors du champ d'éligibilité du FSE.		Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, renforcement de la cohésion sociale et lutte contre les discriminations pour l'inclusion sociale.	

## 1.18 VOLET RÉGIONAL PICARDIE :

### 1.18.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	19 399	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		100,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 857	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	0,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		100,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	21%	19%
		entre 15 et 64 ans		65%	65%
		plus de 65 ans		14%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	92	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	10,5%	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	3%
		secteur secondaire		31%	22%
		secteur tertiaire		64%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	4%	4%
secteur secondaire		28%		23%	
secteur tertiaire		67%		74%	

P  
I  
C  
A  
R  
D  
I  
E

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	14 533	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	2,7%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 314 075	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	84,6	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	2,6%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	82%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	0,4%	3,8%
Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	3,1%	1,9%	
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	69,3%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	16%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	0%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	4,7%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	1,6%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	68,3%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	21%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	64%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	1	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	4%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	4%	41%

### 1.18.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

Certaines actions relevant des volets régionaux sont mises en œuvre dans l'ensemble des régions mais font l'objet d'adaptations spécifiques. De plus, les forces et faiblesses de la région justifient la conduite d'actions adaptées.

Principales priorités d'action pour les axes 1, 2 et 3

Amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et sylvicoles par des actions de restructuration et de modernisation

Soutien des mesures agroenvironnementales

Priorité à l'emploi et au développement économique

Renforcement de la formation et de l'information des acteurs du développement rural

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Formation – diffusion Haut niveau de formation initiale notamment pour les nouveaux installés Haute technicité des agriculteurs spécialisés Outils de diffusion de la connaissance disponibles et opérationnels dans la région</p>	<p>Faible participation aux actions de formation continue Des agriculteurs dans les petites exploitations peu qualifiés et peu mobilisables Peu d'actions innovantes Mobilisation limitée à une certaine « élite »</p>	<p>Accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt face aux enjeux socio-économiques et environnementaux</p> <p>Développer l'innovation et le changement de pratiques</p> <p>Développer les productions respectueuses de l'environnement et la production à usage non alimentaire dans le cadre d'une agriculture durable</p>
<p>PMBE Taille des élevages au-dessus de la moyenne nationale Une production laitière de qualité, bon niveau génétique et une bonne technicité. Des coûts alimentaires faibles</p>	<p>Fragilité financière de certaines structures nécessitant d'investir dans la modernisation et en mise aux normes Des agriculteurs très individualistes, pénibilité du travail et mauvaise image</p>	<p>Consolider la place de l'élevage et valoriser les zones herbagères</p> <p>Moderniser les élevages pour rendre l'activité plus attractive aux candidats à l'installation</p>
<p>PVE Agriculteurs conscients de la nécessité de changements de pratiques. Niveau technique élevé, grands utilisateurs de services</p>	<p>Attente de mesures incitatives, faible animation, niveau de pollution élevé, forte utilisation des pesticides. Erosion des sols liée à une sole importante en cultures de printemps et à la nature limoneuse des sols Atteinte à la biodiversité</p>	<p>Investir pour limiter les pollutions ponctuelles, l'emploi des pesticides et lutter contre l'érosion.</p>
<p>Forêt - bois Possibilité de doubler la cadence de la mobilisation de la ressource. Filière générant de l'emploi en zone rurale</p>	<p>Mécanisation insuffisante Faible attractivité du secteur et du niveau de formation Freins à la mobilisation et à la mise en marché, parfois manque de débouchés</p>	<p>Améliorer la compétitivité de la filière bois et les conditions de sécurité des travailleurs forestiers.</p>

P  
H  
C  
A  
R  
D  
H  
E

Cinq domaines d'action ont été ciblés au regard du diagnostic et des priorités communautaires, nationales et régionales.

#### La modernisation des exploitations agricoles

Les objectifs recherchés visent à maintenir la compétitivité des élevages, simplifier le travail de l'éleveur et ainsi l'aider à poursuivre l'élevage et faciliter la reprise de l'exploitation (une exploitation modernisée trouve plus facilement un repreneur qui maintient les productions animales).

Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) est l'outil de prédilection pour réaliser ces objectifs. Compte tenu des menaces qui pèsent sur l'élevage en Picardie et de l'intérêt à y conserver les productions animales, ce plan concernera toute la Picardie sans priorité.

En cohérence avec le diagnostic, la modernisation des exploitations agricoles est la mesure la mieux dotée de l'axe 1 pour la région Picardie

#### Le Plan Végétal Environnement

Les producteurs de Picardie devront posséder, à terme, les équipements (outils intellectuels et matériels) leur permettant de répondre aux enjeux, phytosanitaires, fertilisants, érosion des sols, ressource en eau.

Le Plan Végétal Environnement (PVE) est un des éléments de la réponse et permet de concilier le respect de l'environnement et le maintien de la compétitivité des exploitations agricoles.

#### Le soutien et le développement des industries agro alimentaires

Les enjeux du soutien aux IAA portent sur le maintien de l'emploi industriel et la valorisation des productions agricoles. Les IAA, pour rester compétitives, doivent poursuivre leurs investissements, en recherche-développement, en prestations immatérielles et en équipements de production.

#### La formation et la diffusion de l'information

Les objectifs de la région à ce titre peuvent se décliner ainsi :

la promotion d'unités de production agricole modernisées et transmissibles

la préservation de l'état des ressources naturelles par une agriculture durable

l'adaptation de la production agricole et agroalimentaire à l'évolution de la demande et le développement de la capacité d'innovation et d'adaptation dans la chaîne agroalimentaire

le développement de démarches de développement rural intégrées

l'amélioration de la compétitivité de la filière bois et la promotion de la forêt comme instrument d'aménagement

Ainsi, la mesure 111 sera mise en œuvre en faveur des agriculteurs, avec deux types d'actions :

la formation, au sens strict, qui porte sur l'amélioration ou l'acquisition, dans le cadre de la formation professionnelle continue, des connaissances et des compétences professionnelles essentielles.

la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices

Le FSE interviendra en complémentarité sur des logiques d'insertion professionnelle, de reconversion, et d'accompagnement pour la création et la reprise d'activités des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

#### La mécanisation en forêt

Les objectifs recherchés sont l'amélioration de la compétitivité des entreprises de la filière bois. La mobilisation de la ressource forestière par des techniques respectueuses de l'environnement, l'amélioration de la desserte forestière par massif et l'amélioration des conditions de travail. Ainsi, l'activation de la mesure permettra de développer la mobilisation des bois tout en assurant la compétitivité de la filière et la rentabilité des exploitations forestières.

### Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
MAE Natura 2000 Réseau Natura 2000 finalisé Enjeux habitats espèces connus	Multiplicité et dispersion de « petits » sites d'où la nécessité d'élargir la zone de contractualisation	Intégrer la biodiversité dans les fonctions attendues des exploitations agricoles en site Natura 2000

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE DCE Zones avec risque de non atteinte du bon état d'ici 2015 bien identifiées. Actions d'animation et sensibilisation des agriculteurs avec la création de dispositifs reconnus nationalement.</p> <p>MAE autres enjeux Biodiversité hors Natura 2000 : création du dispositif contractuel Gestion de Territoire financé par le Conseil Régional, outil de sensibilisation, de conseil, de communication interne/externe et surtout de mise en réseau des partenaires</p> <p>Présence d'une association spécialisée dans la lutte contre l'érosion dans un département. Des études déjà réalisées, sensibilité des élus et de la profession</p> <p>Agriculture biologique Diversité des productions Dynamisme des nouveaux « convertis »</p>	<p>Etat dégradé de la ressource en eau : beaucoup de masses d'eau avec risque de non atteinte du bon état en 2015 (DCE) Nécessité d'une importante animation pour mobiliser les agriculteurs</p> <p>Uniformisation des paysages, Disparition des prairies, des haies liée au développement des grandes cultures et à la disparition de l'élevage</p> <p>Forte sensibilité des sols à l'érosion, sole importante en cultures de printemps Nombreuses communes touchées par les coulées de boues ou des inondations.</p> <p>Agriculteurs peu nombreux et dispersés, faibles volumes, peu de produits transformés Absence de filière longue Manque de débouchés pour les produits de longue conservation. Difficulté d'approvisionnement local de la grande distribution Peu d'IAA dans ce secteur</p>	<p>Mettre en place des pratiques culturales visant à améliorer l'état des masses d'eau dans les zones identifiées comme les plus sensibles.</p> <p>Modifier l'usage du sol dans les zones les plus stratégiques</p> <p>Améliorer la qualité de la ressource destinée à la production d'eau potable</p> <p>Conserver des pelouses calcicoles résiduelles</p> <p>Maintenir un maillage de milieux favorables à la biodiversité</p> <p>Continuer le travail initié dans la précédente programmation</p> <p>Limiter les coulées de boues Réduire la taille des ouvrages de lutte contre les inondations Sensibiliser les agriculteurs en amont</p> <p>Développer le volume, la diversité de la production et la transformation</p> <p>Favoriser les réseaux de proximité</p> <p>Structurer la collecte, approvisionner les IAA et les GMS locales</p>

Les mesures agroenvironnementales (Mae) sont ciblées principalement sur les enjeux biodiversité et eau.

Cinq objectifs sont visés par l'activation des dispositifs MAE :

Atteindre les objectifs de conservation et de bonne gestion des sites du réseau Natura 2000, établis par les directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (97/49/CEE) : pour les surfaces agricoles des sites Natura 2000, les MAE permettront de mettre en œuvre les mesures de bonne gestion définies dans le document d'objectifs de chaque site ;

Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau établis par la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) par des MAE dans les bassins d'alimentation des captages et des MAE dans les bassins versants prioritaires au titre de la pollution des eaux superficielles par les produits phytosanitaires ;

L'enjeu subsidiaire, lutte concertée contre l'érosion des sols est également retenu en troisième priorité. Dans le cadre du programme, des MAE pertinentes seront mises en œuvre sur un certain nombre de parcelles dans le cadre de l'aménagement des bassins versants. Ceci sera complété par de petits aménagements sous maîtrise d'ouvrage publique (fossés, diguettes ...) sur le programme opérationnel « compétitivité » (FEDER) ;

Maintenir les effectifs d'animaux de races françaises menacées de disparition.

Ponctuellement permettre la réalisation d'investissements non productifs tels que des mares.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Diversification économique Image de terroir forte et positive, région facilement accessible et bien desservie. Dynamique touristique récente en voie d'émergence</p>	<p>Produits touristiques peu développés, territoires ruraux fragiles peu dynamiques.</p>	<p>Promouvoir la création de micro-entreprises, l'insertion, le maintien de l'emploi et des acteurs agricoles par des activités supplémentaires autres qu'agricoles</p> <p>Augmenter le revenu des agriculteurs et des sylviculteurs</p> <p>Renforcer et diversifier le tissu économique local en lien avec le tourisme</p> <p>Développer le tourisme local et rural dans le cadre d'une politique de réseau</p>
<p>Qualité de vie en zone rurale Richesses naturelles Des écosystèmes préservés Implication des acteurs agricoles dans la vie politique locale</p>	<p>Développement durable peu pris en compte et faible mobilisation des propriétaires en vue de réaliser des travaux Manque de valorisation des richesses naturelles Insuffisance d'une d'approche globale des activités économiques en milieu rural et de la formation des actifs agricoles à des activités non agricoles</p>	<p>Mettre en valeur et préserver un patrimoine local naturel de grande qualité</p>

Concernant l'axe 3, les priorités régionales se conjuguent avec celles du Programme Opérationnel compétitivité, dont un sous-axe est consacré à la valorisation des territoires ruraux (pôles d'excellence rurale, micro-entreprises, accès aux services de proximités, couverture numérique du territoire).

Le DRDR, dans son axe 3, se concentrera principalement sur quatre volets :

le développement du potentiel touristique des territoires ruraux : investissements matériels ou immatériels liés à l'accueil des visiteurs et à la qualité des séjours, infrastructures permettant la commercialisation de services touristiques liés au tourisme rural..., par une approche collective mobilisant les acteurs du tourisme et en tenant compte de la structuration des actions de développement touristiques. Elles viseront à valoriser les potentialités touristiques reposant sur des espaces naturels ou sur du patrimoine.

la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel rural, notamment au travers des contrats de gestion Natura 2000 et de l'animation des DOCOB sur des sites non agricoles et non sylvicoles. L'élaboration des DOCOB (en milieu agricole, forestier ou autre) sera soutenue par ailleurs par le FEDER dans le cadre du PO compétitivité.

la formation des acteurs ruraux, à savoir la professionnalisation des acteurs du tourisme et des responsables ou futurs responsables des micro-entreprises en milieu rural est également un enjeu régional important.

via l'accompagnement de stratégies locales de développement, l'appui aux acteurs du tourisme ou de l'économie rurale (en général) qui souhaitent définir et mettre en œuvre une stratégie locale intégrée, la préparation des candidatures de territoires organisés qui souhaiteraient créer un GAL et mener des actions au cours de la période de programmation 2007-2013 et

l'élaboration de projets portant sur la gestion des territoires ruraux, notamment les chartes forestières.

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Certains territoires ruraux disposent de fortes particularités patrimoniales, naturelles, industrielles.</p> <p>Présence de démarches de développement territorial ascendantes, partenariales, intégrées.</p>	<p>Des porteurs de projet peu nombreux, notamment dans le privé</p> <p>Manque d'ingénierie de développement sur les territoires</p>	<p>Renforcer l'organisation territoriale par la valorisation des potentiels locaux</p>

L'état des lieux a mis en lumière l'enjeu d'une organisation forte du développement des territoires de Picardie, afin de faire face aux mutations fortes qui affectent le tissu socio-économique de la région. La démarche LEADER s'inscrit en complémentarité des politiques territoriales soutenues par la Région Picardie et l'Etat, visant à organiser le territoire picard et dynamiser les initiatives de développement local et de développement durable. L'Etat et la Région Picardie encourageront les GAL à retenir les actions issues non seulement de l'axe 3 du FEADER, mais également celles des axes 1 et 2. Ceci dit les territoires candidats peuvent choisir parmi l'ensemble des mesures du PDRH, même si ces mesures ne sont pas retenues en région Picardie.

### 1.18.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

**Pour ce qui est de l'axe 1**, la formation de actifs agricoles et forestiers comportera une orientation en faveur de l'environnement et du développement durable. Le Plan Végétal pour l'Environnement concentrera ses efforts sur les enjeux fertilisants, phytosanitaires. Compte tenu du nombre de captages d'alimentation en eau potable et de la nature des sols et des sous-sols de la Picardie, la plupart des exploitations picardes devra réaliser à l'aide du PVE des investissements spécifiques permettant de mieux répondre aux exigences environnementales.

**Concernant l'axe 2** les mesures agroenvironnementales (Mae) sont ciblées sur les enjeux biodiversité et eau. La biodiversité est en voie d'appauvrissement. Une étude réalisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul sur les plantes vasculaires de Picardie met en évidence une régression alarmante depuis 2 siècles : 208 sous-espèces disparues, soit plus d'une par an. Les priorités portent sur les zones Natura 2000 étendues à la totalité de la commune concernée pour accroître les mesures de protection pertinentes et prendre en compte des corridors biologiques en cours d'études scientifiques et sur les pelouses calcicoles menacées de disparition. Pour l'enjeu eau, l'état des lieux réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive Cadre sur l'Eau fait apparaître les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires comme un des principaux facteurs de risque de non atteinte du bon état, pour la quasi-totalité des masses d'eau souterraines de la Région.

Enfin, l'ensemble de la région Picardie est concerné par le phénomène d'érosion des sols. La majorité des sols sont limoneux et très sensibles à l'érosion dans les pentes. L'érosion provoque des dégâts aux terres agricoles, elle entraîne une dégradation de la qualité des eaux, le déplacement de sédiments, ainsi que des coulées de boues, la pertes de terres, le colmatage des réseaux d'assainissements, la diminution des ressources en eau. Les autres MAE retenues portent sur la conversion à l'agriculture biologique et la protection des races menacées.

**Concernant l'axe 3** et s'agissant de NATURA 2000, il convient désormais de poursuivre activement le travail engagé sur la désignation des sites et sur la réalisation des documents d'objectifs (DOCOB) par une pérennisation de la démarche au travers de la gestion des sites. En privilégiant la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des territoires concernés, la démarche Natura 2000 affirme la possibilité de concilier protection de la nature et préoccupations socio-économiques, et fait le pari de l'implication de tous dans cette démarche de développement local durable.

La démarche Natura 2000 est une occasion donnée aux acteurs locaux de réfléchir ensemble à l'avenir de leur patrimoine naturel et de leur cadre de vie. Les sites sont en effet appelés à jouer un rôle majeur en tant qu'outils de valorisation touristique du patrimoine naturel et paysager, d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

Le PDRH soutiendra la mise en œuvre des démarches de conservation durable du patrimoine naturel au travers de l'entretien et de la mise en valeur des sites Natura 2000. La gestion des parcelles se trouvant en milieu agricole ou forestier relèvera de l'axe 2 du PDRH et plus particulièrement des mesures agro-environnementales. La gestion des parcelles non agricoles et non forestières, les plus nombreuses, relèvera de la mesure 323.

En région Picardie les porteurs de projets « tourisme » feront l'objet d'une sensibilisation particulière aux exigences en termes d'environnement

#### 1.18.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Les porteurs de projet : les organismes de formation enregistrés par la DRTEFP. Les bénéficiaires : des exploitants, leurs conjoints s'ils travaillent sur l'exploitation agricole et leurs aides familiaux, des salariés des exploitations et entreprises agricoles (ETA, conditionnement, pisciculture, etc), des sylviculteurs, des salariés forestiers, des propriétaires de forêts, des entrepreneurs de travaux forestiers, des agents de développement, des formateurs d'actions de formation au public précédent.		Actions de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de VAE, d'accès ou de retour à l'emploi... dans les secteurs non couverts par le FEADER Réalisation et accompagnement des stages qui permettent de bénéficier des aides à l'installation : stages 6 mois et stages 40 heures	
123 A Industries agro-alimentaires	Industries de transformation des produits de l'annexe I du Traité d'Amsterdam : Pour les entreprises agro-industrielles de transformation-commercialisation et leurs investissements	Industries de transformation hors produits finis de l'annexe I du traité de l'Union. Le FEDER soutiendra la contribution de ce secteur à la compétitivité régionale sur un même plan que les autres secteurs industriels. Intervention du FEDER sur les projets d'innovation et de recherche développement Aide aux investissements		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
		matériels sur des projets innovants. Aide aux investissements immatériels sur des projets innovants 08/09/2006 Aide aux projets de recherche : investissements matériels et immatériels. Réalisation de diagnostics de filières et élaboration de projets stratégiques de développement de ces filières, Démarches d'amélioration de la qualité, management environnemental...		
123 - B Mécanisation de filière bois	Pour les entreprises de mobilisation du bois et du secteur de l'industrie de transformation	Aides à l'utilisation de la biomasse forestière et aides aux entreprises d'exploitation forestière (PME hors micro-entreprise )		
312 Aide à la création et au développement de microentreprises	Pas d'intervention	Aides directes aux entreprises Démarches collectives		
313 Tourisme	Dans le cadre du développement touristique intégré : petits investissements de mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel local et liés aux sports de nature, petits hébergements de qualité	Pas d'intervention mais intervention sur d'autres projets de développement en milieu rural tels que : pôles d'innovation technologique, -projets intégrés de valorisation des bio-ressources et accès aux services d'intérêt général)	GPEC et formation dans le cadre de démarches collectives de type contrats d'objectifs avec les branches	
321 Infrastructures Internet haut débit	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.			
323 Sites Natura 2000 non agricoles et non forestiers	Contrats de gestion et actions de sensibilisation environnementale Animation DOCOB  Le champ du dispositif A est financé par du FEDER pour sa partie élaboration des DOCOB et par du FEADER dans sa partie animation	Elaboration des DOCOB		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
331 Formation / information	Formation / information des acteurs économiques : les actions de formation des porteurs agricoles Information (sensibilisation et accompagnement technique de projets de diversification)	Soutien aux investissements de structure de développement local		

En règle générale un soutien communautaire aux investissements à finalité aquacole ou de pêche relève du seul programme FEP.

## 1.19 VOLET REGIONAL POITOU-CHARENTES :

### 1.19.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur			Valeur régionale	Valeur Hexagone
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	25 809	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	73,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		27,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	1 640	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	65,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		35,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		0,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	17%	19%
		entre 15 et 64 ans		63%	65%
		plus de 65 ans		20%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	93	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	9%	9.4%
	Structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	5%	3%
		secteur secondaire		26%	22%
		secteur tertiaire		68%	75%
	Structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	7%	4%
		secteur secondaire		24%	23%
		secteur tertiaire		69%	74%
	Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	29 630
en % par rapport à l'hexagone			Source : Enquête structure (2005)	5,5%	100%
SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 743 316	27 312 013	
Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	55,3	45,3	
Principales productions		Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	4,9%	100%

P O I T O U - C H A R E N T E S

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone
	Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	74,6%	57,2%
		Source : statistique agricole annuelle (2003)	4,7%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale	Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	2,7%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional	Source : statistique agricole annuelle (2003)	68,6%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional	Source : Eurostat (2000)	14%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional	Source : Eurostat (2000)	45%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional	Source : MEDD (2006)	12,9%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000	Source : MEDD (2006)	12,7%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable	Source : enquête structure (2003)	83,7%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de ...	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation	Source : Eurostat (2003)	22%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale	Source : Eurostat (2002)	68%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +	unités - Source : MAP	8	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +	Source : MAP	23%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +	Source : MAP	39%	41%

## Justification des priorités relevant du volet régional

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversité des productions Développement des produits et productions à plus forte valeur ajoutée dans les filières d'élevage Arrêt de l'extension des cultures irriguées et gestion plus économe de la ressource en eau Quelques filières à forte valeur ajoutée (Cognac)	Conflits d'usages d'intensité élevée (notamment sur la ressource en eau) Problèmes de pollution de l'eau (nitrates, pesticides) Déprise dans le domaine de l'élevage Faible création de valeur ajoutée dans les filières grandes cultures (produits "génériques")	Moderniser les structures d'élevage Réduire la sensibilité au risque climatique Restaurer la qualité des eaux, en priorité des ressources en eau potable Maintenir la diversité des productions, notamment dans le domaine des productions animales

Les priorités régionales de Poitou-Charente pour l'axe 1 portent sur :

### La modernisation des exploitations agricoles

Dans ce cadre, l'amélioration des conditions de travail en élevage est la priorité qui guide la mise en œuvre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage. L'enjeu est notamment de diminuer les

astreintes de travail afin que la transmission/reprise d'exploitation d'élevage ne se traduise pas par l'abandon (ou la « simplification ») des ateliers d'élevage dans la perspective d'un allègement de la charge de travail.

Par ailleurs, la priorité donnée à l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau conduite à privilégier également le plan végétal pour l'environnement. Dans ce cadre, les priorités retenues concernent les équipements relatifs à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires et le soutien aux retenues de substitution.

### L'amélioration des compétences des actifs

Environnement et performance économique sont les orientations privilégiées pour la mise en œuvre de la mesure de formation et diffusion de connaissances, troisième priorité de l'axe 1. Il s'agit notamment d'accompagner les changements de pratiques justifiés par une meilleure maîtrise des effets externes de l'agriculture sur l'environnement. Par ailleurs, la recherche de valorisations locales, ou de nouvelles valorisations, supposent également des efforts de formation et de diffusion des expériences innovantes.

### Les infrastructures

L'évolution vers une gestion équilibrée de la ressource en eau, seule issue à la réduction des conflits d'usage, passe, outre l'évolution des pratiques et des systèmes de production, par une sécurisation des surfaces irriguées à caractère « stratégique » (surfaces en herbe, cultures spéciales à haute valeur ajoutée,...). Dans cette perspective, le FEADER contribuera à la réalisation d'un programme de création de retenues de substitution raisonné par bassin versant.

Ces trois priorités représentent 80% de l'intervention du Feader sur l'ensemble des mesures de l'axe 1 retenues au niveau régional.

Les efforts en faveur des entreprises, agro-alimentaires, notamment en matière de recherche-développement sera plus particulièrement pris en charge par le FEDER.

### Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>MAE Natura 2000 Patrimoine naturel de grande valeur (superficie importante relevant de Natura 2000)</p> <p>MAE DCE Démarches existantes de mobilisation territoriales en faveur de la qualité de l'eau (Re-Sources, GRAP) Qualité et densité des infrastructures de collecte et de traitement des effluents et résidus liquides</p>	<p>Multiplicité des conflits d'usages dans les zones à haute valeur naturelle (marais)</p> <p>Pollution des nappes profondes par les pesticides Risques persistants et élevés de dégradation des zones humides littorales de très grande valeur environnementale</p>	<p>Maintenir l'effort de conservation et mise en valeur du patrimoine naturel régional, notamment dans les zones humides</p> <p>Poursuivre les efforts de maîtrise des effets externes environnementaux de l'agriculture, en premier lieu dans le domaine de la qualité de l'eau potable et de la préservation de la biodiversité remarquable</p>

Les mesures agro-environnementales sont principalement ciblées sur les MAE territorialisées en faveur de la biodiversité (MAE Natura 2000) et sur l'enjeu eau (MAE DCE). En matière de biodiversité, la région Poitou-Charentes est dotée d'un patrimoine écologique remarquable, notamment en raison de la forte présence de zones humides (Marais Poitevin et Marais Charentais). L'objectif de la prochaine programmation est de poursuivre les efforts et la politique engagée au niveau de la conservation de la biodiversité remarquable, et plus précisément en faveur du maintien des surfaces de prairies et de leur exploitation raisonnée. En matière d'action sur la qualité des milieux aquatiques, l'ampleur de l'enjeu est considérable. Toutefois, tant le travail engagé dans le cadre du réseau Re-Sources que celui assuré par le GRAP, permettent d'identifier des territoires prioritaires du point de vue de l'action sur la qualité de l'eau, en particulier de l'eau potable.

Le soutien à la conversion en agriculture biologique, considérée comme un moyen approprié de satisfaire les objectifs environnementaux, notamment en matière de reconquête de la qualité de l'eau, est également une priorité régionale. Dans le domaine de la forêt, la région fait un effort particulier en faveur de la défense de la forêt contre les incendies ainsi que pour les investissements non productifs en forêt (contrats Natura 2000).

L'effort en faveur de l'amélioration de l'environnement par la gestion des terres agricoles et sylvicoles représente plus de 45% de l'intervention du FEADER au niveau régional (y compris via Leader)

Les questions relatives à l'eau sont également traitées dans le cadre du programme opérationnel FEDER. A ce titre, ce sont les actions d'animation et de mobilisation des acteurs, préalables à la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales qui seront financées par le FEDER.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique Investissements réalisés lors des précédents programmes (tourisme, diversification, infrastructures, protection de l'environnement,...) Qualité de vie en zone rurale Déséquilibre rural/urbain encore peu marqué (pas de phénomène marqué de métropolisation / désertification) Équilibre du maillage urbain Patrimoine naturel exceptionnel	Investissements réalisés dans des logiques de "filiales" plus que dans des approches territorialisées Tendance à une certaine péri-urbanisation au détriment de quelques zones rurales enclavées Dimension collective et de réseau insuffisamment affirmée	Préserver ou, le cas échéant, restaurer l'attractivité du milieu rural par des investissements raisonnés dans un cadre territorial pertinent Poursuivre les efforts de conservation et mise en valeur du patrimoine rural, notamment naturel

### **Le soutien aux projets de territoires**

Les programmes précédents ont permis de réaliser des investissements significatifs dans un certain nombre de secteurs et domaines stratégiques pour la qualité de vie et le développement d'activités. Depuis le début des années 2000, à la faveur de la mise en oeuvre de la Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, l'espace régional s'est structuré autour d'une trentaine de Pays et de Communautés d'agglomération. Il existe désormais une organisation territoriale propre à porter des stratégies plus coordonnées pour prolonger les efforts passés.

Les mesures de l'axe 3 sont dès lors, de manière générale, mises en oeuvre au service des projets de développement local portés par des territoires organisés. Le caractère collectif et la cohérence des opérations soutenues sur un même territoire seront donc des critères de sélection importants. Au-delà de l'affirmation de quelques priorités thématiques dans la gestion de certains dispositifs (par exemple les opérations de rénovation du commerce et de l'artisanat dans le cadre de la mesure 312), c'est aux territoires organisés qu'il appartient de définir leur priorités et de justifier par un engagement local les opérations qui seront présentées au cofinancement par le FEADER. Dans cette perspective, l'accompagnement de la mise en place de stratégies locales de développement pour la filière forêt – bois sont donc deux autres enjeux importants de la région Poitou-Charente.

### **La conservation et la mise en valeur du patrimoine rural**

Il est clair que l'un des atouts de la région dans la perspective du maintien de l'attractivité du milieu rural réside dans l'importance et la qualité de son patrimoine rural, en particulier naturel. Doté de vastes zones de marais fortement fréquentées par une clientèle touristique autant locale qu'extérieure, la région se doit de poursuivre l'effort de préservation et de mise en valeur de ce capital.

#### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Couverture quasi exhaustive du territoire rural par des Pays Engagement antérieur dans Leader+ important (8 GAL) Soutien fort des collectivités à l'organisation territoriale infra départementale	Taille moyenne des Pays réduite Etat de maturité inégal des projets de territoire Peu de prise en compte des problématiques agricoles	Engager 12 Pays dans la démarche LEADER (minimum 8)  Développer la thématique agricole dans les projets de développement

Déjà fortement engagée dans le programme Leader+, la région entend poursuivre son soutien aux projets innovants. Elle a donc réservée une part importante de l'enveloppe FEADER à des opérations programmées dans le cadre de l'axe 4 (près de 20%), notamment à travers des mesures de l'axe 3. L'appel à candidature se déroulera en deux temps : la première phase de sélection ne retiendra que les stratégies de développement d'un bon niveau de qualité et portées par des partenariats réellement mobilisés. En ce sens, cette première sélection donnera un signal aux territoires non retenus sur le niveau d'exigence attendu. Une deuxième phase de sélection, quelques mois après, donnera le temps aux candidats « malheureux » de retravailler leur candidature. De plus, cet appel à projets permettra de repérer les territoires qui, bien que non retenus au titre de Leader, mériteraient d'être soutenus dans leur effort d'élaboration d'une stratégie de développement par la mobilisation de la mesure 341.

#### **Enjeux environnementaux**

##### Axe 1

La prise en compte de l'environnement dans l'amélioration de la compétitivité des activités agricoles en sylvicoles se traduit en Poitou-Charentes par un effort important en faveur du Plan végétal pour l'environnement dont la mise en oeuvre est articulée à celle des mesures agri-environnementales de l'axe 2. En effet, les taux d'intervention seront majorés dans les zones d'action prioritaire, notamment dans les territoires où des agriculteurs s'engagent dans la souscription de MAE. Par ailleurs, la mesure formation sera pour partie prioritairement consacrée au financement de formations à thématique environnementale.

##### Axe 2

La valeur de la biodiversité remarquable en région Poitou-Charentes est attestée par l'importance des surfaces classées Natura 2000. Depuis la fin des années 1980, des mesures de gestion adaptées à la préservation de cette richesse sont proposées et souscrites par les agriculteurs. L'enjeu pour la période qui s'ouvre est d'amplifier cet effort en consolidant les mesures et en visant des objectifs volontaristes en matière de surfaces contractualisées.

De même, en prenant appui sur les dynamiques enclenchées ces dernières années en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, un certain nombre de territoires sont désormais prêts à mettre en oeuvre des plans d'actions adaptés qui permettent également de viser une proportion significative de surfaces contractualisées.

La collectivité régionale conforte l'engagement de l'Etat sur les priorités précédentes, en abondant les moyens mis au service de l'agriculture biologique, l'évolution des systèmes d'élevage vers des systèmes herbagers économes en intrants et par la prise en compte des enjeux relatifs aux races menacées de disparition et à l'apiculture.

##### Axe 3

Le patrimoine naturel, en particulier les zones humides, constituent un atout précieux pour la région Poitou-Charentes. Ce patrimoine, menacé tant par une exploitation touristique mal maîtrisée que par

une intensification des pratiques agricoles, doit donc être entretenu (voire restauré dans certains cas) et mis en valeur au bénéfice de l'économie locale, y compris agricole. Dans cette perspective, l'élaboration de DOCOB dans l'ensemble des sites Natura 2000 qui en sont encore dépourvus est une des priorités de la mise en oeuvre de l'axe 3. Plus globalement, l'intégration de la problématique de la durabilité, environnementale notamment, sera un des critères d'évaluation de la pertinence des opérations soutenues par le FEADER.

Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation et diffusion des connaissances	Thématiques agricoles et environnementales (sauf économies d'eau) en accompagnement des priorités des axes 1 et 2 Public agricole	Actions de formation, de sensibilisation et de diffusion de connaissances liées aux usages et équipements économes en eau (mesure 3 de l'Axe 2 du FEDER)	Thématiques liées à la gestion d'entreprise (compétences entrepreneuriales, notamment en matière de gestion des ressources humaines, stratégies de recrutement, gestion du facteur travail) Publics n'ayant pas le statut agricole mais se préparant à exercer une activité agricole	
121 Développement des agro-énergies	Équipements de valorisation énergétique locale (exploitation ou voisinage) de la biomasse agricole (y compris méthanisation des effluents)	Projets territoriaux de valorisation (mesure 5 de l'Axe 2)		
123-A Investissements dans les IAA	Entreprises relevant de l'annexe 1, de moins de 250 salariés et moins de 200M€ de CA (l'intervention des collectivités locales, hors FEADER, est possible entre 250 et 750 sal.)	Projets IAA inscrits dans le cadre des pôles de compétitivité Entreprises travaillant sur des produits hors annexe1		
123-B Mécanisation des micro-entreprises forestières	Entreprises forestières répondant aux recommandations 2003/361/CE de la Commission	Autres entreprises forestières dans le respect des orientations des axes 1 et 2		
124 Coopération en vue de nouveaux produits / process	Coopérations constituées en vue de la création ou l'évolution de produits / process sous signe officiel de qualité Liste de productions éligibles	Soutien aux activités de R&D telles que définies dans le cadre des mesures de l'axe 1		
214 Reconquête de la qualité de l'eau	Mesures surfaciques	Animation nécessaire à l'émergence de nouveaux territoires d'intervention du FEADER (mesure 2 de l'Axe 2 du FEDER)		

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
312 Aide à la création et au développement de micro-entreprises	Micro-entreprises (selon recommandations 2003/361/CE de la Commission) Intervention limitée aux opérations proposées dans le cadre de projet de territoire reconnu	Autres que micro-entreprises Opérations «isolées» «ponctuelles», non inscrites dans le projet d'un territoire		
321 Services de base à la population	Petites opérations portées par maîtres d'ouvrage non privés et inscrites dans projet de territoire reconnu Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009	Projets liés au TIC (axe 4) Opérations dépassant le plafond FEADER		
323-A Dispositif Natura 2000	Elaboration des DOCOB et animation des sites	Opérations de valorisation du réseau Natura 2000 Constitution d'un recueil régional de données spécifiques à Natura2000 (Mesure 4 de l'axe 2)		
323-D Conservation et mise en valeur du patrimoine rural hors Natura 2000	Interventions hydrauliques dans les marais – Plafond 400 000 € (valeur à confirmer) Opérations de gestion du patrimoine naturel (hors N2000)	Interventions hydrauliques dans les marais au-delà plafond FEADER (mesure 4 de l'axe 2 du FEDER)		
323-D Conservation et valorisation du patrimoine culturel	Bocages remarquables (du point de vue paysager – EBC)	Bocages ou maillage de haies à vocation paysagère et environnementale (mesure 4 de l'axe 2 du FEDER)		
331 Formation des acteurs économiques de l'axe 3	Formation-développement d'accompagnement à des projets de territoires		Formations thématiques d'accompagnement aux créations d'entreprises, aux opérations de diversification	
341 Acquisition de compétences et animation en vue de l'émergence de stratégies locales de développement		Prise en compte des aspects de prévention des risques notamment changement climatique (mesure 5 de l'Axe 2 du FEDER)		Intégration de la problématique des activités d'aquaculture marine dans les projets des territoires où les activités conduites peuvent avoir une incidence assez directe sur la qualité des eaux



## 1.20 VOLET REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### 1.20.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	31 400	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	40,0%	48 %
		- zones rurales intermédiaire		30,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		30,0%	5 %
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	4 506	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	6,0%	17 %
		- zones rurales intermédiaire		31,0%	54 %
		- zones à prédominance urbaine		63,0%	29 %
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	18%	19%
		entre 15 et 64 ans		64%	65 %
		plus de 65 ans		18%	16 %
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	104	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	11,3 %	9.4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	2%	3 %
		secteur secondaire		19%	22 %
		secteur tertiaire		79%	75 %
	Structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	3%	4 %
		secteur secondaire		17%	23 %
secteur tertiaire		81%		74 %	

2007-2013 - PDRH - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	23 624	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	4,4%	100 %
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	670 824	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	26,7	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	1,2%	100 %
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	19%	57.2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	14,8%	3,8%
	Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	1,4%	1,9%
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	31,9%	54,1 %
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	36%	26 %
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	56%	44 %
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	30,1 %	11,8 %
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	38,6%	8,4 %
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	2,5%	49,2 %
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	19%	24 %
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	79%	73 %
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	10	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	11%	15 %
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	57%	41 %

### 1.20.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

Certaines actions relevant des volets régionaux sont mises en œuvre dans l'ensemble des régions mais font l'objet d'adaptations spécifiques. De plus, les forces et faiblesses de la région justifient la conduite d'actions adaptées.

## Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
PMBE / PVE		Moderniser les exploitations et les rendre économiquement plus performantes en veillant à répondre aux exigences environnementales
Produits de qualité reconnue notamment fruits, légumes, horticulture	Peu de filières complètes assurant la couverture de la production à la transformation	Soutenir les filières de qualité
Tissu dense de petites entreprises du 1 <sup>er</sup> secteur fournisseur d'emplois de la région	Beaucoup d'entreprises de moins de 10 salariés faiblement exportatrices et peu innovantes	Adapter les outils des entreprises agro-alimentaires aux attentes du marché de demain (innovations technologiques, nouveaux produits, ...)
Forêt Patrimoine forestier riche et diversifié		Améliorer la gestion durable des massifs forestiers

Outre la formation des actifs des secteurs agricoles et forestiers, notamment l'information et la diffusion des connaissances scientifiques, les priorités régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur portent sur la modernisation des exploitations agricoles, tout particulièrement, le plan végétal pour l'environnement. Le soutien des industries agro-alimentaires, la coopération pour la mise au point de nouveaux produits et la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire correspondent également à des enjeux importants pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
MAE Natura 2000 40% du territoire régional en ZNIEFF 3 parcs nationaux et 4 parcs régionaux		Concilier la valorisation des espaces et la protection de l'environnement
MAE DCE Bonne expérience régionale de la gestion concertée d'espaces (zone côtière, contrats de rivières et de baies, SAGE)	Faiblesse des structures de gestion par bassin versant, et partage difficile de la ressource Durance	Préserver la ressource
MAE Autres enjeux	Risques naturels multiples (incendies, pluies torrentielles, et crues, éboulements, avalanches et autres risques liés à l'espace montagnard,...)	Assurer la protection des personnes et des biens en réduisant la vulnérabilité aux risques naturels

Les mesures agroenvironnementales (MAE) sont ciblées sur les MAE Natura 2000 compte tenu de la superficie représentée par ces zones dans le territoire régional, mais aussi sur les autres enjeux MAE, notamment les risques naturels liés au relief, à la fréquence d'épisodes climatiques violents (éboulements, inondations), à l'importance des massifs boisés de type méditerranéen sujets aux incendies.

Concernant la MAE DCE, l'enjeu qualitatif est moins prédominant que dans de nombreuses régions en raison de l'absence de pollutions majeures et de la faible importance des zones vulnérables ; toutefois l'enjeu quantitatif demeure primordial en zone méditerranéenne.

Les autres mesures retenues sont le système fourrager polyculture – élevage économe en intrants, le soutien à l'agriculture biologique (conversion et maintien), la protection des races menacées et l'aide à l'apiculture.

Dans le domaine forestier, les priorités régionales concernent la reconstitution du potentiel forestier et l'adoption de mesures de prévention (défense de la forêt contre les incendies et restauration de terrains en montagne) ainsi que l'aide aux investissements non productifs (pour les forêts ayant un rôle avéré de protection contre les aléas naturels et les zones Natura 2000).

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Diversification économique La demande sociale offre un bon potentiel de diversification des exploitations agricoles Regain démographique des zones rurales Rôle structurant des petites entreprises rurales	Certaines zones courant un risque de désertification.  Taux élevé de chômage et qualification insuffisante des actifs	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi
Qualité de vie en zone rurale L'attractivité de la région n'est pas limitée au espaces littoraux : patrimoine naturel et culturel de grande valeur en zones rurales	Hétérogénéité du niveau des services à la personne Ingénierie de développement territorial n'ayant pas encore produit tous ses effets	Développer et gérer l'attractivité résidentielle  Gérer et valoriser le patrimoine rural
Organisation collective croissante dans la gestion pastorale	Contraintes du milieu liées à la prédation	Poursuivre la remise en valeur du domaine pastoral contribuant à la réalisation d'objectifs économiques et pastoraux
Dynamisme des territoires		Favoriser l'organisation des actions autour de projets de territoires ; améliorer la gouvernance locale

Pour l'axe 3, les enjeux identifiés en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont trait à la diversification de l'économie rurale, la qualité de vie, la formation et les stratégies de développement. Sera proposée une programmation passant par des projets émanant de territoires organisée ou en cours d'organisation écartant l'approche sectorielle au profit d'une analyse partagée par les acteurs économiques et sociaux sur les enjeux à retenir pour le maintien et le développement des stratégies locales.

### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
Structuration en cours des territoires à partir de : 14 communautés d'agglomération 76 communautés de communes 16 pays 4 PNR (+ 1 en cours) 4 Parcs Nationaux	La concentration des activités sur la partie littoral au détriment des territoires de l'arrière pays.	Poursuivre le soutien à la structuration des territoires. Promouvoir prioritairement les territoires de montagne dans le contexte régional par rapport aux territoires d'agglomération ou du littoral.

Les candidats à LEADER bâtiront leur programme à partir d'une priorité ciblée propre à leur territoire et cohérente avec les politiques territoriales locales.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires candidats pourront choisir parmi l'ensemble des mesures du PDRH, même si ces mesures ne sont pas retenues dans le DRDR, Document Régional de Développement Rural, et parmi les 3 axes du PDRH, y compris les axes 1 et 2.

### 1.20.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour ce qui est de l'axe 1, la formation des actifs agricoles et forestiers relève à la fois de l'objectif de compétitivité de l'agriculture, de la sylviculture et de l'agro-alimentaire et surtout de celui de la gestion de l'espace rural et de l'environnement, notamment pour préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable.

L'information et la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices portent sur la diffusion des connaissances scientifiques et de pratiques innovantes dans le secteur agri-environnement et dans le cadre de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt.

Le PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage) et le PVE (Plan Végétal pour l'Environnement) répondent à un besoin avéré d'accompagner spécifiquement les efforts des exploitations agricoles des secteurs animal et végétal en matière de préservation de l'environnement.

Ces dispositifs seront complétés par des interventions complémentaires soutenues par les collectivités locales sur des thèmes clairement définis dans le cadre des mesures 1.2.1-C en cours de rédaction.

Concernant l'axe 2, l'objectif est de maîtriser l'état des ressources naturelles : la biodiversité et l'eau.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de grandes surfaces en zone NATURA 2000, la plaçant au 1er rang au niveau des régions françaises. Elle est riche sur le plan faunistique et floristique du fait de ses caractéristiques géographiques.

La ressource en eau issue des massifs alpins est ciblée pour de multiples usages : cela engendre une nécessaire réflexion globale de la part de tous les usagers pour assurer une disponibilité de la ressource en qualité et en quantité pour l'ensemble de la population.

Les mesures agro-environnementales et leurs territoires d'application seront définis au niveau régional, avec la DREAL, en concertation avec les acteurs locaux.

Une enveloppe sera définie pour les mesures de conversion à l'agriculture biologique, le maintien des races menacées et l'apiculture.

A propos de l'axe 3, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un réseau d'associations actives dans le domaine de la préservation et de la valorisation du patrimoine rural naturel et culturel.

L'enjeu est d'achever les DOCOB et d'animer la mise en place de mesures de prévention et de restauration.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par ailleurs, garde à l'esprit un dispositif en faveur du pastoralisme qui recouvre un domaine de vastes espaces de faible productivité qui sont des territoires naturels fragiles, siège d'une biodiversité floristique et faunistique à la fois remarquable et ordinaire.

Il contribue au maintien des paysages et produit de nombreuses externalités positives.

### 1.20.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP (EN COURS DE DISCUSSION)

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
RÉGION

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Actions collectives / multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt en lien avec les territoires		Actions individuelles et collectives / évolutions socio-économiques de l'agriculture et de la forêt	
111 Diffusion de connaissances	Elaboration de références et diffusion de résultats / multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt en lien avec les territoires		Diffusion de connaissances / évolutions socio-économiques de l'agriculture et de la forêt	
123-A Investissements IAA de stockage, conditionnement, transformation des produits agricoles	Produits agricoles (définition annexe 1 du traité)			
214-I2 MAE DCE	Contrats	Définition des projets agroenvironnementaux territorialisés à enjeu DCE		
321 Services essentiels	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.	Approche « ressources en eau multi-usages » en zones urbaines et/ou péri-urbaines		
323-A DOCOB NATURA 2000	Elaboration et animation des DOCOB et MAE agroenvironnementales pour l'ensemble des dispositifs Natura 2000	Mise en œuvre des DOCOB sur site Natura 2000 et définition des projets agroenvironnementaux territoriaux à enjeu biodiversité		
331 Formation des actions économiques du monde rural	Actions collectives en lien avec la création et le développement de micro-entreprises et la politique de territoires Favoriser l'information		Soutien à l'ingénierie de projets pour l'animation des réseaux de création d'activités ainsi que l'expérimentation et le développement d'une offre d'insertion de qualité	
341 Stratégies locales de développement	-Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale -Actions d'animation de massifs forestiers	-Compétition foncière en zones péri-urbaines -Relations des espaces ruraux et péri-urbains		

## 1.21 VOLET REGIONAL RHONE-ALPES

### 1.21.1 REPERES CHIFFRES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Contexte socio-économique	superficie de la région	- totale	en km <sup>2</sup> - Source : INSEE (2003)	43698	535 270
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	13,0%	48%
		- zones rurales intermédiaire		80,0%	47%
		- zones à prédominance urbaine		7,0%	5%
	population	- totale	en milliers d'habitants - Source : INSEE (2003)	5 645	58 258
		- zones à prédominance rurale	Source : Eurostat (2003)	5,0%	17%
		- zones rurales intermédiaire		67,0%	54%
		- zones à prédominance urbaine		28,0%	29%
	Structure démographique	moins de 14 ans	Source : Eurostat (2001)	20%	19%
		entre 15 et 64 ans		66%	65%
		plus de 65 ans		15%	16%
	développement économique	PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (base 100=UE25)	Source : Eurostat (moyenne 2000/2003)	116	114
		Taux de chômage	Source : INSEE (2005)	8,1%	9,4%
	structure de l'économie : répartition de la valeur ajoutée	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	1%	3%
		secteur secondaire		31%	22%
		secteur tertiaire		67%	75%
	structure de l'emploi	secteur primaire	Source : Eurostat (2002)	3%	4%
secteur secondaire		27%		23%	
secteur tertiaire		70%		74%	

RHONE ALPES

Domaine	Indicateur		Valeur régionale	Valeur Hexagone	
Agriculture	Nombre d'exploitations	total	unités - Source : Enquête structure (2005)	45 867	542 698
		en % par rapport à l'hexagone	Source : Enquête structure (2005)	8,5%	100%
	SAU		en hectares (enquête structure 2005)	1 497 225	27 312 013
	Taille moyenne des exploitations		en hectares - Source : Eurostat (2003)	29,9	45,3
	Principales productions	Part du cheptel régional dans le cheptel de l'hexagone	Source : enquête structure - nombre d'UGB herbivores (2005)	5,5%	100%
		Part des terres arables (hors jachère) dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	35,6%	57,2%
		Part des cultures permanentes dans la SAU régionale	Source : statistique agricole annuelle (2003)	6,4%	3,8%
Part des industries agro-alimentaires dans la valeur ajoutée régionale		Source : INSEE NES14 (moyenne 2003-2005)	1,6%	1,9%	
Environnement et occupation de l'espace	part de la SAU dans le territoire régional		Source : statistique agricole annuelle (2003)	37,8%	54,1%
	part des forêts dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	36%	26%
	part des zones défavorisées dans le territoire régional		Source : Eurostat (2000)	67%	44%
	Part des zones Natura 2000 dans le territoire régional		Source : MEDD (2006)	10,3%	11,8%
	Part de la SAU en zones Natura 2000		Source : MEDD (2006)	8%	8,4%
	Part de la SAU en zone vulnérable		Source : enquête structure (2003)	25,9%	49,2%
Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural	Part des exploitants agricoles ayant d'autres revenus que ceux de l'exploitation		Source : Eurostat (2003)	27%	24%
	Part des services dans la valeur ajoutée régionale		Source : Eurostat (2002)	67%	73%
Approche LEADER	Nombre de GAL LEADER +		unités - Source : MAP	12	133
	Part de la population régionale située sur les territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	15%	15%
	Part de la superficie régionale correspondant aux territoires des GAL LEADER +		Source : MAP	34%	41%

## 1.21.2 JUSTIFICATION DES PRIORITES RELEVANT DU VOLET REGIONAL

Certaines actions relevant des volets régionaux sont mises en œuvre dans l'ensemble des régions mais font l'objet d'adaptations spécifiques. De plus, les forces et faiblesses de la région justifient la conduite d'actions adaptées.

### Axe 1

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Modernisation des exploitations Engagement d'une bonne part de la production agricole sous signes officiels de qualité Secteurs enseignement/ recherche/ développement dynamique, et bien repartis sur le territoire Adhésion des collectivités aux politiques de soutien à l'activité agricole</p>	<p>Importance des charges d'investissement en zone de montagne  Insuffisante capacité d'autonomie et d'initiative stratégique pour de nombreux exploitants Pression foncière</p>	<p>Rendre la profession agricole plus attractive en réduisant la pénibilité du travail et en augmentant la rentabilité  Améliorer la réactivité des exploitants et des entreprises agroalimentaires aux évolutions des marchés  Mieux valoriser le potentiel en circuits de commercialisation courts</p>
<p>IAA IAA avancées sur la traçabilité Important bassin de consommation pour les produits régionaux</p>	<p>Métiers de l'agroalimentaire peu attractifs car difficiles</p>	<p>Favoriser la capacité d'innovation des organisations collectives de producteurs et d'entreprises (technologie, énergies renouvelables, approches juridiques)</p>
<p>Filière forêt-bois Filière forestière génératrice de nombreux emplois (exploitation, industries, chauffage)</p>	<p>Attentes sociétales croissantes en direction de la forêt (fréquentation, produits de chauffage, ...)</p>	<p>Assurer la gestion durable des forêts (morcellement, montagne) et développer l'emploi de la biomasse</p>

Une partie importante de l'activité agricole se tient en zone de montagne, avec une présence forte de l'élevage, activité caractérisée par l'importance de la charge préalable aux investissements. La modernisation des bâtiments sera donc soutenue, et aura pour objectif la rentabilité accrue de l'élevage doublée de la réduction de la pénibilité du travail, dans le but notamment de maintenir l'attractivité du travail d'éleveur. La modernisation des bâtiments d'élevage est l'une des deux actions majeures de l'axe 1 du volet régional rhonalpin.

Le deuxième pilier du volet régional concerne les entreprises agroalimentaires. Liées à quelques grands groupes internationaux ou sous forme d'entreprises de petite taille au plus près des bassins de production, et fortes globalement de près de 30 000 salariés, celles-ci constituent un atout majeur de la région en terme d'innovation et d'emploi. Parallèlement à la structuration des filières pour accroître la présence des produits de la région sur les marchés, et sur la base de la demande sociétale accrue en produits de qualité, le programme de développement rural incitera aux innovations et synergies, en favorisant notamment les transferts de connaissance entre recherche et développement.

L'importance de ces deux aspects se traduit par une priorité donnée à ces sujets en terme de financements : l'axe 1 (y compris Leader) représente ainsi le premier poste de crédits FEADER.

R  
H  
O  
N  
E  
  
A  
L  
P  
E  
S

## Axe 2

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
MAE Natura 2000 Haut niveau de biodiversité	Menaces par certaines pratiques agricoles (déprise ou aménagement foncier) sous l'effet des contraintes économiques Risque de déprise en montagne	Maintenir les espaces ruraux remarquables avec une agriculture viable, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité
MAE DCE Politiques contractuelles de protection très avancées (SDAGE) Meilleure adhésion du monde agricole aux préoccupations environnementales	Pollutions agricoles diffuses	Gérer les ressources en eau en vue d'un usage partagé
Agriculture biologique Première région pour l'agriculture biologique	Structuration économique insuffisante des productions relevant de l'agriculture biologique	Contribuer au maintien de la biodiversité et à la qualité des ressources
MAE autres enjeux Rôle avéré de la forêt concourant à la protection des sols en montagne.	Disparition des exploitations agricoles principalement en secteur de montagne, risque d'abandon de terres, fermeture des espaces	Améliorer la stabilité des terrains en montagne par les boisements, et ouvrages nécessaires.

La contribution au respect des dispositions prévues dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau est la première priorité affichée au niveau de l'axe 2. La dégradation de la qualité des ressources en eau du fait de l'agriculture est signalée principalement dans les quelques secteurs de grandes cultures, et surtout de vigne et d'arboriculture (engrais et surtout produits phytosanitaires). La réponse doit être apportée d'une part via les mesures agroenvironnementales, et d'autre part dans le soutien très important que la région apportera à la conversion vers l'agriculture biologique. Ce soutien participera indirectement au dispositif prévu pour préserver la biodiversité, et pourra se révéler une perspective viable pour l'agriculture en secteur périurbain.

La région présente une grande variété de milieux naturels et d'espèces remarquables. La préservation de la biodiversité sera essentiellement encouragée au sein des zones Natura 2000.

### Axe 3

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Qualité de vie en zone rurale Forte densité de population dans certains espaces ruraux</p> <p>Forte attractivité du territoire</p> <p>Diversification économique Forte attractivité régionale tourisme = première activité économique du fait d'un patrimoine naturel et culturel diversifié et de qualité.</p>	<p>Concentration des activités économiques dans les espaces urbains et périurbains Certains territoires en voie de désertification, voire de déprise agricole.</p> <p>Forte pression urbaine et foncière</p> <p>Répartition hétérogène des services à la population</p>	<p>Maintenir et développer les activités dans les zones rurales</p> <p>Mettre à profit les nouvelles perspectives économiques en réponse aux attentes sociétales, dans les zones périurbaines et rurales.</p> <p>Encourager et accompagner l'organisation des territoires</p> <p>Préserver la biodiversité (Natura 2000)</p> <p>Maintenir l'activité pastorale en tant que mode de gestion patrimonial de l'espace montagnard.</p> <p>Encourager et accompagner l'organisation des territoires Maintenir et développer les activités dans les zones rurales</p>

L'axe 3 est un enjeu important en Rhône-alpes, qui représente environ 1/3 des crédits FEADER (y compris la partie intégrée dans Leader). L'antériorité de la région sur les dynamiques locales de développement ainsi que le consensus régional sur cette priorité, explique la part faite à l'accompagnement de ces dynamiques. Parallèlement, il est retenu de cibler les interventions sur la création d'emplois ruraux, par le soutien aux micro entreprises. La région participera à l'objectif prioritaire qu'est la protection de la biodiversité remarquable sur les sites Natura 2000 par le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des DOCOB. Enfin, la problématique pastorale est prise en compte au titre de cet axe, comme l'une des réponses à apporter aux enjeux de revitalisation de certaines zones intermédiaires de moyenne montagne.

### Axe 4

Forces	Faiblesses	Objectifs à atteindre
<p>Axe 4 Leader Région caractérisée par une longue expérience des dynamiques locales Une dynamique de population favorable dans de nombreux secteurs.</p>	<p>Répartition hétérogène des services à la population Concentration des activités économiques dans les espaces urbains et périurbains Certains territoires en voie de désertification.</p>	<p>Soutenir les initiatives labellisées Leader dans leur démarche intégrée de développement multi-sectorielle.</p>

Les candidats à LEADER bâtiront leur programme à partir d'une priorité ciblée propre à leur territoire, cohérente/et ou complémentaire avec les politiques territoriales locales. En Rhône-Alpes, aucune orientation indicative de priorité aux futurs GAL n'a été identifiée. Les territoires candidats peuvent choisir parmi l'ensemble des mesures du PDRH (hors socle national et mesures fermées), même si ces mesures ne sont pas retenues au niveau régional. Les GAL sélectionnés devront justifier de la plus-value pour la mise en œuvre au niveau du GAL des mesures retenues régionalement en programmation « guichet » (Mesures 311B et 312 par exemple).

### 1.21.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Au niveau de l'axe 1, le dispositif 121B qui porte sur les investissements dans les exploitations du secteur végétal est résolument tourné vers la prise en compte des exigences environnementales retenues pour la mise en œuvre mesures agroenvironnementales. Les zones d'éligibilité ou d'actions prioritaires retenues sont les mêmes.

Dans le cadre du PMBE, de manière limitée, un soutien pourra être apporté aux éleveurs pour les dépenses d'investissements liés à l'extension des zones vulnérables (dans un délai de 36 mois à compter de la date à laquelle la norme devient obligatoire) et aux jeunes agriculteurs bénéficiant de l'aide prévue à l'article 20 du règlement pour les investissements liés au respect des normes en vigueur, les investissements devant être réalisés dans un délai de 36 mois à compter de la date d'installation.

Dans les zones où l'irrigation est un facteur de production essentiel (surtout en arboriculture et en maraîchage où respectivement 75% et 80% de la production régionale est irriguée), le dispositif 125B vise à concilier production (quantité, diversité et qualité des produits agricoles) et préservation de l'environnement, en constituant des réserves mobilisables en période sèche tant pour les besoins de l'agriculture que pour assurer aux cours d'eau fragiles des niveaux d'étiage favorables au maintien de leur écosystème.

L'axe 2 est bien entendu essentiellement dévolu à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Compte tenu du poids et de la dynamique qui caractérisent l'agriculture biologique en région Rhône-Alpes, une part significative des soutiens sera consacrée à la conversion de nouveaux exploitants. La mise en œuvre de MAE territorialisées sera cependant engagée dès 2007 en mettant à profit les démarches et travaux préliminaires conduits dans plusieurs départements vis à vis tant des questions liées à la maîtrise des pollutions par les pesticides que des chantiers de préservation de la biodiversité en zone Natura 2000.

Concernant l'axe 3, l'enjeu est d'achever l'élaboration des DOCOB, d'animer leur mise en œuvre et de soutenir les contrats d'entretien et de restauration Natura 2000 en milieux non agricoles et non sylvicoles.

### 1.21.4 LIGNES DE PARTAGE ENTRE LES INTERVENTIONS DU FEADER, DU FEDER, DU FSE ET DU FEP

Il existe des synergies entre les fonds FEADER, FEDER, FSE et FEP mais il importe pour chacune des mesures ouvertes dans le volet régional du PDRH de préciser les lignes de partage entre les divers instruments financiers.

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
111 Formation	Amont de la production agricole et forestière, agents de développement Pour les IAA, dans le cadre de projet de développement de filières territoriales ou pour l'amélioration de pratiques environnementales		Aval de la production (IAA et bois) Ressources humaines : développement des compétences et organisation du travail Préparation à l'installation en agriculture.	
121 Modernisation des exploitations agricoles	Ciblé sur les exploitations agricoles			Ciblé sur l'aquaculture

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
123 IAA	Les produits résultants doivent être inscrits à l'annexe 1 du traité	Produits résultants hors annexe 1, et sauf produits exclus (sucre, substituts du lait)		
123 Mécanisation filère bois	Investissements matériels pour les microentreprises d'exploitation et de travaux forestiers.	augmenter l'utilisation de la biomasse forestière sous toutes ses formes (hors micro entreprises pour l'exploitation forestière) et rendre le bois énergie compétitif vis à vis des énergies fossiles		
214 Mesures agroenvironne- mentales	MAE	Réhabilitation des sites Natura 2000 dégradés (génie écologique)		
226 Reconstitution du potentiel forestier	RTM et DFCL en forêt	Sensibilisation des populations		
311 Diversification non agricoles	Investissements		Formation professionnelle ; bi-qualification	
312 Micro entreprises	Aides directes aux entreprises	Démarches collectives concernant l'environnement de la création/reprise	Formation / qualification Actions préalables à la création d'activité agri- rurales	
313 Tourisme	<i>Mesure fermée</i>			
321 Services essentiels	Infrastructures Internet haut débit exclusivement dans le cadre de l'appel à projets national du 23 octobre 2009.		Formation / qualification Appui à l'émergence de projets	
323 A et B Natura 2000	élaboration et animation des DOCOB, actions prévues par les Docob validés.	Investissements hors contrats Natura 2000	Formation en tant que de besoin	
323 C	Tous investissements. Dépenses matérielles pour protection des troupeaux	Non concerné	Non concerné	Non concerné
323-D Patrimoine naturel	Mesure fermée		Formation en tant que de besoin	
323-E Patrimoine culturel	Mesure fermée		Professionnalisation  Formation en tant que de besoin	
331 Formation	<i>Mesure fermée</i>	Transfert de connaissances et de pratiques innovantes d'intérêt régional via des plates-formes d'échanges.	Formation en tant que de besoin	

Mesure	FEADER	FEDER	FSE	FEP
341-A Stratégies locales filière bois	Etudes / animation			
341-B Acquisition de compétences et animation en vue stratégies locales de développement	Plate-forme régionale d'ingénierie du développement rural : animation Accompagnement mesures 311 et 312 Appel à projet sur des actions de développement thématiques (hors agriculture/forêt), et des territoires ciblés (hors pays, PNR, GAL, CDRA)	Non concerné	Plate-forme régionale d'ingénierie du développement rural : formation  Interventions spécifiques	

Les lignes de partage entre LEADER et les autres fonds : FEDER, FEADER et FSE seront analysées et traitées dans le cadre de l'appel à projets régional de l'approche LEADER.

En règle générale un soutien communautaire aux investissements à finalité aquacole ou de pêche, y compris dans les eaux intérieures, relève du seul programme FEP.

## Table des matières

<b>1.1</b>	<b>Volet régional Alsace</b> .....	<b>5</b>
1.1.1	Repères chiffrés .....	5
1.1.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	7
1.1.3	Enjeux environnementaux.....	10
1.1.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	11
<b>1.2</b>	<b>Volet Régional Aquitaine</b> .....	<b>13</b>
1.2.1	Repères chiffrés .....	13
1.2.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	15
1.2.3	Enjeux environnementaux.....	18
1.2.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	19
<b>1.3</b>	<b>Volet régional Auvergne</b> .....	<b>23</b>
1.3.1	Repères chiffrés .....	23
1.3.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	25
1.3.3	Enjeux environnementaux.....	28
1.3.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	29
<b>1.4</b>	<b>Volet régional Basse-Normandie</b> .....	<b>33</b>
1.4.1	Repères chiffrés .....	33
1.4.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	35
1.4.3	Enjeux environnementaux.....	39
1.4.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	40
<b>1.5</b>	<b>Volet régional Bourgogne</b> .....	<b>45</b>
1.5.1	Repères chiffrés .....	45
1.5.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	47
1.5.3	Enjeux environnementaux.....	51
1.5.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	51
<b>1.6</b>	<b>Volet régional Bretagne</b> .....	<b>55</b>
1.6.1	Repères chiffrés .....	55
1.6.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	57
1.6.3	Enjeux environnementaux.....	60
1.6.4	Complémentarités et lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	61
<b>1.7</b>	<b>Volet régional Centre</b> .....	<b>63</b>
1.7.1	Repères chiffrés .....	63
1.7.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	65
1.7.3	Enjeux environnementaux.....	68
1.7.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	69
<b>1.8</b>	<b>Volet régional Champagne-Ardenne</b> .....	<b>73</b>
1.8.1	Repères chiffrés .....	73
1.8.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	75

1.8.3	Enjeux environnementaux .....	78
1.8.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	79
<b>1.9</b>	<b>Volet régional Franche-comté.....</b>	<b>83</b>
1.9.1	Repères chiffrés .....	83
1.9.2	Justification des priorités relevant du volet régional.....	85
1.9.3	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....	90
1.9.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	91
<b>1.10</b>	<b>Volet régional Haute-Normandie.....</b>	<b>95</b>
1.10.1	Repères chiffrés .....	95
1.10.2	Justification des priorités relevant du volet regional.....	97
1.10.3	Enjeux environnementaux .....	100
1.10.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	101
<b>1.11</b>	<b>Volet régional Ile-de-France .....</b>	<b>105</b>
1.11.1	Repères chiffrés .....	105
1.11.2	Justification des priorités relevant du volet regional.....	107
1.11.3	Enjeux environnementaux .....	111
1.11.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	111
<b>1.12</b>	<b>Volet Régional Languedoc-Roussillon: .....</b>	<b>115</b>
1.12.1	Repères chiffrés .....	115
1.12.2	Justification des priorités relevant du volet regional.....	116
1.12.3	Enjeux environnementaux .....	119
1.12.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	119
<b>1.13</b>	<b>Volet Régional Limousin : .....</b>	<b>121</b>
1.13.1	Repères chiffrés .....	121
1.13.2	Justification des priorités relevant du volet regional.....	123
1.13.3	Enjeux environnementaux .....	126
1.13.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	127
<b>1.14</b>	<b>Volet Régional Lorraine .....</b>	<b>131</b>
1.14.1	Repères chiffrés .....	131
1.14.2	Justification des priorités du volet regional.....	133
1.14.3	Enjeux environnementaux .....	137
1.14.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	137
<b>1.15</b>	<b>Volet Régional Midi-Pyrénées .....</b>	<b>141</b>
1.15.1	Repères chiffrés .....	141
1.15.2	Justification des priorités relevant du volet regional.....	142
1.15.3	Enjeux environnementaux .....	147
1.15.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE, du FEP et du FEAGA OCM vitivinicole .....	148
<b>1.16</b>	<b>Volet régional Nord-Pas-de-Calais .....</b>	<b>153</b>
1.16.1	Repères chiffrés .....	153
1.16.2	Justification des priorités relevant du volet regional.....	155

1.16.3	Enjeux environnementaux.....	158
1.16.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	159
<b>1.17</b>	<b>Volet régional Pays-de-la-Loire : .....</b>	<b>161</b>
1.17.1	Repères chiffrés .....	161
1.17.2	justification des priorités relevant du volet regional .....	163
1.17.3	enjeux environnemantaux .....	165
1.17.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	166
<b>1.18</b>	<b>Volet régional Picardie : .....</b>	<b>169</b>
1.18.1	Repères chiffrés .....	169
1.18.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	170
1.18.3	Enjeux environnementaux.....	175
1.18.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	176
<b>1.19</b>	<b>Volet régional Poitou-Charentes : .....</b>	<b>179</b>
1.19.1	Repères chiffrés .....	179
<b>1.20</b>	<b>Volet Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur .....</b>	<b>187</b>
1.20.1	Repères chiffrés .....	187
1.20.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	188
1.20.3	Enjeux environnementaux.....	191
1.20.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP (en cours de discussion) .....	191
<b>1.21</b>	<b>Volet régional Rhône-Alpes .....</b>	<b>193</b>
1.21.1	Repères chiffrés .....	193
1.21.2	Justification des priorités relevant du volet regional .....	195
1.21.3	Enjeux environnementaux.....	198
1.21.4	Lignes de partage entre les interventions du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEP .....	198